



SENEGAL

Juin 2021

TROISIÈME REVUE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR L'INSTRUMENT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DEMANDE DE MODIFICATION D'OBJECTIFS QUANTITATIFS, DEMANDES D'ACCORD DE CONFIRMATION ET D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE CONFIRMATION— COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE SÉNÉGAL

Dans le cadre de la troisième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique et demande de modification d'objectifs quantitatifs, demandes d'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation et d'accord de confirmation, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 7 juin 2021. Ce rapport a été établi à l'issue des discussions avec les autorités sénégalaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de l'instrument de coordination de la politique économique et demande de modification d'objectifs quantitatifs, demandes d'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation et d'accord de confirmation, qui ont pris fin le 27 avril 2021. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 21 mai 2021.
- Une **analyse de la viabilité de la dette préparée par les services du FMI et de la Banque Mondiale**.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Sénégal.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international Washington



Sénégal : le conseil d'administration du FMI approuve un accord de confirmation et un accord au titre de la facilité de crédit de confirmation pour un montant de 650 millions de dollars et achève la troisième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *Le conseil d'administration du FMI approuve un accord de confirmation et un accord au titre de la facilité de crédit de confirmation pour un montant de 453 millions de DTS (environ 650 millions de dollars ou 350 milliards de FCFA) en faveur du Sénégal et achève la troisième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique.*
- *L'accord de financement d'une durée de 18 mois, conjugué à l'instrument de coordination de la politique économique, fournira un point d'ancrage des politiques économiques pour la prochaine phase de la riposte des autorités face à la COVID-19 et soutiendra une reprise forte et créatrice d'emplois.*
- *Bien que l'horizon à moyen terme demeure prometteur, les perspectives macroéconomiques pour 2021 sont sujettes à des risques en raison de la prolongation des effets de la pandémie et de la hausse des prix des produits de base.*

Washington, le 7 juin 2021. Le conseil d'administration du fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la troisième revue du programme du Sénégal appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE) et a approuvé un financement d'une durée de 18 mois au titre de l'accord de confirmation et de la facilité de crédit de confirmation (FCC).

L'approbation de l'accord au titre de la FCC et de l'accord de confirmation ouvre la voie à un décaissement immédiat d'environ 129,4 millions de DTS ou environ 187 millions de dollars. Elle fait suite à une aide d'urgence que le FMI avait accordée au Sénégal en avril 2020 pour un montant de 442 millions de dollars à la date d'approbation ([voir le communiqué de presse n° 20/152](#)).

La pandémie de COVID-19 a frappé l'économie sénégalaise de plein fouet et mis de nombreux ménages en difficulté, en particulier ceux qui travaillent dans l'économie informelle. La croissance en 2020 est estimée à 1,5 %, grâce à des récoltes records, malgré une sévère contraction dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des transports. La mise en œuvre efficace d'un programme de résilience économique et sociale (PRES) par le gouvernement a contribué à renforcer le secteur de la santé et à atténuer les pertes de revenus des ménages et des entreprises. Une reprise timide est attendue en 2021 avec une croissance de 3,7 %.

Pour assurer la transparence et rendre compte des dépenses liées à la pandémie, les autorités ont publié des rapports trimestriels d'exécution budgétaire, qui détaillent l'emploi des ressources correspondantes. Par ailleurs, et le rapport du comité de surveillance du fonds

Force COVID-19 a été finalisé. L'audit annuel des procédures de marchés publics, y compris les procédures liées aux dépenses pour la COVID-19, sera achevé fin juin et la Cour des comptes publiera en octobre son rapport sur l'exécution de la loi de finances 2020.

Les services du FMI et les autorités sénégalaises ont convenu d'une trajectoire révisée du déficit budgétaire pour 2021–23, tenant compte du déploiement des vaccins contre la COVID-19 et d'un nouveau programme de promotion de l'emploi des jeunes et des femmes. Une exécution résolue de la stratégie de recettes à moyen terme et une redéfinition des dépenses prioritaires permettront de dégager de l'espace budgétaire, tandis que le déficit global devrait retrouver l'ancrage du déficit fixé par l'UEMOA, soit 3 % du PIB, d'ici à 2023.

Les résultats du programme appuyé par l'ICPE demeurent positifs et les objectifs du programme, à savoir assurer une croissance forte et inclusive tout en préservant la stabilité macroéconomique, restent pertinents. La collaboration entre le FMI et le Sénégal dans le cadre de l'ICPE se poursuivra en parallèle avec les nouvelles modalités de l'accord de confirmation et de la FCC jusqu'à fin 2022.

À l'issue de la séance consacrée à l'examen par le conseil d'administration de la troisième revue du programme appuyé par l'ICPE et des demandes d'accord de confirmation et d'accord au titre de la FCC présentées par le Sénégal, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« La pandémie de COVID-19 a eu de graves retombées sur l'économie sénégalaise, lesquelles ont été atténuées par la riposte vigoureuse des autorités. La publication de rapports trimestriels d'exécution budgétaire présentant en détail les dépenses liées à la COVID-19 et du rapport du comité de suivi du fonds Force COVID-19 fait partie des démarches importantes pour garantir la transparence et la reddition de comptes sur ces dépenses.

« Les perspectives macroéconomiques à court terme se sont détériorées, notamment en raison de la longue durée de la pandémie de COVID-19, de la hausse des cours des produits de base et de l'augmentation des besoins de financement pour le déploiement des vaccins. Une reprise progressive est prévue en 2021, même si elle est assujettie à des risques, dont celui d'une troisième vague de COVID-19.

« Appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique, le programme de réformes des autorités reste approprié pour réaliser l'objectif du programme, à savoir, promouvoir une croissance forte et inclusive, tout en préservant la stabilité macroéconomique. La stratégie budgétaire tient entièrement compte des coûts de la campagne de vaccination. Conjuguée aux nouveaux financements du FMI au titre de la facilité de crédit de confirmation et de l'accord de confirmation, à une aide supplémentaire des bailleurs de fonds et au prolongement de l'initiative de suspension du service de la dette, lancée par le G20, cette stratégie permettra de répondre au besoin réel, mais de courte durée, de financement de la balance des paiements.

« La politique budgétaire doit rester ancrée par un équilibre crédible, fondé sur les recettes et axé sur l'objectif d'un déficit de 3 % du PIB d'ici 2023, selon la norme de l'UEMOA. À cet égard, il est essentiel que des mesures fortes soient prises en matière d'augmentation des recettes pour la période du programme et que les autorités soient pleinement attachées à la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme. Les dépenses supplémentaires liées au nouveau programme pour l'emploi des jeunes et des femmes doivent être bien ciblées et efficaces, et s'accompagner de réformes favorisant la création d'emplois dans le secteur privé. La dette publique ayant continué d'augmenter ces dernières années, il convient de

suivre minutieusement les risques qui pèsent sur la viabilité de la dette et d'accorder la priorité aux financements assortis de conditions favorables.

« Le cadre juridique qui régira la gestion des futures recettes des hydrocarbures est en train d'être parachevé à la lumière des bonnes pratiques internationales. Les réformes engagées afin d'améliorer la gestion des finances publiques contribueront à renforcer l'efficacité et la transparence des dépenses. »

Tableau 1. Sénégal : principaux indicateurs économiques et financiers, 2019-25¹

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Prél.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Variation annuelle en pourcentage)						
Revenu national et prix							
PIB à prix constants ¹	4,4	1,5	3,7	5,5	10,8	6,1	5,4
<i>Dont : PIB hors hydrocarbures</i>	4,4	1,5	3,7	5,5	6,1	6,0	5,8
<i>Dont : PIB hydrocarbures</i>	10,5	-7,6
<i>Dont : PIB hors agriculture</i>	4,4	-0,8	3,8	5,6	11,4	6,2	5,3
Déflateur du PIB	1,9	2,3	1,9	2,1	1,7	1,8	1,9
Prix à la consommation							
Moyenne annuelle	1,0	2,5	2,0	2,0	1,5	1,5	1,5
Fin de période	0,6	2,4	2,2	1,7	1,3	1,7	1,4
Secteur extérieur							
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	15,5	-10,5	6,4	16,2	67,6	24,5	6,1
Importations, f.à.b. (francs CFA)	6,2	-6,7	11,5	6,7	23,3	11,0	6,4
Volume des exportations	18,7	-7,2	2,8	15,2	79,3	22,0	4,1
Volume des importations	3,9	3,9	3,5	13,0	24,0	12,0	5,4
Termes de l'échange (- = détérioration)	-4,7	7,4	-3,8	6,8	-6,0	3,0	0,9
Taux de change effectif nominal	-1,3
Taux de change effectif réel	-2,1
	(Variations en pourcentage de la monnaie au sens large en début d'année)						
Monnaie au sens large	8,2	12,4	6,2	8,6
Avoirs intérieurs nets	7,4	14,4	7,6	10,7
Crédit à l'État (net)	1,7	15,4	2,3	4,0
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Opérations financières de l'État							
Recettes	20,4	20,0	20,2	21,0	22,0	23,0	23,9
Dons	1,6	2,3	1,9	2,1	1,9	1,7	1,5
Total des dépenses	24,3	26,4	25,7	25,2	24,9	26,0	26,9
Capacité/besoin de financement (solde global)							
Dons non compris	-5,5	-8,7	-7,4	-6,3	-4,8	-4,7	-4,5
Dons compris	-3,9	-6,4	-5,4	-4,2	-3,0	-3,0	-3,0
Capacité/besoin de financement (hors opérations ponctuelles)	-3,1	-6,3	-5,1	-4,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde budgétaire primaire	-1,9	-4,3	-3,3	-2,1	-0,9	-0,9	-0,8
Épargne et investissement							
Solde courant (transferts officiels inclus)	-8,1	-10,5	-11,3	-10,5	-5,5	-3,2	-3,9
Solde courant (hors transferts officiels)	-8,4	-11,9	-11,8	-11,1	-6,0	-3,6	-4,1
Investissement intérieur brut	31,9	30,6	32,4	33,1	33,2	30,7	31,4
Public ²	6,3	6,9	7,1	7,6	6,1	6,5	6,6
Non public	25,7	23,8	25,3	25,6	27,1	24,2	24,8
Épargne nationale brute	23,8	20,2	21,1	22,6	27,7	27,5	27,6
Publique	6,7	5,7	5,7	6,2	9,2	11,0	11,9
Non publique	17,1	14,5	15,4	16,5	18,5	16,6	15,7
Dettes publiques totales ³	63,8	68,7	70,9	69,9	64,9	62,8	61,1
Dettes publiques intérieures ⁴	11,0	14,6	14,0	13,3	12,3	12,0	12,5
Dettes publiques extérieures	52,8	54,1	56,9	56,6	52,6	50,8	48,6
Service total de la dette publique ³							
Pourcentage des recettes publiques	22,1	25,4	20,4	23,8	25,0	26,6	26,1
<i>Postes pour mémoire :</i>							
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	13 655	14 185	14 998	16 159	18 218	19 681	21 127
<i>Dont non-hydrocarbures (milliards de FCFA)</i>	13 655	14 185	14 998	16 159	17 104	18 425	19 943
Produit intérieur brut (milliards de dollars)	23,6	24,7
Part des hydrocarbures dans le PIB total (%)	6,1	6,4	5,6
Monnaie nationale/dollar (moyenne)	586	575

Sources : autorités sénégalaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Sur la base des comptes nationaux, 2014 étant l'année de référence.

² Tient compte du reclassement de l'investissement public.

³ À compter de 2017, la dette, le service de la dette et les recettes publiques incluent des données préliminaires qui couvrent le secteur public au sens plus large.

⁴ La dette intérieure comprend les titres publics émis en monnaie nationale et détenus par des résidents de l'UEMOA.



SÉNÉGAL

21 mai 2021

TROISIÈME REVUE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR L'INSTRUMENT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DEMANDE DE MODIFICATION D'OBJECTIFS QUANTITATIFS, DEMANDES D'ACCORD DE CONFIRMATION ET D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE CONFIRMATION

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte. Les perspectives macroéconomiques se sont dégradées sur fond de deuxième vague de la pandémie de COVID-19, de hausse des prix des produits de base et de troubles sociaux trouvant leur source dans le creusement des inégalités et l'absence de perspectives pour les jeunes. Ouverte en février, la campagne de vaccination contre la COVID-19 couvre à ce jour moins de 5 % de la population sénégalaise. Le président a annoncé début avril un programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion économique des jeunes dont le montant, réparti uniformément sur la période 2021–23, s'élève à 3 % du PIB.

Perspectives et risques. La croissance devrait chuter au-dessous de 4 % en 2021 (contre 5,2 % prévus) tandis que les déséquilibres extérieurs sont appelés à s'accroître. Les risques à la baisse prédominent, le principal facteur de risque étant une troisième vague de COVID-19 au Sénégal.

Exécution du programme. Les résultats du programme ont été satisfaisants. Tous les objectifs quantitatifs ont été atteints sauf un, le plafond fixé sur la part des marchés publics passés sans appel à la concurrence. Six des neuf objectifs de réforme ont été réalisés. L'audit externe de la base de données sur la dette publique, le projet de loi sur la répartition des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures et l'acompte en douane sur les impôts sur le revenu pour les contribuables non immatriculés seront réalisés avec retard.

Demande de financement. Les autorités ont demandé au FMI un financement à hauteur de 140 % de la quote-part au titre de l'accord de confirmation et de la facilité de crédit de confirmation (FCC) pour faire face à un besoin de financement de la balance des paiements réel mais de courte durée. Un accord de financement aiderait à soutenir la riposte des autorités à la crise, à promouvoir une reprise généralisée, à mobiliser de nouveaux financements concessionnels et à renforcer la position extérieure de l'UEMOA.

Discussions de politique économique. Les autorités et les services du FMI ont convenu d'une stratégie budgétaire 2021-23 révisée qui intègre les nouveaux besoins de dépenses pour les vaccins et le programme en faveur de l'emploi des jeunes. Une exécution résolue de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme et une

redéfinition des dépenses prioritaires dégageraient des marges budgétaires pour le programme en faveur des jeunes. L'orientation de la politique budgétaire en 2021-22 tient compte de la campagne de vaccination, tandis que le déficit global devrait retrouver l'ancrage de déficit de l'UEMOA de 3 % du PIB d'ici à 2023 afin de maintenir la dette publique sur une trajectoire soutenable. Les services du FMI recommandent de veiller à l'efficacité des initiatives de soutien à l'emploi des jeunes et de renforcement de l'éducation, de la formation et de la création d'emplois dans le secteur privé. Il convient de poursuivre les autres grandes réformes appuyées par l'ICPE, notamment en ce qui concerne la gestion des finances publiques et de la dette, ainsi que l'achèvement d'un cadre juridique conforme aux meilleures pratiques internationales pour gérer les futures recettes d'hydrocarbures.

Les services du FMI souscrivent aux demandes de conclusion de la troisième revue du programme appuyé par l'ICPE, de modification d'objectifs quantitatifs et d'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation et d'accord de confirmation.

Approuvé par
Annalisa Fedelino
(département Afrique)
et **Chad Steinberg**
(département de la
stratégie, des politiques
et de l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés à distance du 6 au 27 avril 2021. La mission était composée de Mme Deléchat (département Afrique, chef de mission) et de MM. Stenzel, Versailles (département Afrique), Hamliri (département des finances publiques) et Hart (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). La mission a bénéficié du concours de M. Koulet-Vickot (représentant résident) et de MM. Ba et Fame (bureau du représentant résident). M. Diakite (bureau des administrateurs) a également participé aux réunions de la mission. S. Singh et J. Treilly (département Afrique) ont contribué à ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME	6
PERSPECTIVES ET RISQUES	9
DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE	11
A. Gérer la pandémie sans compromettre la stabilité macroéconomique	11
B. Atteindre une croissance élevée et inclusive tirée par le secteur privé (pilier I du programme ICPE)	17
C. Gestion transparente et durable des recettes pétrolières et gazières (pilier III du programme ICPE)	19
DEMANDE DE FINANCEMENT DU FMI ET MODALITÉS DU PROGRAMME	21
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	23

GRAPHIQUES

1. Secteurs réel et extérieur, 2015–20	26
2. Indicateurs budgétaires et financiers, 2015–20	27
3. Perspectives 2020–25	28

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2019–26	29
2. Balance des paiements, 2019–26 (en milliards de FCFA)	30
3. Balance des paiements, 2019–26 (en pourcentage du PIB)	31
4. Opérations budgétaires de l'administration centrale, classification du MSFP 2001, 2019–26 (en milliards de FCFA)	32
5. Opérations budgétaires de l'administration centrale, classification du MSFP 2001, 2019–26 (en pourcentage du PIB)	33
6. Situation monétaire, 2019–22	34
7. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–20	35
8. Besoins et sources de financement extérieur, 2020–26	36
9. Capacité à rembourser le FMI, 2021–31	37
10a. Calendrier des revues du programme appuyé par l'instrument de coordination des politiques économiques, 2020–22	38
10b. Calendrier des décaissements et des revues proposé au titre de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, 2021–22	38
11. Matrice d'évaluation des risques	39

ANNEXES

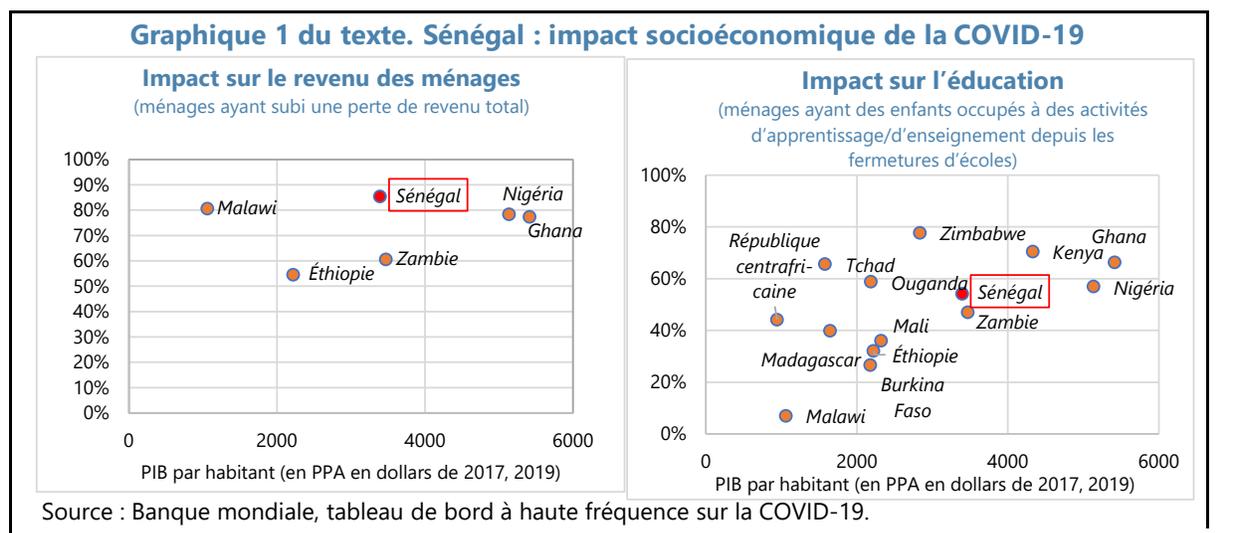
I. Programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion économique des jeunes	40
II. Évaluation du secteur extérieur	43
III. Mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT)	47

APPENDICE

I. Lettre d'intention / Déclaration de politiques	50
Pièce jointe 1 : Mémoire de politiques économiques et financières / Déclaration de politiques pour 2021–22	53
Pièce jointe 2 : Protocole d'accord technique	77

CONTEXTE

1. La pandémie de COVID-19 a frappé l'économie sénégalaise de plein fouet en 2020. La croissance s'est infléchiée et le taux de chômage a augmenté sous l'effet de l'effondrement de secteurs clés comme le tourisme, les voyages et les transports. Des enquêtes indiquent que 85 % des ménages et 90 % des unités économiques informelles ont subi des pertes de revenus dues à la pandémie¹. Selon les estimations de la Banque mondiale, le pays compte au moins 300 000 pauvres de plus qu'avant la pandémie. Le choc pourrait avoir des conséquences durables sur la productivité en raison de son impact sur le revenu des ménages et l'éducation des enfants (graphique 1 du texte).



2. La prolongation de la pandémie de COVID-19 en 2021 engendre de nouvelles difficultés.

- Entre décembre 2020 et mars 2021, les nouveaux cas de COVID-19, les hospitalisations et les décès ont fortement augmenté au Sénégal (graphique 2 du texte). Face à cette évolution, le gouvernement a pris des mesures d'atténuation ciblées, notamment un couvre-feu dans les deux plus grandes villes et la fermeture des marchés, qui ont été levées en mars.
- En mars, le mécontentement social, déclenché par une controverse politique mais puisant aussi ses racines dans le chômage endémique des jeunes aggravé par le ralentissement économique, a conduit à des manifestations de grande ampleur qui ont tourné à la violence.

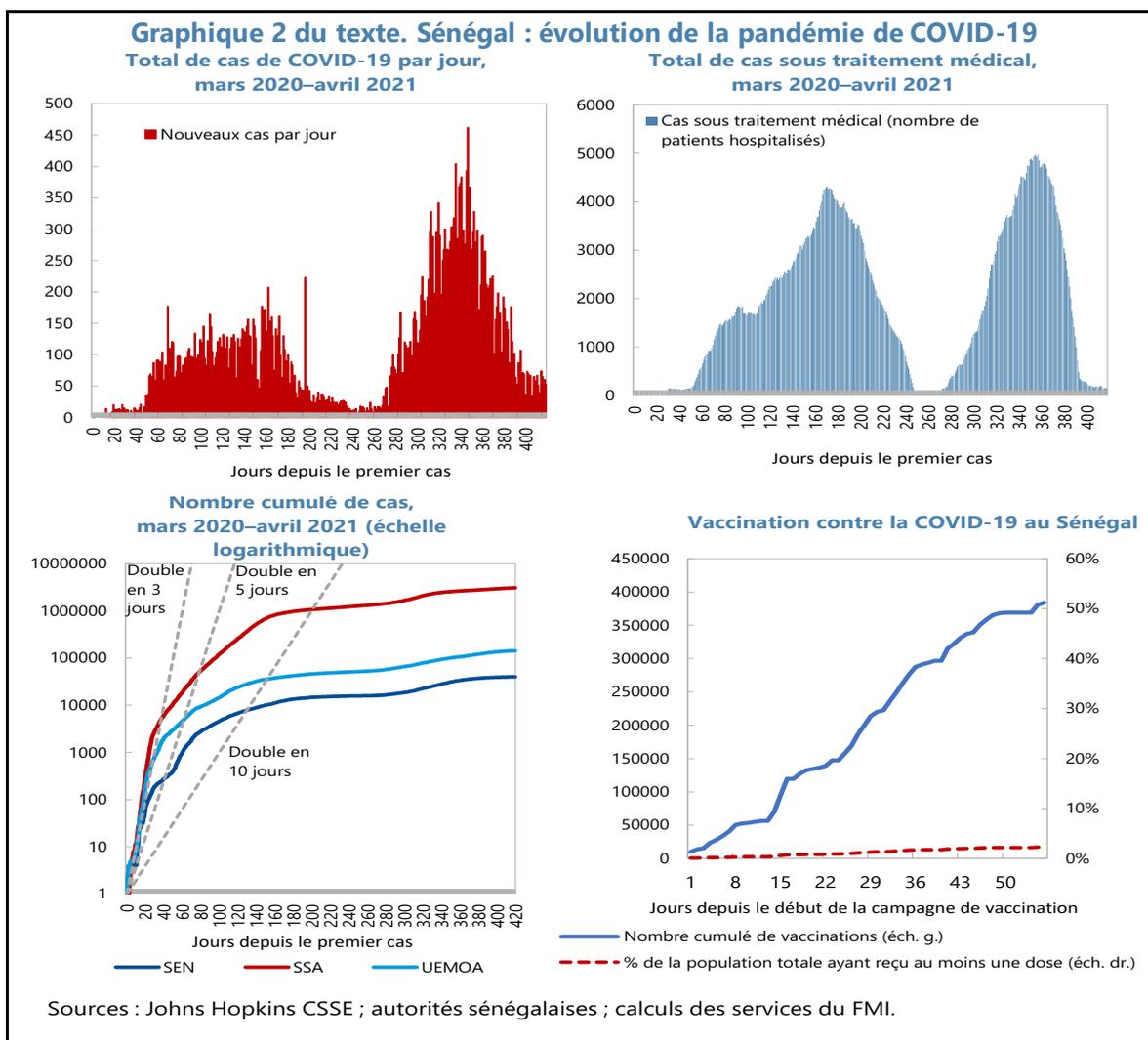
3. Le gouvernement a revu ses priorités afin de gérer la pandémie prolongée et de s'attaquer au chômage des jeunes.

- La campagne de vaccination contre la COVID-19 a été ouverte en février 2021. À fin avril,

¹ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie : « Rapport de suivi de l'impact de la Covid-19 sur les unités de production informelles » (septembre 2020) et « Rapport de suivi de l'impact sur le bien être des ménages » (septembre 2020). Ces rapports sont disponibles à l'adresse : www.ansd.sn.

environ 400 000 injections avaient été réalisées, couvrant moins de 3 % de la population. Le Sénégal recevra des vaccins par le biais du mécanisme COVAX, d'un dispositif d'approvisionnement dirigé par l'Union africaine, et d'accords d'achat bilatéraux. La stratégie nationale ambitionne de vacciner 60 % de la population d'ici au premier trimestre 2022. Son succès reposera sur la capacité du Sénégal à obtenir des doses en nombre suffisant et à les déployer au sein de la population.

- En avril, le président a annoncé le lancement d'un programme d'urgence pour les jeunes d'un montant de 450 milliards de francs CFA (3 % du PIB), réparti uniformément sur la période 2021–23. Élaboré à la suite d'une consultation rapide mais d'ampleur nationale, ce programme est axé sur : i) l'embauche de 65 000 travailleurs (enseignants, personnel dans les domaines de la sécurité, de la maintenance et du reboisement), ii) l'augmentation des subventions aux stages d'apprentissage et à l'emploi dans le secteur privé, iii) le lancement de projets de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre, iv) le renforcement de la formation technique et professionnelle et v) le soutien à la création d'entreprise à l'aide de solutions de financement (annexe I).



4. Les autorités ont demandé un soutien financier supplémentaire au FMI pour gérer des besoins de financement de la balance des paiements réels, mais de courte durée. La persistance de la pandémie, les troubles sociaux et la campagne de vaccination, conjugués à la hausse des prix des produits de base créent des tensions sur les comptes extérieur et budgétaire. Les autorités ont demandé un accord au titre de la facilité de crédit de confirmation (FCC) et un accord de confirmation, concomitants à l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE) qu'elles entendent conserver pour maintenir son rôle de signal fort, afin de soutenir la riposte à la crise. Le FMI a déjà décaissé 442 millions de dollars (100 % de la quote-part) en avril 2020 au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) et de l'instrument de financement rapide (IFR). Le Sénégal a également prolongé sa participation à l'ISSD du G20 jusqu'à fin 2021, ce qui devrait permettre un allègement temporaire du service de la dette de 0,6 % du PIB au total pour l'année.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

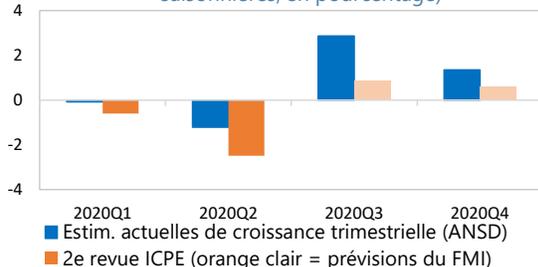
5. Une récession en 2020 a été évitée grâce à des récoltes records (graphique 3 du texte). La croissance a été supérieure aux prévisions, à un taux estimé de 1½ % en 2020 (-0,7 % lors de la deuxième revue au titre de l'ICPE)². Le secteur agricole a enregistré 23 % de croissance grâce à des précipitations très favorables. Toutefois, le PIB non agricole a probablement reculé d'environ 1 %. Alors que le secteur minier et celui de la construction se sont développés, l'industrie manufacturière et surtout les services ont pesé sur la croissance en raison des conséquences de la pandémie.

² Ce chiffre implique une baisse de 1,5 % du PIB par habitant en 2020.

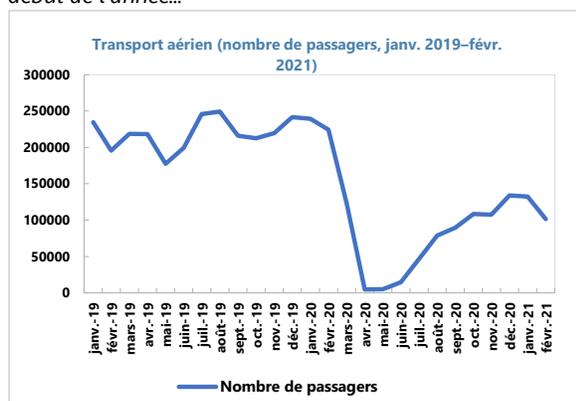
Graphique 3 du texte. Sénégal : principaux indicateurs de l'activité économique

La reprise au 2^e semestre a été plus forte que prévu...

Croissance du PIB trimestriel en 2020
(trimestre sur trimestre, corrigé des variations saisonnières, en pourcentage)

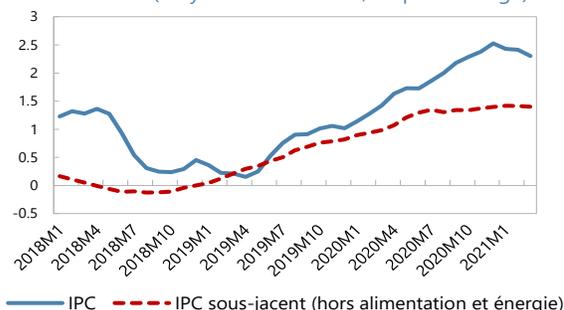


Le redressement du secteur aérien a marqué le pas au début de l'année...



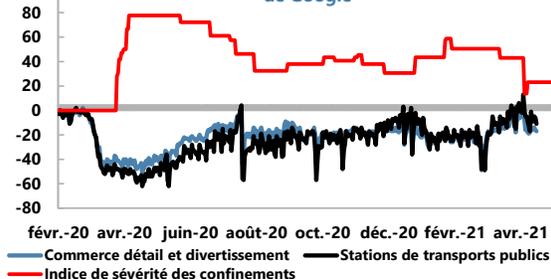
... tandis que la tendance haussière de l'inflation s'est arrêtée.

Inflation de l'IPC
(moyenne sur 12 mois, en pourcentage)



... mais la mobilité intérieure a retrouvé ses niveaux d'avant la crise suite à l'allègement des mesures d'endiguement

Indice de sévérité des confinements (Oxford) et indice de mobilité de Google



Note : L'indice de mobilité de Google est une variation en pourcentage par rapport à la valeur de référence (= valeur moyenne pour le jour correspondant de la semaine, pendant la période de 5 semaines allant du 3 janv. au 6 févr. 2020).

Sources : Rapports sur la mobilité de la communauté COVID-19 de Google ; Indice de rigueur d'Oxford COVID-19 ; autorités sénégalaises et estimations et projections du FMI.

6. Les déséquilibres extérieurs se sont creusés. Selon les estimations, le déficit courant s'est creusé pour atteindre 10,5 % du PIB en 2020 (contre 8,1 % du PIB en 2019), cette évolution tenant principalement à un déficit de la balance des services nettement plus marqué dans un contexte d'effondrement du tourisme et de fortes importations de services liées aux projets pétroliers et gaziers. Les envois de fonds des travailleurs émigrés, qui représentent 10 % du PIB, ont progressé de 1 % en 2020 et restaient robustes début 2021 (+5 % en glissement annuel sur les deux premiers mois de 2021).

7. Une exécution prudente du budget a aidé à atteindre les objectifs budgétaires révisés du programme malgré l'insuffisance des aides budgétaires (tableau 1 du texte). La collecte des recettes a légèrement dépassé l'objectif du budget révisé. Les résultats supérieurs aux prévisions de la collecte des impôts directs et du commerce extérieur (grâce à des contrôles renforcés) ont aidé à atténuer le manque à gagner au niveau des impôts indirects dû à la baisse de l'activité économique et aux dépenses fiscales liées à la COVID-19. Sur le front des dépenses, l'exécution des dépenses afférentes aux mesures liées à la COVID-19 envisagées au titre du fonds Force COVID a été globalement conforme aux prévisions (tableau 2 du texte). Des économies réalisées sur les dépenses courantes et la priorité donnée aux investissements financés sur ressources extérieures ont permis

aux autorités d'atteindre l'objectif de déficit ajusté. L'évolution budgétaire au 1^{er} trimestre 2021 fait apparaître des recettes fiscales légèrement inférieures aux prévisions et une exécution des dépenses globalement conforme aux attentes.

Tableau 1 du texte. Sénégal : résultats budgétaires en 2020 et au T1 2021
(en milliards de FCFA)

	2020		2021	
	EBS/20/191	Eff.	2021T1	2021T1 – Projections budgétaires initiales
Recettes	2,962	2,843	497	566
Recettes (hors dons)	2,509	2,518	487	526
Recettes fiscales	2,354	2,368	470	479
(en pourcentage du PIB)	16.8%	16.7%
dont :				
Recettes non fiscales	155	150	17	46
Dons	453	325	10	41
(en pourcentage du PIB)	3.2%	2.3%
Budgétaires	192	195	0	22
Projets	261	130	10	18
Dépenses	3,870	3,746	1,011	1,034
(en pourcentage du PIB)	27.6%	26.4%
Courantes (hors intérêts)	2,139	2,140	531	514
(en pourcentage du PIB)	15.3%	15.1%
Personnel	818	804	209	215
Biens et services	306	286	55	114
Subventions	472	472	27	30
Dons et autres dépenses	544	578	241	155
Intérêts	307	290	108	118
dont : ISSD 1/	6	5
Investissement	1,424	1,317	372	402
(en pourcentage du PIB)	10.2%	9.3%
Financé sur ressources extérieures	736	559	183	228
Financé sur ressources intérieures	688	758	188	174
Déficit	-908	-903	-513	-468
(en pourcentage du PIB)	-6.5%	-6.4%
(en pourcentage du PIB – hors ISSD) 1/	-6.4%	-6.3%

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.
1/ Rend compte des paiements suspendus au titre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD).

Tableau 2 du texte. Sénégal : exécution du budget d'appui au fonds Force COVID en 2020
(en milliards de FCFA)

Mesures du fonds COVID-19	Comme présentées dans fonds COVID-19	Résultats à fin décembre 2020
Mesures fiscales (toutes au titre du pilier III)	215	80
Remise partielle des dettes fiscales en souffrance	200	7 1/
Autres mesures fiscales, dont :	15	73
Suspension de la TVA sur les importations pendant 24 mois	15	14
Exonération des taxes/droits d'importation pour les importations liées à la santé	...	3
Autres exonérations de taxes/droits d'importation	...	3
Remboursements accélérés de la TVA intérieure 2/	...	49
Suspensions et reports de paiement d'impôts pour les entreprises touchées	...	4
Mesures relatives aux dépenses	630	613
Total des dépenses liées à la COVID-19	630	613
Pilier I - Plan d'action sanitaire contre la COVID-19	79	97
Pilier II - Dispositif de protection sociale (kits alimentaires, subvention aux services publics, diaspora)	103	97
dont : factures de services d'utilité publique	19	19
dont : aide alimentaire	69	64
Pilier III - Soutien économique (réduction d'impôt, aide directe, etc.) 3/	370	307
dont : appui direct aux entreprises touchées	100	100
dont : règlement accéléré des engagements antérieurs à 2020	200	200
Pilier IV - Protection de l'approvisionnement	78	113

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.
1/ Taux d'exécution très faible à fin décembre 2020.
2/ Pas d'incidence budgétaire.
3/ Uniquement les dépenses ayant une incidence budgétaire.

8. Le système bancaire a fait preuve de résilience. L'exposition des banques sur l'État a nettement augmenté en 2020 (+36 %) du fait de la couverture d'importants besoins de financement publics tandis que le crédit au secteur privé n'a progressé que de 1½ %, une évolution correspondant au tassement de l'activité³. Le volume brut des prêts improductifs a été ramené de 14 % à 13,3 % en 2020, tandis que les provisions ont augmenté pour atteindre 68,1 %. Le dispositif de la BCEAO qui autorisait les clients des banques à différer le remboursement du montant en principal de leurs emprunts a expiré fin décembre 2020 sans effet notable sur les prêts improductifs. Les remboursements de principal qui ont été différés en vertu de ce dispositif représentaient moins de 0,25 % de l'encours total de crédit à fin mars 2021.

9. Les résultats enregistrés dans le cadre de l'ICPE sont restés satisfaisants (MPEF/Déclaration de politiques économiques (DP) tableaux 1a et 2). Tous les objectifs quantitatifs à fin 2020 sauf un ont été atteints. La part des marchés publics passés sans appel à la concurrence a dépassé le plafond fixé par le programme (21,8 % pour un objectif de 15 %), car des procédures simplifiées ont été autorisées par décret pour les marchés publics liés à la COVID-19. Six des neuf objectifs de réforme à fin décembre ont été atteints. L'audit externe de la base de données sur la dette publique et le projet de loi sur la répartition des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures (convertis en repères structurels (RS/OR) à fin juin) devraient être achevés avant la fin du mois de juin. L'acompte en douane sur les impôts sur le revenu pour les contribuables non immatriculés a connu des retards mais il est entré en vigueur le 21 mai.

10. Les progrès se poursuivent en ce qui concerne les engagements de gouvernance relatifs aux dépenses des ressources du fonds Force COVID-19. Les autorités ont publié des informations détaillées sur l'exécution des dépenses du fonds dans leur rapport d'exécution budgétaire du 4^e trimestre 2020, notamment sur l'objet des dépenses et sur les montants précis engagés et effectivement payés. Le comité de surveillance du fonds Force COVID-19 publiera son rapport sur l'ensemble des dépenses et des marchés publics exécutés sur les ressources du fonds au plus tard le 1^{er} juin 2021. L'audit annuel des procédures de marchés publics, y compris les procédures liées aux dépenses pour la COVID-19, devrait être achevé fin juin. La Cour des comptes publiera en octobre 2021 son rapport sur l'exécution de la loi de finances 2020, comprenant un audit détaillé de l'utilisation des fonds pour la COVID-19 (MPEF/DP 119).

PERSPECTIVES ET RISQUES

11. Le scénario de référence s'est rapproché du scénario défavorable de la deuxième revue du programme appuyé par l'ICPE (tableau 3 du texte).

- La croissance devrait être inférieure à 4 % contre une projection initiale de 5,2 %⁴. Les robustes paramètres fondamentaux confèrent une dynamique et l'effet de base statistique ajoute environ

³ L'exposition accrue sur l'État résulte des besoins élevés de financement public dus à la crise de la COVID-19. Le risque d'éviction du crédit au secteur privé a été limité, car la BCEAO a répondu à toutes les demandes de liquidité des banques à un taux fixe moyennant une garantie adéquate, et a plus généralement conduit une politique monétaire accommodante.

⁴ Cela ne suffirait pas à ramener d'ici la fin 2021 le PIB par habitant aux niveaux antérieurs à la pandémie.

1½ point de pourcentage aux prévisions. Cependant, les dommages durables causés par la pandémie aux ménages et aux entreprises, la deuxième vague de COVID-19 et l'incertitude accrue quant à l'évolution de la pandémie pèseront sur l'activité économique. Un retour à une croissance de 5½ % en 2022 est fondé sur un recul de la pandémie dans le monde et au Sénégal. La mise en production des projets pétroliers et gaziers en 2023 devrait temporairement porter la croissance au-dessus de 10 %.

- Le déficit courant devrait se creuser à 11,3 % du PIB en 2021 (10,7 % du PIB lors de la deuxième revue du programme appuyé par l'ICPE), sous l'effet conjugué de la dégradation des termes de l'échange (due principalement à la hausse des cours du pétrole), de l'effondrement du tourisme et de l'augmentation des importations destinées aux projets pétroliers et gaziers. Les envois de fonds des travailleurs émigrés devraient demeurer robustes. La position extérieure du Sénégal, jugée légèrement plus faible que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables en 2020, devrait à nouveau fléchir en 2021 (annexe II)⁵.
- Une croissance plus faible et un déficit budgétaire plus élevé que prévus au moment de la deuxième revue du programme appuyé par l'ICPE ramèneraient brièvement le ratio dette/PIB du secteur public (qui comprend les entreprises publiques) au-dessus de 70 % du PIB en 2021.
- Le déficit budgétaire devrait progressivement se rapprocher de 3 % du PIB d'ici 2023 pour ramener la dette sur une trajectoire baissière et conforme aux engagements de l'UEMOA en matière de soutien à la stabilité extérieure⁶.

Tableau 3 du texte. Sénégal : principaux indicateurs macroéconomiques 2020–23

	2020		2021		2022		2023		
	EBS/20/191	Est.	EBS/20/191	EBS/20/191 Scénario défavorable	Proj.	EBS/20/191	EBS/20/191 Scénario défavorable	Proj.	Proj.
PIB réel (variation en %)	-0.7	1.5	5.2	3.0	3.7	6.0	5.0	5.5	10.8
<i>dont : PIB hors hydrocarbures</i>	-0.7	1.5	5.2	3.0	3.7	6.0	5.0	5.5	6.1
Inflation de l'IPC, moyenne (%)	2.0	2.5	2.0	2.0	2.0	1.7	1.7	2.0	1.5
Solde capacité/besoin de financement, dons compris (en % du PIB) ¹	-6.5	-6.4	-4.9	-5.7	-5.4	-4.0	-4.8	-4.2	-3.0
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-10.9	-10.5	-10.7	-12.6	-11.3	-10.6	-12.8	-10.5	-5.5
Dette brute du secteur public (en % du PIB)	67.6	68.7	68.2	69.9	70.9	68.1	71.2	69.9	64.9

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

¹ Inclut les économies réalisées grâce à l'allègement des paiements d'intérêts au titre de l'ISSD.

12. Les perspectives sont très incertaines et les risques de dégradation prédominent (tableau 11).

Sur le front de la pandémie, les risques résident dans une nouvelle vague d'infections à la COVID-19, dans un contexte de propagation des mutations virales et de lenteur du déploiement de la campagne de vaccination, qui pourrait réduire la croissance. Les récentes manifestations ont porté des tensions sociales grandissantes sur le devant de la scène, ce qui pourrait peser sur l'activité et la confiance des entreprises. Sur le front extérieur, une nouvelle hausse des cours du

⁵ Le compte courant enregistrerait une nette amélioration à partir de 2023 avec le démarrage des exportations d'hydrocarbures.

⁶ Le multiplicateur budgétaire est supposé faible en raison de la stratégie d'assainissement des finances publiques basée sur les recettes ; il est conforme aux études empiriques sur les multiplicateurs des pays à faible revenu (par exemple, *Perspectives économiques régionales Afrique subsaharienne*, « L'impact de l'assainissement des finances publiques sur la croissance en Afrique subsaharienne », FMI, octobre 2017).

pétrole et des prix des denrées alimentaires pèserait sur les comptes extérieur et budgétaire tandis que les menaces sur la sécurité régionale pourraient se propager au Sénégal. Une hausse rapide des taux d'intérêt pourrait mettre en péril l'accès aux marchés de capitaux extérieurs alors que les besoins de refinancement à moyen terme sont élevés. Si ces risques se réalisent, la marge de détente budgétaire serait limitée compte tenu du niveau déjà élevé de la dette et du futur service de la dette. La baisse des recettes budgétaires pourrait être compensée par de nouvelles mesures touchant aux recettes, le report des investissements de moindre priorité ou une nouvelle diminution des dépenses courantes non essentielles. Si des financements complémentaires sont nécessaires, ils devront être fortement concessionnels, et de préférence sous forme de dons⁷. Néanmoins, si la pandémie reste sous contrôle et les séquelles sont moins prononcées que prévu, la croissance pourrait se révéler supérieure aux attentes.

13. Les autorités partagent globalement l'analyse des services du FMI quant à la dégradation des perspectives mais elles soulignent les facteurs susceptibles d'entraîner une révision à la hausse des perspectives. Elles reconnaissent l'incertitude qui entoure les projections actuelles et soulignent qu'à ce jour, on dispose de peu de données permettant d'évaluer précisément les conséquences économiques de la deuxième vague de COVID-19 début 2021. Elles insistent sur le fait que l'exécution de leur plan de redressement allié au fort potentiel de croissance de l'économie pourrait justifier davantage d'optimisme quant aux perspectives. Elles attendent aussi avec intérêt l'allocation de DTS, qui pourrait alléger de possibles pressions sur les financements.

DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Les discussions ont porté sur les moyens de gérer au mieux les effets prolongés de la pandémie, soutenir la campagne de vaccination et créer des emplois pour les jeunes sans compromettre la stabilité macroéconomique. Le soutien financier du FMI au titre d'un accord de confirmation et de la FCC, concomitant à l'ICPE : i) accompagnerait la riposte des autorités à la crise et favoriserait une reprise vigoureuse et généralisée, ii) répondrait au besoin de financement à court terme de la balance des paiements, iii) maintiendrait un signal fort et mobiliserait de nouveaux financements concessionnels en appui à une dynamique de la dette plus favorable et iv) réduirait le besoin d'accéder au marché obligataire régional et renforcerait la position extérieure de l'UEMOA.

A. Gérer la pandémie sans compromettre la stabilité macroéconomique

Un budget révisé pour gérer la pandémie, financer la campagne de vaccination et lutter contre le chômage des jeunes

14. La stratégie budgétaire à moyen terme révisée intègre les nouvelles priorités du gouvernement tout en restant cadrée par un retour progressif à un déficit de 3 % du PIB d'ici 2023 (voir tableau 3 du texte). Le cadre budgétaire tient compte de la dégradation des perspectives économiques à court terme, de la campagne de vaccination en 2021-22 et du nouveau programme

⁷ Cette analyse ne tient pas compte d'une possible allocation de DTS, qui pourrait être une source de financement complémentaire.

d'urgence triennal pour les jeunes (tableau 4 du texte). La stratégie d'assainissement des finances publiques repose sur d'ambitieux objectifs d'augmentation des recettes conformes à la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT) et sur une redéfinition des dépenses prioritaires (MPEF/DP ¶115).

15. Les autorités et les services du FMI ont défini les paramètres d'un budget 2021 révisé, qui devrait être parachevé avant fin mai 2021.

- Les recettes budgétaires devraient diminuer de 0,1 % du PIB par rapport au budget initial et aux prévisions de la deuxième revue du programme appuyé par l'ICPE. La baisse de l'activité, la hausse des cours du pétrole, la diminution des recettes provenant des impôts sur les bénéfices de 2020 ainsi que des dividendes attendus des entreprises publiques réduiraient les recettes d'environ 0,7 % du PIB en l'absence de mesures compensatoires. Cependant, pour atténuer cette insuffisance, les autorités ont recensé un ensemble de mesures de politique et d'administration fiscales qui devraient rapporter un montant estimé à 0,6 % du PIB (MPEF/DP ¶117 et tableau 5 du texte).
- De nouvelles pressions sur les dépenses sont apparues depuis l'adoption du budget initial. Le budget du ministère de la Santé augmentera de 0,3 % du PIB afin de financer la campagne de vaccination, les dépenses supplémentaires liées au programme d'urgence pour l'emploi des jeunes représentent 0,4 % du PIB en 2021⁸, tandis que la hausse des cours du pétrole impose d'inscrire au budget un montant égal à 0,4 % du PIB au titre des subventions au secteur de l'énergie, en supposant la stabilité des tarifs de l'électricité et des prix intérieurs des produits combustibles. Parallèlement, les autorités ont identifié des économies budgétaires réalisables en gelant les coûts opérationnels et en différant certains investissements représentant 0,5 % du PIB ; d'autre part, une marge supplémentaire sera dégagée en reportant l'apurement prévu d'obligations impayées pour environ 0,3 % du PIB (MPEF/DP ¶118, tableau 3 du texte).
- Compte tenu de ces éléments, le déficit budgétaire atteindrait 5,4 % du PIB en 2021 contre une prévision initiale de 4,9 % du PIB⁹.

16. Les discussions ont porté sur la recherche d'un juste équilibre entre la couverture des nouvelles dépenses nécessaires et le maintien d'une saine politique budgétaire. Les services du FMI souscrivent à un assouplissement de la politique budgétaire qui permettrait de tenir compte des dépenses liées aux vaccins et d'utiliser l'espace budgétaire supplémentaire apporté par la prolongation de l'ISSD et, après l'établissement de fortes mesures visant à accroître les recettes, par la modeste insuffisance résiduelle des recettes, mais voient peu de marge pour un assouplissement additionnel. Les autorités ont convenu de contenir le creusement du déficit tout en soulignant qu'il importe de gérer les nouveaux défis qui ne peuvent être que partiellement absorbés en réduisant les dépenses sur d'autres postes. Afin de prévenir une insuffisance des recettes, les services du FMI et les autorités ont convenu de maintenir une réserve de précaution de 0,4 % du PIB, qui ne sera

⁸ Le programme couvre des projets en cours qui ciblent l'inclusion économique des jeunes et des femmes et sont financés sur ressources extérieures.

⁹ Ce chiffre inclut 0,1 % du PIB sous forme d'allègement des intérêts au titre de l'ISSD compte tenu de la prolongation de l'initiative au 2^e semestre 2021.

débloquée qu'en fin d'année si les recettes sont conformes aux prévisions (MPEF/DP ¶18). Les services du FMI ont mis en garde sur le fait qu'une augmentation soutenue des dépenses récurrentes pour le programme en faveur de l'emploi des jeunes et le report de l'apurement des obligations impayées antérieures à 2019 à hauteur de 0,3 % du PIB rendront l'assainissement des finances publiques plus difficile dans les prochaines années. Ils ont recommandé d'inscrire l'apurement total des obligations impayées antérieures à 2019 au budget 2022.

17. Les besoins de financement supplémentaires en 2021 sont couverts par des aides concessionnelles extérieures. Un complément de financement sur projet pour les vaccins (hors dons, 0,2 % du PIB), la prolongation de l'ISSD (0,6 % du PIB) et le financement accordé par le FMI (1,3 % du PIB), qui sera rétrocédé par la banque centrale en tant qu'appui budgétaire direct, ajouteront environ 2,1 % du PIB de financement extérieur concessionnel. Ce financement s'ajoute à l'aide budgétaire de 1 % du PIB sous forme de dons et de prêts concessionnels déjà promise par les partenaires multilatéraux et bilatéraux. Parallèlement, une diminution des emprunts est attendue pour les projets financés sur ressources extérieures (0,3 % du PIB), tandis que le financement obtenu sur le marché obligataire régional sera inférieur d'environ 1 % du PIB aux prévisions établies lors de la deuxième revue du programme appuyé par l'ICPE (MPEF/DS ¶25).

Tableau 4 du texte. Sénégal : cadre budgétaire révisé, 2021–22
(en milliards de FCFA)

	2021		2022	
	EBS/20/191	Proj.	EBS/20/191	Proj.
Recettes	3,090	3,034	3,381	3,389
Recettes (hors dons)	2,758	2,742	3,004	3,052
Recettes fiscales	2,564	2,564	2,862	2,918
(en pourcentage du PIB)	17.1%	17.1%	17.7%	18.1%
dont : recettes fiscales moins élevées (repli de l'activité, impôt sur les sociétés et FSIPP)	...	-100
dont : nouvelles mesures recensées	...	100	...	116
Recettes non fiscales	194	179	142	135
dont : dividendes moins élevés	...	-15
Dons	332	292	377	336
(en pourcentage du PIB)	2.2%	1.9%	2.3%	2.1%
Budgétaires	64	64	90	88
Projets	268	228	287	248
dont : dons suppl. pour les dépenses de vaccination	...	20	...	18
Dépenses	3,822	3,852	4,022	4,067
(en pourcentage du PIB)	25.5%	25.7%	24.9%	25.2%
Courantes (hors intérêts)	1,911	2,009	2,141	2,149
(en pourcentage du PIB)	12.7%	13.4%	13.3%	13.3%
Personnel	905	927	975	1,008
dont : salaires supplémentaires pour le programme en faveur des jeunes	...	22	...	33
Biens et services	316	328	371	362
Subventions	273	339	306	303
dont : dépenses suppl. pour les subventions énergétiques	...	64
Dons et autres dépenses	417	415	489	476
dont : dépenses courantes supplémentaires pour le programme en faveur des jeunes	...	47	...	43
Intérêts	327	328	342	346
dont : ISSD 1/	10	19	...	-
Investissement	1,584	1,515	1,539	1,572
Financé sur ressources extérieures	844	784	697	801
dont : campagne de vaccination	...	40	...	35
Financé sur ressources intérieures	740	731	843	771
Déficit	-733	-817	-641	-679
(en pourcentage du PIB)	-4.9%	-5.4%	-4.0%	-4.2%
(en pourcentage du PIB – hors ISSD & campagne de vaccination)	-4.8%	-5.1%	-4.0%	-4.0%
Financement	733	817	641	679
Émissions nettes sur le marché obligataire régional	442	320	521	243
Prêts-programmes	96	91	74	90
Prêts-projets	576	556	410	553
Autres (amortissement compris)	-423	-442	-364	-358
Financement exceptionnel	42	292	0	150
FMI	0	201	0	150
ISSD	42	91	0	0
PIB nominal	14,991	14,998	16,154	16,159

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Des réformes budgétaires structurelles plus approfondies afin de créer une marge de manœuvre budgétaire et de renforcer la cohésion sociale

18. Il est indispensable d'augmenter les recettes pour dégager une marge de manœuvre budgétaire dans un contexte de pressions sur les dépenses.

La SRMT, qui vise à porter le ratio recettes fiscales/PIB à 20 % d'ici 2023 en élargissant la base d'imposition, a été parachevée en juin 2020 (OR). Cependant, son exécution a été retardée par la pandémie au 2^e semestre 2020 (annexe III). Le programme envisage une augmentation du ratio recettes fiscales/PIB de 1 % du PIB en 2022, qui repose essentiellement sur l'élargissement de la base fiscale et sur la réduction des dépenses fiscales (tableau 5 du texte).

Tableau 5 du texte. Sénégal : mesures touchant aux recettes en 2021–22

(en milliards de FCFA sauf indication contraire)

	2021	2022
Direction générale des impôts		
Total	59	118
(en pourcentage du PIB)	0.4	0.7
<i>nouveaux contribuables à la direction des PME</i>	7	19.5
<i>augmentation du prélèvement à la source pour les salariés qui contribuent à la sécurité sociale</i>	16	32
<i>paiement anticipé de l'impôt sur le revenu pour les importateurs qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales intérieures</i>	10	0
<i>nouvelle taxe sur le bouillon</i>	25	40
<i>augmentation des taxes sur les jeux et paris</i>	1	1
<i>réductions des exonérations fiscales régressives</i>		25
Direction générale des douanes		
Total	39	71
(en pourcentage du PIB)	0.3	0.4
<i>renforcement des contrôles sur les valeurs déclarées en douane</i>	13	21
<i>renforcement des contrôles ex post</i>	4	6
<i>amélioration du contrôle des régimes d'exonération</i>	8	12
<i>recouvrement des paiements de TVA suspendus</i>	14	22
<i>création d'un bureau spécialisé pour les véhicules</i>		10

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

19. Les autorités tiennent à accélérer l'exécution de la SRMT (MPEF/DP, ¶20-22). Elles organiseront un atelier avec les parties prenantes afin d'avaliser publiquement la SRMT et d'adopter un plan d'exécution révisé pour 2021-23, de nommer les membres du comité de supervision stratégique et d'adopter une stratégie de suivi et d'évaluation (nouveau RS/OR, juin 2021). Les régies de recettes se sont engagées à poursuivre en 2022 les mesures instaurées avec le budget 2021 révisé et ont recensé de nouvelles mesures (MPEF/DP ¶22), ciblées dans un premier temps sur l'élargissement de la base fiscale (nouveau RS/OR proposé, juin 2022) et le renforcement des contrôles. Les dépenses fiscales seraient progressivement réduites, en commençant par des exonérations de TVA particulièrement régressives déjà recensées et sur la base d'une étude à venir sur l'efficacité des exonérations existantes (RS/OR, juin 2021). La loi de finances 2022 supprimera des exonérations fiscales représentant au moins 0,2 % du PIB (nouveau RS/OR, décembre 2021). Une plus grande transparence autour des dépenses fiscales avec la publication des rapports sur les dépenses fiscales 2015-17 le 3 mai 2021 et des rapports 2018-19 avant fin juin 2021 soutiendrait ces efforts (la publication annuelle du rapport N-2 sur les dépenses fiscales est un RS/OR continu à partir de juin 2021).

20. Les mesures d'amélioration de la gestion des finances publiques (GFP) ont été retardées par la pandémie mais elles devraient reprendre en 2021–22 (MPEF/DP ¶23). Avec l'assistance technique du FMI, les autorités ont élaboré une stratégie exhaustive de réforme de la gestion des finances publiques. Bien que cette stratégie ne soit pas encore officiellement adoptée, des réformes essentielles sont en cours et devraient être parachevées en 2022, notamment :

- La mise en œuvre complète du budget-programme à partir de 2022, avec une phase initiale pour certaines entités publiques en 2021.
- Une transparence accrue et une exécution améliorée des dépenses, basées sur i) une limitation effective des transferts aux comptes du Trésor en-dessous de la ligne aux entités de l'administration centrale, ii) la reclassification en investissements publics des transferts en capital au profit des administrations chargées de l'exécution des projets publics¹⁰, ainsi que la formalisation de contrats adéquats entre l'État et les agences d'exécution, iii) une meilleure gestion de la trésorerie avec l'élaboration de plans d'engagement précis et complets et iv) une classification améliorée des dépenses courantes dans les prochaines lois de finances afin de refléter la nature économique de la dépense, à commencer par les subventions en 2022.
- La poursuite des efforts en vue de la mise en place d'un compte unique du Trésor (CUT) général et fonctionnel, conformément aux directives de l'UEMOA. Les autorités ont recensé 276 comptes d'institutions publiques non commerciales ouverts dans des banques commerciales et entendent en fermer 100 en 2021, en privilégiant dans un premier temps les institutions qui comptent principalement sur des transferts budgétaires. Une feuille de route sera établie d'ici à fin 2021 pour recenser d'autres comptes susceptibles d'être fermés d'ici à juin 2022 (nouveau RS/OR proposé, décembre 2021)¹¹. Une mise en place complète du CUT limiterait les risques budgétaires créés par les activités financières de certaines institutions (par exemple, le recours aux facilités de découvert et à l'emprunt bancaire).
- Une meilleure gestion des risques budgétaires grâce à la préparation d'une déclaration des risques budgétaires dans le cadre de la loi de finances 2022 (RS, décembre 2021), l'établissement d'une base de données complète sur les PPP existants et les accords d'achat d'électricité d'ici à fin juin 2021 (RS/OR, juin 2021) et l'adoption d'une méthodologie d'évaluation des risques budgétaires découlant des PPP et des entreprises publiques (MPEF/DP 128).

21. Les efforts pour limiter les subventions au secteur de l'énergie et en rendre correctement compte doivent être poursuivis. Le passage du fioul lourd au gaz réduira le besoin de subventions à moyen terme, mais les services du FMI ont souligné les coûts budgétaires élevés du maintien des prix au détail des produits pétroliers et de l'électricité au-dessous des niveaux de couverture des coûts. Étant donné leur forte préférence pour la stabilité des prix à court terme, les autorités ont réitéré leur engagement d'inscrire les subventions au budget pour un montant adéquat afin d'éviter l'accumulation d'arriérés (RS continu). Elles ont également souligné que les réformes en cours dans le secteur de l'électricité soutenues par le pacte pour l'énergie (« *Power*

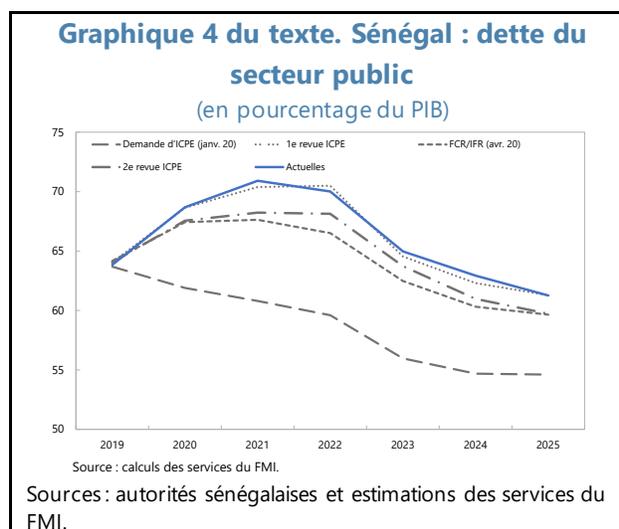
¹⁰ La reclassification est effective à partir de mai 2021, hormis quelques projets déjà en cours d'exécution. Avant cette mesure, plus de 70 % des investissements financés sur ressources intérieures en 2020 ont été exécutés par des transferts en capital, c'est-à-dire des transferts au compte de dépôt des agences d'exécution. La reclassification de ces dépenses implique qu'elles feront l'objet de procédures de dépenses régulières avec vérification des services rendus préalablement au paiement. Cette mesure facilitera en outre la gestion des flux de trésorerie car les paiements seront davantage liés au rythme effectif de l'exécution des projets.

¹¹ Ce RS/OR remplacerait l'OR existant sur la fermeture de tous les comptes d'institutions publiques encore ouverts avant fin 2022, qu'il est proposé d'abandonner.

Compact ») du Millennium Challenge Account contribueront à assainir la situation financière de la compagnie d'électricité publique (MPEF/DP 129). Les services du FMI ont souligné que la révision de la structure de prix des hydrocarbures envisagée en 2021 doit viser la simplicité et la transparence et, autant que possible, assurer un ajustement progressif et automatique des prix intérieurs des combustibles à l'évolution des cours mondiaux du pétrole.

Préserver la viabilité de la dette et renforcer sa gestion

22. La dette du Sénégal devrait rester viable avec un risque modéré de surendettement extérieur et de surendettement global (voir l'analyse de viabilité de la dette). Le ratio dette publique/PIB devrait culminer autour de 71 % en 2021 avant de diminuer progressivement à moyen terme lorsque la production d'hydrocarbures stimulera les recettes et la croissance économique (graphique 4 du texte). Cependant, le profil de la dette offre peu de marge d'absorption des chocs à court terme et il est exposé à des risques importants liés à un ralentissement de la croissance, à un creusement des déficits budgétaires et à une hausse des taux d'intérêt mondiaux. En conséquence, les autorités comptent sur des prêts concessionnels et semi-concessionnels pour financer l'effort de reprise. Le Sénégal a également prolongé sa participation à l'ISSD du G-20 jusqu'à fin 2021, ce qui devrait permettre un allègement temporaire du service de la dette de 91 milliards de francs CFA (0,6 % du PIB) au total pour l'année, dont 19 milliards de francs CFA (0,1 % du PIB) sous forme d'allègement d'intérêts¹².



23. La viabilité de la dette devra être soutenue par de nouveaux efforts de maîtrise des risques budgétaires et une gestion renforcée de la dette. Le Comité national de la dette publique (CNDP) a adopté une stratégie de la dette à moyen terme pour 2021-23 et entrepris un examen des principaux investissements des entreprises publiques. Les recommandations résultant de l'audit de la base de données sur la dette publique (en cours, bien qu'il ait subi des retards lors de la passation du marché public correspondant) devraient améliorer le suivi de la dette des entreprises publiques, et les autorités s'efforcent actuellement de renforcer leurs capacités de prévision des besoins d'emprunt dans ce secteur.

¹² Dans la mesure où les conditions de marché sont favorables, les autorités ont également l'intention de réaliser des opérations de gestion des passifs afin de lisser le remboursement futur du service de la dette, mais celles-ci ne sont pas encore intégrées aux prévisions du scénario de référence.

B. Atteindre une croissance élevée et inclusive tirée par le secteur privé (pilier I du programme ICPE)

Remédier au chômage des jeunes et élargir les filets de sécurité sociale

24. Les services du FMI se félicitent de la forte priorité donnée par les autorités au chômage des jeunes et des femmes, mais recommandent de réformer les initiatives en place et de privilégier les créations d'emplois dans le secteur privé (tableau 6 du texte, MPEF/DP 127-28 et annexe I). Sachant qu'environ 200 000 Sénégalais entrent chaque année sur le marché du travail, créer suffisamment d'emplois est un défi majeur. Près d'un tiers des individus de 15 à 34 ans sont au chômage. Le vaste programme de recrutement public générera des emplois à court terme, mais les services du FMI craignent qu'il ait un effet d'éviction sur les dépenses d'investissement et qu'il ne crée pas d'emplois viables à long terme. Les services du FMI soulignent qu'il est important de veiller à la qualité des nouvelles dépenses, ce qui exigerait de réformer les interventions publiques en cours, notamment en rationalisant les multiples fonds et agences déjà actifs dans ce domaine. Le gouvernement devrait allouer un rôle fort au secteur privé dans la lutte contre le chômage des jeunes et soutenir cet effort par des mesures ciblées, notamment le soutien à la formation et au renforcement des compétences axé sur la demande.

Tableau 6 du texte. Sénégal : programme d'urgence pour l'emploi des jeunes
(en milliards de FCFA)

Pilier	Mesures	Coûts attendus				
		2021	2022	2023	Total	
1	Recrutement spécial	Créer 35 000 emplois, dont 5 000 enseignants, 22 000 jeunes pour le reboisement et le nettoyage, 6 000 agents de sécurité et 1 850 autres postes	45	53	54	152
2	Projets de développement des collectivités	Soutien à des projets de développement en cours pour moderniser les municipalités	7	12	14	34
3	Soutien à la création d'emplois dans le secteur privé	Augmentation des transferts pour la coopération entre État et entreprises afin de soutenir l'emploi dans le secteur privé et la formation professionnelle. Élargissement de la couverture sectorielle à l'agriculture.	15	15	15	45
4	Projet d'investissement public à forte intensité de main-d'œuvre	Lancement de projets à forte densité de main-d'œuvre pour exploiter le potentiel des énergies renouvelables et du secteur horticole.	9	9	7	24
5	Formation professionnelle et stages en entreprise	Accroissement des possibilités d'obtention de diplômes et soutien aux apprentis dans le secteur de l'artisanat	11	18	16	45
6	Accès au financement pour les entrepreneurs et les travailleurs indépendants	Microcrédit et soutien ciblé aux acteurs de l'économie informelle	53	33	34	120
7	Subvention pour les uniformes scolaires	Subventions de la production au Sénégal de nouveaux uniformes scolaires	10	10	10	30
Total			150	150	150	450

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

25. Les autorités reconnaissent la nécessité de réformes d'accompagnement et soulignent les mesures de gouvernance du programme pour les jeunes. Elles se sont engagées dans un premier temps, avant décembre 2021 : i) à créer un guichet unique pour toutes les initiatives existantes dans les 15 plus grands départements (sur 45), ii) à établir une base de données et un identifiant unique pour les bénéficiaires des programmes et iii) à signer des contrats de performance fixant des objectifs de résultats clairs avec les principales agences d'exécution (MPEF/DP 127).

Parallèlement, et sur la base d'une évaluation de toutes les initiatives d'appui à l'emploi des femmes et des jeunes et aux PME, elles élaboreront une réforme plus générale afin d'améliorer la coordination et l'efficacité des initiatives publiques en place, en commençant par rationaliser les fonds de financement dédiés à l'emploi des femmes et des jeunes (nouveau RS/OR proposé, décembre 2021).

26. Les services du FMI soulignent l'importance d'accélérer les réformes pour stimuler l'investissement privé et améliorer le climat des affaires. Les autorités parachèvent un cadre modernisé pour les PPP, censé favoriser des investissements privés substantiels. Une nouvelle loi a été votée en mars, mais des décisions cruciales en matière de gestion des risques budgétaires sont laissées aux décrets d'application. Les services du FMI font valoir que pour limiter les risques budgétaires, il sera indispensable de conférer un rôle de sentinelle au ministre des Finances à tous les stades d'approbation des PPP et de fixer des limites claires aux propositions de projets spontanées et aux procédures de marché simplifiées (nouveau RS proposé, juin 2021). D'autres réformes structurelles, soutenues par le partenariat « Compact with Africa » et les partenaires du développement, sont en cours. Le paiement des impôts sur téléphone mobile est désormais opérationnel (OR, décembre 2020) tandis que la réforme du système de gestion foncière a subi des retards dus aux restrictions posées aux déplacements du fait de la COVID-19, mais elle devrait être achevée avant la fin de l'année (repère/OR, juin 2021, qu'il est proposé de reporter à décembre 2021). Un guichet unique pour l'accès aux financements publics à l'intention des PME et des entreprises informelles est attendu pour décembre 2021 (MPEF/DP ¶128). La stratégie d'inclusion financière du Sénégal est en cours d'achèvement et les services du FMI ont encouragé les autorités à accélérer sa mise en œuvre (MPEF/DP ¶133).

27. Les services du FMI se félicitent des efforts consentis pour limiter les conséquences de la pandémie sur les ménages vulnérables. Le gouvernement prépare une aide financière exceptionnelle générale à l'intention des ménages pauvres et vulnérables souffrant de la crise économique, sous forme de transferts en espèces et de subventions supplémentaires pour les intrants agricoles, avec le soutien de la Banque mondiale. La mise à jour et l'élargissement du registre national unique, une base de données guidant les efforts de protection sociale, sont en cours ; il est notamment prévu de multiplier par deux le nombre de ménages enregistrés pour le porter à un million au minimum (RS/OR, qu'il est proposé de reporter de décembre 2021 à juin 2022). Le décret institutionnalisant le registre national unique devrait être adopté au plus tard en août 2021 (MPEF/DP ¶130).

Préserver la stabilité financière

28. Bien que le système bancaire apparaisse globalement sain, des poches de vulnérabilité existent. Trois banques appartenant à l'État restent confrontées à des difficultés anciennes en matière de fonds propres et de rentabilité¹³. La réforme institutionnelle visant à séparer Poste Finance du groupe de la poste (SN La Poste) et à la convertir en établissement financier a pris beaucoup de retard. Enfin, bien que l'ampleur des pertes ne soit pas encore établie, des signes

¹³ Les trois banques détiennent ensemble une part de marché inférieure à 8 %.

montrent que la pandémie a aggravé la situation financière de plusieurs institutions de microfinance (MPEF/DP ¶23, 32). Les services du FMI encouragent les autorités à tenir leurs engagements de restaurer les fonds propres des banques publiques, alliés à des efforts pour renforcer leur gouvernance d'entreprise et repenser leur modèle économique. Une attention renouvelée doit être apportée à la gouvernance du groupe de la poste et à la modification institutionnelle de Poste Finance afin de réduire les risques budgétaires au minimum¹⁴. Enfin, les services du FMI recommandent d'entreprendre des diagnostics approfondis des institutions de microfinance lorsque la crise s'atténuera. Dans l'intervalle, les autorités doivent renforcer le suivi, notamment en assurant un compte rendu complet des aides accordées aux clients et de l'impact sur les bilans. Les institutions de microfinance en difficulté doivent faire l'objet de restrictions, par exemple sur les paiements de dividendes ou sur les activités de prêt et de dépôt.

29. Les carences en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ont abouti à un suivi renforcé par le Groupe d'action financière (GAFI), qui nécessitera un niveau élevé d'appropriation par toutes les parties prenantes. Les autorités tiennent à assurer la pleine participation de toutes les parties prenantes au plan d'actions afin de renforcer l'efficacité du régime de LBC/FT. Le plan d'actions, qui devrait être exécuté d'ici à septembre 2022, contient entre autres des mesures ciblées consistant : i) à sensibiliser les entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) aux problématiques de la LBC/FT et à veiller à ce qu'elles soient correctement surveillées, ii) à veiller à ce que les établissements financiers fassent l'objet d'une surveillance efficace fondée sur le risque en matière de LBC/FT, iii) à élaborer des règles et procédures complètes et standardisées pour l'identification, le traçage, la saisie et la confiscation des produits et instruments du crime, iv) à tenir à jour des informations exhaustives sur des éléments de base et sur les bénéficiaires effectifs, v) à améliorer la coopération internationale et vi) à appliquer un régime efficace et ciblé de sanctions financières (MPEF/DP ¶31).

C. Gestion transparente et durable des recettes pétrolières et gazières (pilier III du programme ICPE)

30. La loi sur la répartition des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures est bien avancée (MPEF/DP ¶35-36). Deux grands projets pétroliers et gaziers devraient entrer en production en 2023, avec un fort impact positif sur le PIB, les exportations et les recettes (graphique 5 du texte). L'élaboration de la loi (OR décembre 2020, reporté à juin 2021) bénéficie de l'assistance technique du FMI, qui a formulé plusieurs recommandations pour que la loi soit conforme aux meilleures pratiques internationales, notamment :

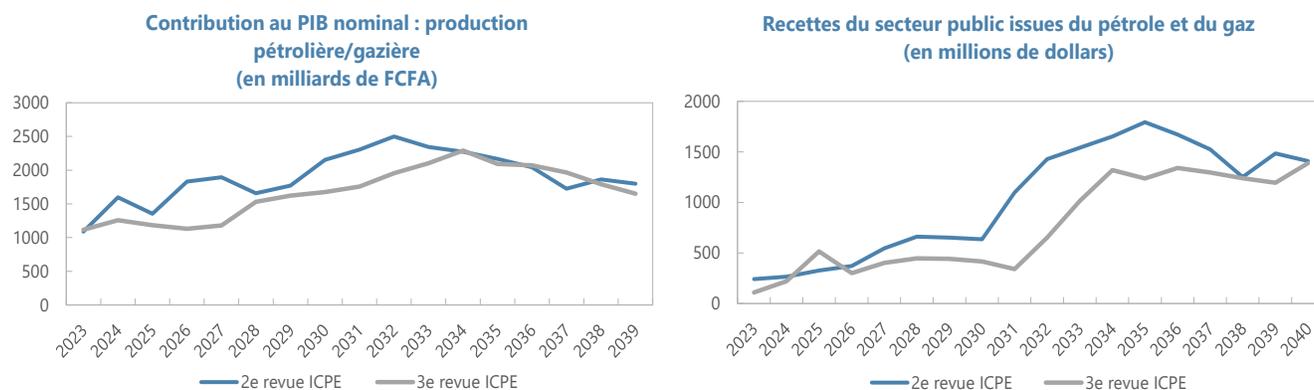
- La définition d'un plan d'investissement pluriannuel complet qui serait financé par les recettes issues des hydrocarbures, pour préserver l'efficacité des dépenses, gérer les contraintes d'absorption des investissements publics et éviter des réductions procycliques des dépenses d'investissement.

¹⁴ Il est important de séparer Poste Finance du groupe de la poste pour éliminer les transferts financiers de Poste Finance au reste du groupe afin qu'elle puisse conserver des soldes de trésorerie journaliers minimaux pour couvrir les chèques postaux. Cela éliminerait aussi la nécessité d'une garantie du Trésor.

- L'amélioration des règles d'affectation des recettes pour mieux équilibrer les besoins de dépenses à travers le budget d'une part et la stabilisation et l'équité intergénérationnelle d'autre part, et pour limiter les retraits aux cas particuliers.
- Un cadre institutionnel plus solide pour les prévisions, l'inscription au budget et le suivi des recettes, reflétant la forte volatilité des recettes issues des hydrocarbures et permettant des ajustements dynamiques des recettes affectées au budget, au fond de stabilisation et au fonds intergénérationnel.
- Des procédures claires de suivi des dépenses et une plus grande transparence sur la gestion et l'utilisation des ressources naturelles.

31. Un nouveau cadre budgétaire tenant compte des recettes tirées des ressources naturelles devrait être appliqué pour le budget 2023. Ce cadre doit être achevé avant juin 2022 car le budget 2023 comprendra pour la première fois un montant élevé de recettes issues du pétrole et du gaz (RS/OR pour décembre 2021, reporté à juin 2022) (MPEF/DP 135-36). Les services du FMI ont recommandé que les documents de programmation macro-budgétaire pluriannuelle prévoient un objectif de solde budgétaire hors recette d'hydrocarbures qui ancrerait la politique budgétaire lorsque les recettes monteront en puissance. Cet objectif permettrait de lisser la trajectoire des dépenses et réduirait les risques de dépenses procycliques.

Graphique 5 du texte. Sénégal : conséquences macroéconomiques des projets pétroliers et gaziers



Source : calculs des services du FMI.

DEMANDE DE FINANCEMENT DU FMI ET MODALITÉS DU PROGRAMME

32. Les autorités sollicitent un accord mixte de 18 mois au titre de l'accord de confirmation et de la FCC afin de couvrir leurs besoins de financement de la balance des paiements, réels mais de courte durée. L'impact prolongé de la pandémie, la hausse des prix des produits de base et les besoins de dépenses pour les vaccins ont engendré un besoin de financement de la balance des paiements réel mais de courte durée sur la période 2021–22 (tableau 7 du texte). Ce besoin de financement devrait être résorbé d'ici à fin 2022 lorsque la campagne de vaccination s'achèvera et que la reprise économique sera bien amorcée.

33. Un accès combiné de 140 % de la quote-part au titre des accords aiderait à couvrir les besoins de financement extérieurs et budgétaires. Un accès à ce niveau équivaldrait à 453 millions de DTS, à raison d'un tiers au titre de la FCC (151 millions de DTS ou 46,66 % de la quote-part) et de deux tiers au titre de l'accord de confirmation (302 millions de DTS ou 93,33 % de la quote-part). Le FMI couvrirait environ 40 % du besoin de financement estimé sur 2021 et 2022 (tableau 7 du texte). Une légère concentration des décaissements au début du programme est proposée, 80 % de la quote-part étant décaissés en 2021 car le besoin de financement de la balance des paiements est plus élevé à court terme. Comme à l'habitude pour les pays membres de l'UEMOA, les décaissements du FMI seront rétrocédés au gouvernement par la banque centrale. Le Sénégal est considéré comme un pays admis à bénéficier d'un financement mixte, et son accès aux ressources sera accordé pour un tiers au titre de la facilité de crédit de confirmation et pour deux tiers au titre de l'accord de confirmation. Le Sénégal n'a pas d'arriérés extérieurs.

34. Des garanties de financement sont en place pour les 12 prochains mois et les perspectives de financement sont satisfaisantes par la suite. Les engagements confirmés des partenaires du développement apporteront une aide budgétaire substantielle ainsi qu'un financement pour les vaccins. La prolongation de l'ISSD fournit un financement additionnel de 0,6 % du PIB. Une possible allocation de DTS en cours d'année compléterait les réserves de la BCEAO. L'allocation pour le Sénégal, qui représenterait 442 millions de dollars (1,6 % du PIB) si elle est confirmée, n'a pas encore été intégrée au cadre macroéconomique. Son utilisation prospective sera examinée lors de la prochaine revue du programme.

35. L'accord de financement serait concomitant à l'accord au titre de l'ICPE, qui expire fin

Tableau 7 du texte. Sénégal : besoin de financement 2020–22

	2020 eff.	2021 proj.	2022 proj.
	(en milliards de FCFA)		
Besoin de financement	694	487	363
Appui budgétaire (dons et prêts)	398	155	178
Multilatéral	196	139	165
Bilatéral	202	16	14
Appui à la vaccination	0	40	35
ISSD	29	91	0
Financement du FMI ¹⁾	266	201	150
<i>pourcentage de la quote-part</i>	100	80	60
Part du financement du FMI	38%	41%	41%
<i>Pour mémoire :</i>			
<i>Financement supplémentaire potentiel</i>		27	73
<i>Part potentielle du financement du FMI</i>		39%	34%

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

1) Décaissement en 2020 au titre de l'IFR/la FCR et décaissements prospectifs en 2021 et 2022 au titre de l'accord de confirmation/la FCC.

2022. Les objectifs de réforme du programme appuyé par l'ICPE restent pertinents. Son maintien préserverait également la continuité et le signal positif.

36. La conditionnalité du programme s'appuie sur l'accord au titre de l'ICPE. Les principaux objectifs quantitatifs relatifs au déficit budgétaire, au financement, à la dette du secteur public et aux recettes ont été convertis en critères de réalisation. Tous les autres objectifs quantitatifs deviennent des objectifs indicatifs. Les objectifs de réforme du programme appuyé par l'ICPE serviront de repères structurels (RS) dans le cadre de l'accord de financement. Les autorités ont demandé une modification des objectifs quantitatifs portant sur le déficit, le financement net, les recettes (seulement pour fin juin) et le plafond de la dette conformément au cadre budgétaire révisé¹⁵. De nouveaux repères structurels (et de nouveaux objectifs de réforme en vertu de l'ICPE) dans les domaines critiques pour la réussite du programme sont également proposés, notamment la mise en place de la SRMT (juin 2021), une réduction des dépenses fiscales de 25 milliards de francs CFA dans la loi de finances 2022 (décembre 2021), l'élargissement de l'assiette fiscale en augmentant le nombre de contribuables enregistrés de 75 000 et en soumettant 40 000 employés supplémentaires à l'impôt à la source (juin 2022), l'adoption d'un décret d'application de la loi sur les PPP (juin 2021) et l'inventaire de tous les comptes bancaires ouverts par des entités publiques ayant des ressources propres (décembre 2021). Deux objectifs de réforme sont abandonnés car ils sont déjà en place (évaluation ex-ante des projets de plus d'un milliard de francs CFA nouvellement inscrits au budget) ou ont été remplacés par un autre repère structurel ou objectif de réforme (clôture des comptes résiduels de toutes les institutions et entités publiques). Afin de laisser un délai de réalisation suffisant, une nouvelle date sera fixée pour l'établissement d'un système centralisé de gestion foncière, l'élargissement du registre national unique, le projet de loi sur la répartition des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures et le nouveau cadre budgétaire avec un ancrage budgétaire à long terme pour le partage des recettes issues des hydrocarbures avec les futures générations.

37. La capacité du Sénégal à rembourser le FMI est satisfaisante et il n'y a pas de problème en ce qui concerne les sauvegardes. À leur plus haut niveau en 2025, les remboursements au FMI resteront inférieurs à 3 % des recettes de l'État et inférieurs à 2 % des exportations de biens et de services. L'évaluation des sauvegardes menée en 2018 a montré que la BCEAO a maintenu une forte culture du contrôle, et la dernière recommandation en suspens, relative au renforcement de la gestion des risques, est en cours d'exécution.

38. Bien que les risques pour le programme soient élevés, ils sont atténués par les solides antécédents des autorités en matière d'exécution des accords avec le FMI. Une dégradation des perspectives économiques pourrait compliquer la réalisation des objectifs, tandis que les tensions sociales et les difficultés de coordination au sein de l'administration pourraient compliquer

¹⁵ L'augmentation de 10 275 milliards de francs CFA à 11 024 milliards de francs CFA ne représente pas une marge d'emprunt supplémentaire excepté pour la trajectoire budgétaire révisée. L'objectif 2021 initial surestimait les effets de l'appréciation du franc CFA face au dollar enregistrée en 2020 et n'était pas relevé afin de tenir compte d'une hausse du besoin de financement pour les projets pétroliers et gaziers ainsi que de l'élargissement du périmètre des entreprises publiques, qui a nécessité de relever le plafond de la dette de 2020 de 200 milliards de francs CFA au cours de la deuxième revue.

l'exécution des réformes structurelles visant à stimuler la croissance et les créations d'emplois.

39. Le développement des capacités concorde bien avec les objectifs du programme. Le département des finances publiques et AFRITAC-Ouest apportent un appui à la mise en œuvre de la SRMT, au renforcement de l'efficacité et de la qualité des dépenses et du reporting budgétaire et à la mise en place d'un cadre solide pour les recettes gazières et pétrolières.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

40. La pandémie de COVID-19 a frappé l'économie sénégalaise de plein fouet en 2020. La croissance est tombée à 1 ½ % alors qu'elle était de 6 % en moyenne avant la crise (2014–19). La pandémie a mis de nombreux ménages en difficulté, en particulier ceux qui travaillent dans l'économie informelle urbaine. La puissante riposte orchestrée par le gouvernement a renforcé le secteur de la santé et atténué les pertes de revenus des ménages et des entreprises. Les services du FMI se félicitent de la publication des rapports trimestriels d'exécution budgétaire détaillant l'emploi des ressources liées à la COVID-19 en 2020 et du rapport du comité chargé du suivi des dépenses liées à la COVID-19.

41. Les perspectives macroéconomiques se sont dégradées depuis la dernière revue du programme appuyé par l'ICPE. La prolongation de la pandémie de COVID-19, la hausse des prix des produits de base et les troubles sociaux, qui trouvent leur origine dans le creusement des inégalités et l'absence de perspectives économiques, pèsent sur l'activité économique et sur la position extérieure. La croissance devrait être inférieure à 4 % en 2021, ce qui serait insuffisant pour renouer avant fin 2021 avec les niveaux de PIB par habitant antérieurs à la crise. Des risques considérables pèsent sur ces prévisions, en particulier celui d'une troisième vague de COVID-19. Une nouvelle évaluation de la viabilité de la dette indique que la dette du Sénégal demeure viable avec un risque modéré de surendettement et une marge limitée d'absorption des chocs à court terme.

42. Les objectifs du programme appuyé par l'ICPE demeurent appropriés tandis que les nouveaux financements du FMI aideront à couvrir le besoin de financement de la balance des paiements à court terme. Les autorités ont exprimé une préférence pour le maintien du programme appuyé par l'ICPE car ses objectifs sont pleinement alignés sur leur stratégie de développement. Le trajectoire révisée du déficit budgétaire proposée tient compte de la campagne de vaccination et permettra de résorber le besoin de financement de la balance des paiements avant fin 2022. Allié à de nouvelles aides des donateurs, le nouveau financement du FMI réduira le besoin d'accéder au marché des titres publics régional.

43. La politique budgétaire devrait rester cadrée par une trajectoire crédible vers un déficit budgétaire de 3 % du PIB d'ici à 2023. L'assainissement des finances publiques basé sur les recettes, sous-tendu par la SRMT, reste indispensable pour soutenir la stabilité macroéconomique, financer durablement la stratégie de développement et contribuer à la stabilité extérieure de la région UEMOA. Les services du FMI se félicitent des mesures ambitieuses d'augmentation des recettes pour la période du programme recensées par les autorités et de leur

engagement fort à l'égard de l'exécution de la SRMT. Ils encouragent toutefois les autorités à limiter les nouveaux engagements de dépenses récurrentes associés au programme d'urgence pour les jeunes et à veiller à la qualité de ces interventions. Alliés au report du remboursement des obligations impayées — qui doit être inscrit au budget 2022 — ces engagements évinceront d'autres dépenses dans les prochaines années et rendront l'assainissement des finances publiques plus difficile.

44. Les paramètres du budget 2021 révisé reflètent les nouvelles priorités des autorités, notamment la campagne de vaccination et le nouveau programme pour l'emploi des jeunes.

Les autorités ont recensé des mesures visant à élargir la base fiscale et de nouvelles mesures de politique fiscale, ainsi que d'importantes économies, principalement réalisées en reportant les investissements, afin d'incorporer les nouveaux besoins de financement tout en limitant l'augmentation du déficit budgétaire. Une réserve de précaution devrait aider à atténuer les risques de nouvelles insuffisances des recettes. Les subventions au secteur de l'énergie devront être soigneusement suivies et inscrites au budget, tout en évoluant au rythme des réformes du secteur de l'électricité. Les services du FMI continueront de recommander des ajustements progressifs et automatiques des prix intérieurs des carburants à l'évolution des cours mondiaux du pétrole.

45. La dette publique continue d'augmenter, et pour préserver sa viabilité, il faudra renforcer sa gestion en complément de l'assainissement des finances publiques.

Les risques pour la viabilité de la dette découlant d'une décélération de la croissance, d'une augmentation des déficits budgétaires et d'une élévation des taux d'intérêt mondiaux doivent être suivis attentivement. Bien que les marchés de capitaux internationaux soient accessibles aux pays pré-émergents après le premier choc de la COVID-19, le Sénégal a intérêt à privilégier les financements concessionnels pour couvrir ses besoins de financement afin de limiter les futurs coûts du service de la dette et d'améliorer la viabilité de la dette. Les emprunts extérieurs non concessionnels doivent être limités au financement de projets d'investissements sélectionnés favorables à la croissance, comme les projets pétroliers et gaziers, et aux opérations de gestion de la dette.

46. Pour réaliser des progrès durables dans la lutte contre le chômage des jeunes, il faudra renforcer l'efficacité des interventions en place et soutenir les créations d'emplois dans le secteur privé.

À cet égard, l'engagement pris par les autorités de créer dans chaque département un guichet unique pour l'emploi et le soutien financier des jeunes et des femmes est positif. L'examen de l'efficacité des initiatives existantes offre une opportunité unique de réforme, notamment pour rationaliser les fonds et les organismes dont les missions se recoupent. En outre, priorité doit être donnée à l'incitation à l'investissement privé en améliorant le climat des affaires et en s'attaquant aux contraintes qui pèsent de longue date sur la création d'emplois, par exemple en renforçant la formation professionnelle des jeunes, les droits de propriété foncière et l'accès au crédit.

47. Il convient d'accélérer les réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques.

La mise en place d'un compte unique du Trésor pleinement opérationnel est indispensable pour améliorer la gestion de la trésorerie. La reclassification des transferts en capital en investissements publics aidera à limiter les dépenses en vertu de procédures simplifiées, tandis

qu'une classification adéquate des subventions favorisera des affectations budgétaires réalistes, notamment pour les subventions à l'énergie. Afin de maîtriser les risques découlant des PPP, le nouveau décret doit prévoir de solides obligations en matière d'approbation des projets, d'analyse des risques et de pratiques de passation des marchés publics.

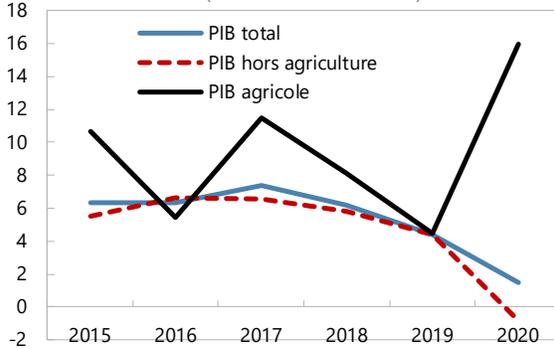
48. Le cadre juridique pour la gestion des futures recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures doit être parachevé et s'inspirer des meilleures pratiques internationales. Les services du FMI encouragent les autorités à veiller à ce que les règles de répartition des recettes entre le budget, la stabilisation et les économies intergénérationnelles soient efficaces et résilientes aux chocs sur les prix et à mettre en place l'ancrage de l'équilibre non pétrolier dans la loi de finances de 2023.

49. Les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la troisième revue du programme appuyé par l'ICPE, aux demandes de modification des objectifs quantitatifs et à la demande d'accords de 18 mois au titre de l'accord de confirmation et de la FCC. Les résultats du programme appuyé par l'ICPE ont été satisfaisants. La modification des objectifs quantitatifs concernant le plancher sur les prêts/emprunts nets, le plafond sur les besoins nets de financement totaux de l'État, le plancher sur les recettes fiscales et le plafond de dette reflètent les perspectives économiques révisées.

Graphique 1. Sénégal : secteurs réel et extérieur, 2015–20

Le Sénégal a échappé de peu à une récession en 2020...

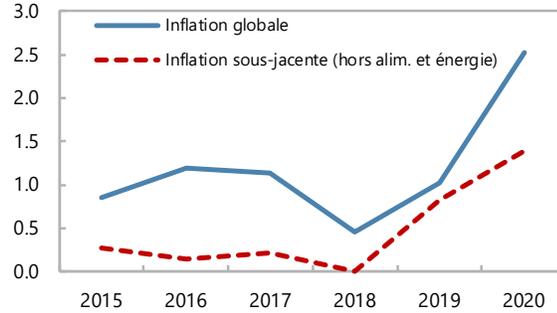
Croissance du PIB réel
(Variation annuelle en %)



... et l'inflation a augmenté pour atteindre 2,5 %, tirée par les prix alimentaires, mais l'inflation sous-jacente a aussi augmenté.

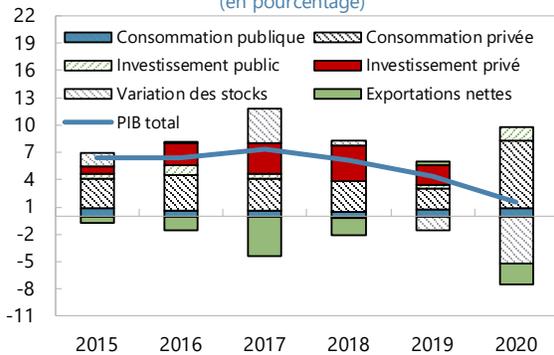
Inflation de l'IPC

(Moyenne sur 12 mois, variation en %)



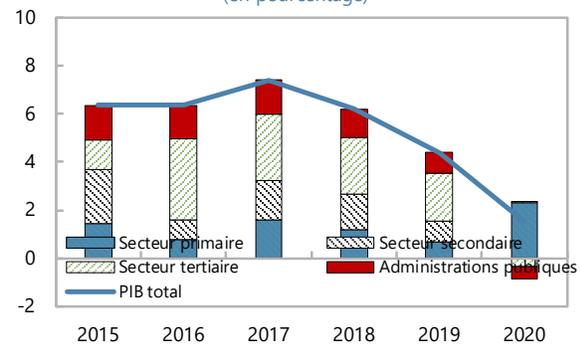
D'après les estimations, la consommation privée s'est maintenue, grâce aux transferts.

Contributions à la croissance du PIB : côté demande
(en pourcentage)



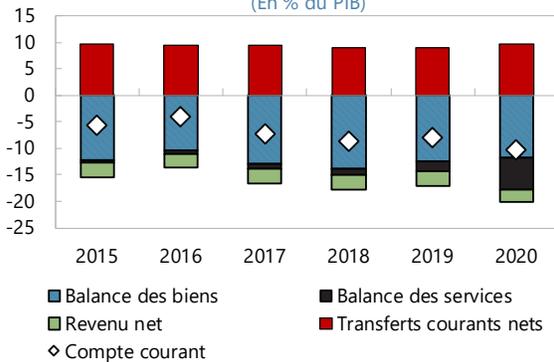
Le secteur tertiaire, qui tirait auparavant la croissance, a été le plus affecté par la pandémie.

Contributions à la croissance du PIB : côté offre
(en pourcentage)



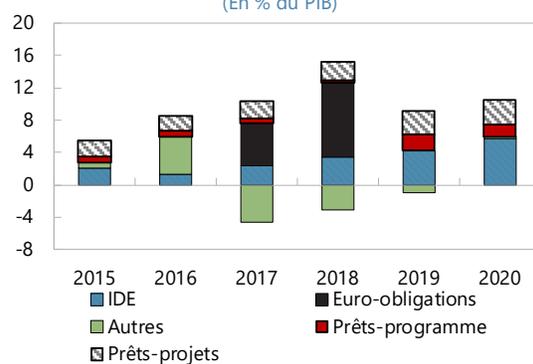
Le déficit des transactions courantes s'est creusé car la balance des services est devenue plus négative.

Compte courant : principaux éléments
(En % du PIB)



La vigueur des flux d'IDE et les prêts concessionnels ont toutefois contribué à financer le déficit.

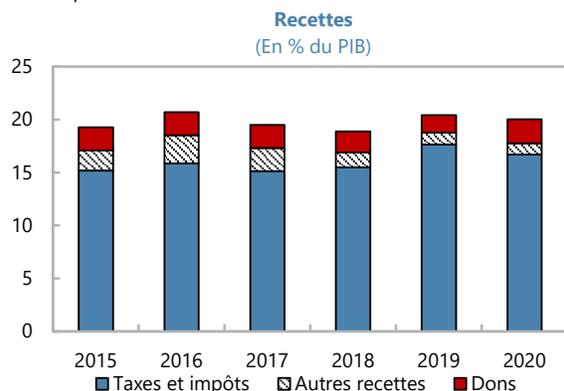
Compte de capital et d'opérations financières
(En % du PIB)



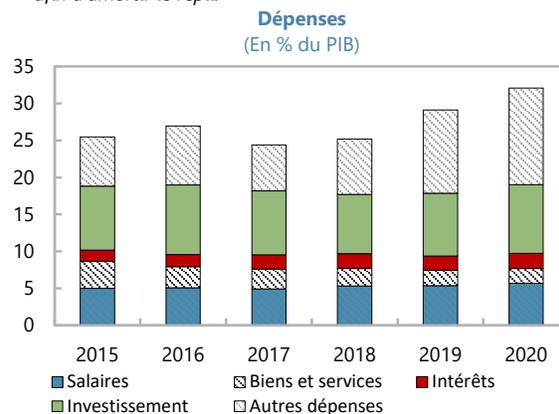
Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Sénégal : indicateurs budgétaires et financiers, 2015–20

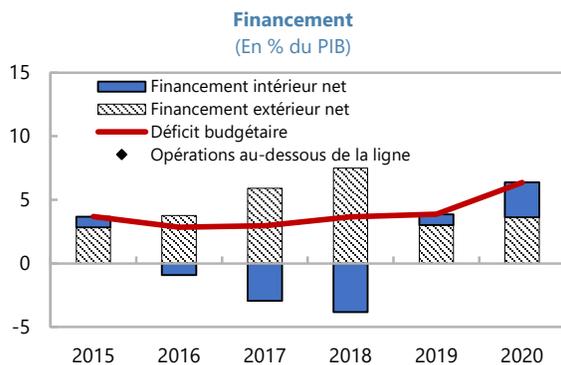
Les recettes fiscales se sont globalement maintenues en dépit de la pandémie...



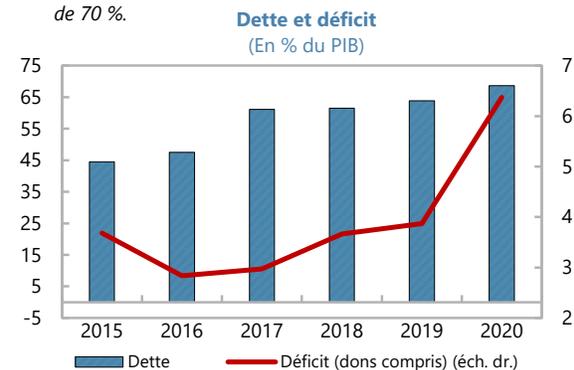
... tandis que les dépenses ont considérablement augmenté afin d'amortir le repli.



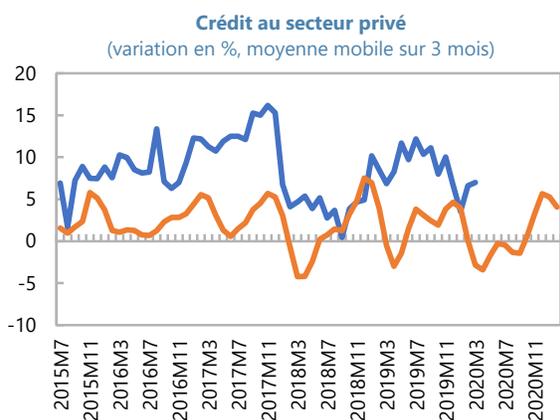
La hausse du déficit budgétaire a été financée par le volume considérable de titres émis sur le marché régional...



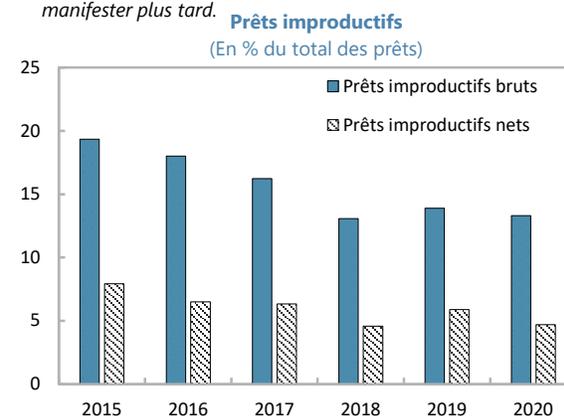
... tandis que le ratio de la dette du secteur public, y compris la dette des entreprises publiques, est passé à près de 70 %.



La croissance du crédit a accéléré au 2^e semestre 2020, suivant la cadence de la reprise.



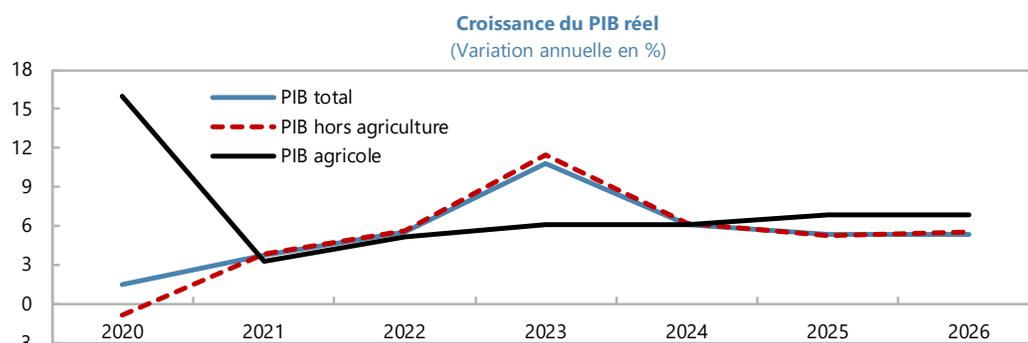
La proportion de prêts improductifs est restée stable malgré la pandémie, mais les effets de celle-ci pourraient se manifester plus tard.



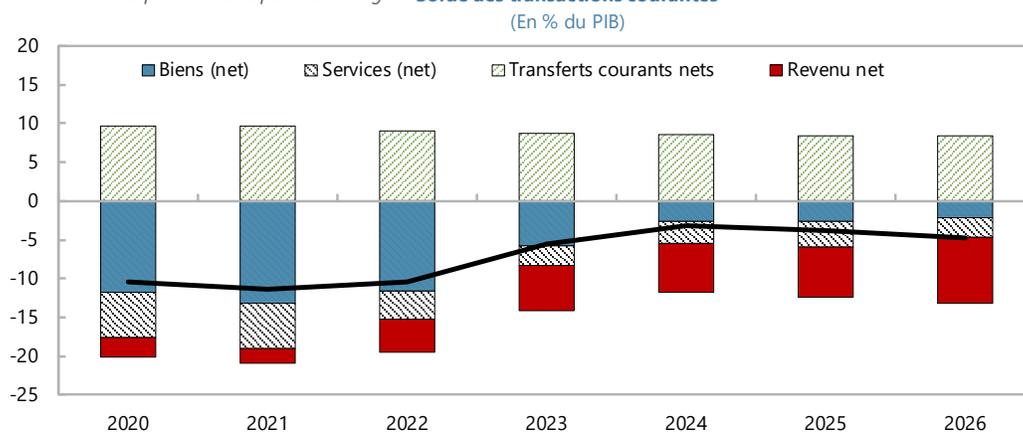
Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Graphique 3. Sénégal : perspectives 2020–25

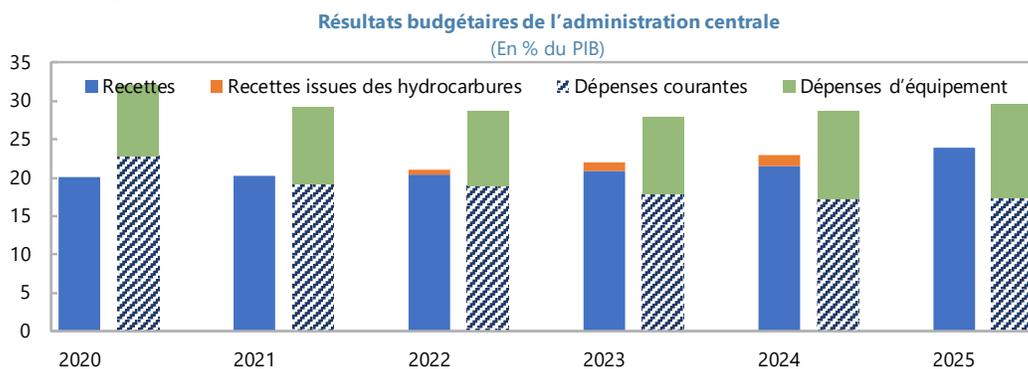
La croissance se redressera progressivement en 2021, tandis que le niveau du PIB devrait bondir en 2023 lorsque la production pétrolière et gazière aura démarré.



Le déficit des transactions courantes s'est creusé en raison de la pandémie et des investissements pétroliers et gaziers. Cependant, à compter de 2023, il se résorbera nettement sous l'effet des exportations de pétrole et de gaz.



Les recettes totales, temporairement stimulées par les dons en 2020, devraient augmenter à moyen terme, conformément à la stratégie de recettes à moyen terme employée pour financer des dépenses d'équipement considérables.



Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Sénégal : principaux indicateurs économiques et financiers, 2019-26¹

	2019		2020		2021		2022	2023	2024	2025	2026
	Prel.	EBS/20/191	Est.	EBS/20/191	Proj.	Projections					
(variation annuelle en pourcentage)											
Revenu national et prix											
PIB à prix constants	4.4	-0.7	1.5	5.2	3.7	5.5	10.8	6.1	5.4	5.3	
Dont: PIB hors hydrocarbures	4.4	-0.7	1.5	5.2	3.7	5.5	6.1	6.0	6.0	5.8	
Dont: PIB hydrocarbures	10.5	-7.6	-6.5	
Dont: PIB hors agriculture	4.4	-1.4	-0.8	5.3	3.8	5.6	11.4	6.2	5.3	5.5	
Déflateur du PIB	1.9	2.1	2.3	1.7	1.9	2.1	1.7	1.8	1.9	1.6	
Prix à la consommation											
Moyenne annuelle	1.0	2.0	2.5	2.0	2.0	2.0	1.5	1.5	1.5	1.5	
Fin de période	0.6	1.4	2.4	2.6	2.2	1.7	1.3	1.7	1.4	1.5	
Secteur extérieur											
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	15.5	-5.1	-10.5	8.9	6.4	16.2	67.6	24.5	6.1	3.0	
Importations, f.à.b. (francs CFA)	6.2	1.5	-6.7	4.6	11.5	6.7	23.3	11.0	6.4	1.9	
Volume des exportations	18.7	-2.5	-7.2	13.0	2.8	15.2	79.3	22.0	4.1	4.9	
Volume des importations	3.9	9.4	3.9	7.9	3.5	13.0	24.0	12.0	5.4	1.3	
Termes de l'échange ("-" = détérioration)	-4.7	4.8	7.4	-0.5	-3.8	6.8	-6.0	3.0	0.9	-2.4	
Taux de change effectif nominal	-1.3	
Taux de change effectif réel	-2.1	
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large au début de l'année)											
Monnaie au sens large	8.2	9.4	12.4	9.1	6.2	8.6	
Avoirs intérieurs nets	7.4	8.8	14.4	5.3	7.6	10.7	
Crédit intérieur	
Crédit à l'État (net)	1.7	7.5	15.4	1.5	2.3	4.0	
Crédit à l'économie (net)	6.1	1.9	1.2	5.0	5.9	7.9	
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Opérations financières de l'État											
Recettes	20.4	21.1	20.0	20.6	20.2	21.0	22.0	23.0	23.9	23.9	
Dons	1.6	3.2	2.3	2.2	1.9	2.1	1.9	1.7	1.5	1.5	
Dépenses totales et prêts nets	24.3	27.6	26.4	25.5	25.7	25.2	24.9	26.0	26.9	26.9	
Solde budgétaire global	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Base ordres de paiement, dons exclus	-5.5	-9.7	-8.7	-7.1	-7.4	-6.3	-4.8	-4.7	-4.5	-4.5	
Base ordres de paiement, dons inclus	-3.9	-6.5	-6.4	-4.9	-5.4	-4.2	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	
Capacité de financement (hors SENELEC/DSSI)	-3.1	-6.4	-6.3	-4.8	-5.1	-4.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	
Solde budgétaire primaire	-1.9	-4.3	-4.3	-2.7	-3.3	-2.1	-0.9	-0.9	-0.9	-0.8	
Épargne et investissement											
Solde courant (transferts officiels inclus)	-8.1	-10.9	-10.5	-10.7	-11.3	-10.5	-5.5	-3.2	-3.9	-4.7	
Solde courant (transferts officiels exclus)	-8.4	-12.3	-11.9	-11.2	-11.8	-11.1	-6.0	-3.6	-4.1	-4.9	
Investissement intérieur brut	31.9	30.7	30.6	33.9	32.4	33.1	33.2	30.7	31.4	31.6	
Publique ²	6.3	8.8	6.9	9.2	7.1	7.6	6.1	6.5	6.6	6.8	
Non publique	25.7	21.9	23.8	24.8	25.3	25.6	27.1	24.2	24.8	24.8	
Épargne nationale brute	23.8	19.8	20.2	23.2	21.1	22.6	27.7	27.5	27.6	26.9	
Publique	6.7	6.6	5.7	6.7	5.7	6.2	9.2	11.0	11.9	12.0	
Non publique	17.1	13.2	14.5	16.5	15.4	16.5	18.5	16.6	15.7	14.9	
Dettes publiques totales ³	63.8	67.6	68.7	68.2	70.9	69.9	64.9	62.8	61.1	59.9	
Dettes publiques intérieures ⁴	11.0	12.2	14.6	12.7	14.0	13.3	12.3	12.0	12.5	12.8	
Dettes publiques extérieures	52.8	55.3	54.1	55.5	56.9	56.6	52.6	50.8	48.6	47.1	
Service de la dette publique ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage des recettes publiques	22.1	23.7	25.4	24.2	20.4	23.8	25.0	26.6	26.1	27.2	
Pour mémoire											
Produit intérieur brut (milliards de FCFA)	13,655	14,006	14,185	14,991	14,998	16,159	18,218	19,681	21,127	22,599	
Dont non-hydrocarbures (milliards de FCFA)	13,655	14,006	14,185	14,991	14,998	16,159	17,104	18,425	19,943	21,471	
Produit intérieur brut (milliards de dollars)	23.3	...	24.7	
Part des hydrocarbures dans le PIB total (%)	6.1	6.4	5.6	5.0	
Taux de change nominal (FCFA/dollars, moyenne annuelle)	586	...	575	

Sources: autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Sur la base des nouveaux comptes nationaux, rebasé en 2014² Reflète le reclassement de l'investissement public.³ À compter de 2017, la dette, le service de la dette et les recettes publiques incluent des données préliminaires qui couvrent le secteur public au sens plus large.⁴ La dette intérieure inclut les titres publics émis en monnaie nationale et détenus par des résidents de l'UEMOA.

Tableau 2. Sénégal : balance des paiements, 2019–26
(en milliards de FCFA)

	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025	2026
		EBS/20/191	Est.	EBS/20/191	Proj.		Projections			
Solde des transactions courantes	-1,111	-1,524	-1,486	-1,607	-1,696	-1,693	-997	-627	-818	-1,058
Balance des biens	-1,688	-1,894	-1,673	-1,879	-1,985	-1,880	-1,045	-509	-562	-504
Exportations, f.à.b.	2,594	2,394	2,323	2,608	2,472	2,873	4,816	5,997	6,363	6,555
Importations, f.à.b.	-4,282	-4,288	-3,996	-4,487	-4,457	-4,753	-5,861	-6,506	-6,925	-7,058
Services (net)	-265	-741	-834	-612	-869	-583	-477	-573	-692	-562
Exportations	825	540	417	740	497	809	968	1,089	1,166	1,249
Importations	-1,090	-1,281	-1,251	-1,352	-1,366	-1,392	-1,445	-1,662	-1,858	-1,811
Revenu (net)	-384	-331	-345	-453	-288	-691	-1,051	-1,237	-1,355	-1,909
Crédits	253	203	188	242	191	260	273	290	302	314
Débits	-637	-534	-533	-696	-479	-951	-1,323	-1,527	-1,656	-2,223
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-207	-237	-252	-244	-230	-190	-277	-286	-320	-336
Transferts courants sans contrepartie (net)	1,225	1,442	1,366	1,337	1,445	1,461	1,576	1,692	1,790	1,917
Privés (net)	1,237	1,275	1,182	1,286	1,377	1,374	1,503	1,631	1,767	1,893
Publics (net)	-12	166	184	51	69	87	73	61	23	24
<i>Dont: dons budgétaires</i>	20	192	195	64	64	88	74	63	25	26
Compte de capital et compte financier	1,079	1,533	1,284	1,832	1,543	1,585	1,423	1,770	1,972	1,823
Compte de capital	217	271	138	281	239	262	279	294	311	329
Transferts de capitaux privés	12	12	9	15	12	16	15	14	14	14
Dons projets	208	261	130	268	228	248	266	281	298	316
Annulation de la dette et autres transferts	-3	-2	-1	-2	-1	-2	-2	-2	-2	-2
Compte financier	862	1,262	1,146	1,551	1,304	1,323	1,144	1,476	1,661	1,495
Investissements directs	583	751	819	804	841	834	826	865	955	1,008
Investissements de portefeuille (net)	-113	286	157	298	125	67	-12	321	-91	287
Dont : émission d'eurobonds	0	0	0	0	0	0	0	338	0	284
Autres investissements	393	225	170	448	337	422	330	290	797	199
Secteur public (net)	754	207	551	294	274	333	397	149	477	294
<i>Dont: décaissements</i>	780	656	633	672	652	703	779	809	871	900
prêts programmes	263	180	204	96	96	90	109	95	111	111
prêts projets	392	476	429	576	556	553	580	609	640	659
autres	125	0	0	0	0	60	90	105	120	130
amortissement	-170	-449	-317	-378	-378	-370	-382	-660	-394	-607
Secteur privé (net)	-361	18	-381	154	63	89	-67	141	320	-94
Erreurs et omissions	179	0	80	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	147	8	-122	225	-153	-108	426	1,143	1,153	766
Financement	-154	-8	123	-225	153	108	-426	-1,143	-1,153	-766
Avoirs extérieurs nets ¹	-305	-38	302	-267	-139	-42	-426	-1,143	-1,153	-766
Utilisation nette des ressources du FMI	-13	263	264	0	0	0	-42	-101	-142	-142
Achats/décaissements	0	266	266	0	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	-13	-3	-3	0	0	0	-42	-101	-142	-142
Autres	-292	-302	38	-267	-138	-42	-384	-1,042	-1,012	-624
Banques créatrices de monnaie	151	0	-209	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement		30	30	42	292	150	0	0	0	0
Financement prévu au titre de la FCC		0	0	0	201	150	0	0	0	0
Financement exceptionnel (ISSD)		30	29	42	91	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>										
Solde des transactions courantes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts officiels courants compris (% PIB)	-8	-11	-10	-11	-11	-10	-5	-3	-4	-5
Transferts officiels courants exclus (% PIB)	-8	-12	-12	-11	-12	-11	-6	-4	-4	-5
Produit intérieur brut	13,655	14,006	14,185	14,991	14,998	16,159	18,218	19,681	21,127	22,599

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte financier.

Tableau 3. Sénégal : balance des paiements, 2019–26
(en pourcentage du PIB)

	2019		2020		2021		2022	2023	2024	2025	2026
	EBS/20/119	EBS/20/191	Est.	EBS/20/191	Proj.	Projections					
Solde des transactions courantes	-8.1	-10.9	-10.5	-10.7	-11.3	-10.5	-5.5	-3.2	-3.9	-4.7	
Balance des biens	-12.4	-13.5	-11.8	-12.5	-13.2	-11.6	-5.7	-2.6	-2.7	-2.2	
Exportations, f.à.b.	19.0	17.1	16.4	17.4	16.5	17.8	26.4	30.5	30.1	29.0	
Importations, f.à.b.	-31.4	-30.6	-28.2	-29.9	-29.7	-29.4	-32.2	-33.1	-32.8	-31.2	
Services (net)	-1.9	-5.3	-5.9	-4.1	-5.8	-3.6	-2.6	-2.9	-3.3	-2.5	
Exportations	6.0	3.9	2.9	4.9	3.3	5.0	5.3	5.5	5.5	5.5	
Importations	-8.0	-9.1	-8.8	-9.0	-9.1	-8.6	-7.9	-8.4	-8.8	-8.0	
Revenu (net)	-2.8	-2.4	-2.4	-3.0	-1.9	-4.3	-5.8	-6.3	-6.4	-8.4	
Crédits	1.9	1.5	1.3	1.6	1.3	1.6	1.5	1.5	1.4	1.4	
Débits	-4.7	-3.8	-3.8	-4.6	-3.2	-5.9	-7.3	-7.8	-7.8	-9.8	
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-1.5	-1.7	-1.8	-1.6	-1.5	-1.2	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	
Transferts courants sans contrepartie (net)	9.0	10.3	9.6	8.9	9.6	9.0	8.7	8.6	8.5	8.5	
Privés (net)	9.1	9.1	8.3	8.6	9.2	8.5	8.3	8.3	8.4	8.4	
Publics (net)	-0.1	1.2	1.3	0.3	0.5	0.5	0.4	0.3	0.1	0.1	
<i>Dont: dons budgétaires</i>	0.1	1.4	1.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.3	0.1	0.1	
Compte de capital et compte financier	7.9	10.9	9.1	12.2	10.3	9.8	7.8	9.0	9.3	8.1	
Compte de capital	1.6	1.9	1.0	1.9	1.6	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5	
Transferts de capitaux privés	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Dons projets	1.5	1.9	0.9	1.8	1.5	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	
Annulation de la dette et autres transferts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Compte financier	6.3	9.0	8.1	10.3	8.7	8.2	6.3	7.5	7.9	6.6	
Investissements directs	4.3	5.4	5.8	5.4	5.6	5.2	4.5	4.4	4.5	4.5	
Investissements de portefeuille (net)	-0.8	2.0	1.1	2.0	0.8	0.4	-0.1	1.6	-0.4	1.3	
Dont : émission d'eurobonds	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.7	0.0	1.3	
Autres investissements	2.9	1.6	1.2	3.0	2.2	2.6	1.8	1.5	3.8	0.9	
Secteur public (net)	5.5	1.5	3.9	2.0	1.8	2.1	2.2	0.8	2.3	1.3	
<i>Dont: décaissements</i>	5.7	4.7	4.5	4.5	4.3	4.4	4.3	4.1	4.1	4.0	
prêts programmes	1.9	1.3	1.4	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	
prêts projets	2.9	3.4	3.0	3.8	3.7	3.4	3.2	3.1	3.0	2.9	
autres	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	
amortissement	-1.2	-3.2	-2.2	-2.5	-2.5	-2.3	-2.1	-3.4	-1.9	-2.7	
Secteur privé (net)	-2.6	0.1	-2.7	1.0	0.4	0.6	-0.4	0.7	1.5	-0.4	
Erreurs et omissions	1.3	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global	1.1	0.1	-0.9	1.5	-1.0	-0.7	2.3	5.8	5.5	3.4	
Financement	-1.1	-0.1	0.9	-1.5	1.0	0.7	-2.3	-5.8	-5.5	-3.4	
Avoirs extérieurs nets ¹	-2.2	-0.3	2.1	-1.8	-0.9	-0.3	-2.3	-5.8	-5.5	-3.4	
Utilisation nette des ressources du FMI	-0.1	1.9	1.9	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.5	-0.7	-0.6	
Achats/décaissements	0.0	1.9	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Rachats/remboursements	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.5	-0.7	-0.6	
Autres	-2.1	-2.2	0.3	-1.8	-0.9	-0.3	-2.1	-5.3	-4.8	-2.8	
Banques créatrices de monnaie	1.1	0.0	-1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Écart de financement		0.2	0.2	0.3	1.9	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	
Financement prévu au titre de la FCC		0.0	0.0	0.0	1.3	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	
Financement exceptionnel (ISSD)		0.2	0.2	0.3	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Pour mémoire :											
Produit intérieur brut (milliards FCFA)	13,655	14,006.4	14,185	14,990.8	14,998	16,159	18,218	19,681	21,127	22,599	

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte financier.

Tableau 4. Sénégal : opérations budgétaires de l'administration centrale, classification du MSFP 2001, 2019-26¹ (en milliards de FCFA)

	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025	2026
		Prel.	EBS/20/191	Prel.	EBS/20/191	Proj.	Projections			
Recettes	2,789	2,962	2,843	3,089	3,034	3,389	4,001	4,524	5,050	5,399
Recettes fiscales	2,410	2,354	2,368	2,564	2,564	2,918	3,509	4,016	4,551	4,868
Impôts sur les hydrocarbures	0	46	93	218	127
Impôts hors hydrocarbures	2,410	2,354	2,368	2,564	2,564	2,918	3,463	3,923	4,334	4,741
Impôts directs	760	716	767	684	777	930				
Impôts sur les biens et services	1,247	1,290	1,228	1,455	1,375	1,548	1,760	1,950	2,115	2,262
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	366	310	338	383	359	400	456	537	614	668
Autres recettes fiscales	38	38	35	41	52	40	45	48	52	55
Dons	225	453	325	332	292	336	340	344	323	343
Budget	17	192	195	64	64	88	74	63	25	26
Projets	208	261	130	268	228	248	266	281	298	316
Autres recettes	154	155	150	194	179	135	152	164	176	188
				0						
Dépenses	3,317	3,870	3,746	3,822	3,852	4,066	4,544	5,112	5,681	6,075
Charges	2,157	2,446	2,429	2,239	2,337	2,494	2,725	2,845	3,094	3,294
Rémunération des salariés	733	818	804	905	927	1,008	1,140	1,231	1,322	1,414
dont programme jeune	22	34	37
Utilisation des biens et services	281	306	286	316	328	362	383	413	444	475
Intérêts	262	307	290	327	328	344	374	401	450	493
Subventions	297	472	472	273	339	303	273	199	214	201
Dons (courants hors FSE)	364	377	377	255	253	272	307	331	356	380
Prestations sociales	15	31	23	19	19	27	48	52	77	82
Autres charges	204	136	178	143	143	178	200	216	232	249
Acquisition nette d'actifs non financiers ²	1,160	1,424	1,317	1,584	1,515	1,572	1,819	2,267	2,587	2,782
Financés sur ressources intérieures	560	688	758	740	731	771	974	1,376	1,649	1,807
Financés sur ressources extérieures	600	736	559	844	784	801	846	891	938	975
Capacité/besoin de financement (solde global)	-528	-908	-903	-733	-817	-677	-544	-588	-630	-676
<i>Paievements des interets suspendue de l'ISSD</i>	...	6	6	10	19	0	0	0	0	0
<i>Campagne de vaccination</i>	...	0	0	0	40	35	0	0	0	0
<i>Capacité/besoin de financement (hors opération exceptionnel)³</i>	-428	-902	-897	-722	-758	-642	-544	-588	-630	-676
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-528	-908	-902	-733	-817	-677	-544	-588	-630	-676
Acquisition nette d'actifs financiers	-283	-23	166	0	0	0	0	0	0	0
Intérieurs	-283	-23	166	0	0	0	0	0	0	0
Numéraire et dépôts	-283	-93	117	0	0	0	0	0	0	0
Autres comptes à recevoir	0	70	49	0	0	0	0	0	0	0
Extérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accumulation nette de passifs	245	856	1,040	733	525	527	544	588	630	676
Intérieurs	-167	272	554	92	78	138	141	102	227	77
FMI et DTS	-13	263	264	0	0	0	-42	-101	-142	-142
Titres de dette (nets)	1	160	319	138	141	186	232	251	413	261
Crédits	-7	-37	-71	-26	-44	-25	-25	-25	-25	-25
Autres comptes à payer ⁴	-100	-121	35	0	0	0	0	0	0	0
Extérieurs	413	583	486	641	447	389	402	486	404	599
Titres de dette (nets)	-197	339	170	304	173	56	5	337	-73	305
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	-197	339	170	304	173	56	5	-1	-73	21
Euro-obligations	0	0	0	0	0	0	0	338	0	284
Crédits	610	245	316	294	274	333	397	149	477	294
Prêts programmes	263	180	204	96	96	90	109	95	111	111
Prêts projets	392	476	429	576	556	553	580	609	640	659
Prêts non concessionnels	125	0	0	0	0	60	90	105	120	130
Autres	-170	-411	-317	-378	-378	-370	-382	-660	-394	-607
Autres comptes à payer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement		30	29	42	292	150	0	0	0	0
Financement prévu au titre de la FCC	201	150
Financement Exceptionnel ⁵	...	30	29	42	91
<i>Pour mémoire :</i>										
Apurement des obligations impayées	100	200	209	...	41	102
PIB nominal	13,655	14,006	14,185	14,991	14,998	16,159	18,218	19,681	21,127	22,599

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

1 Manuel de statistiques des finances publiques : (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fs/manual>).

2 L'investissement public diffère de l'acquisition nette d'actifs non financiers indiquée dans les tableaux budgétaires en incluant les dépenses publiques en salaires et traitements du personnel de première ligne en éducation et en santé, qui sont tous deux considérés comme des investissements dans le capital humain (dans l'esprit de la PSE).

3 Pour 2019, reflète une opération ponctuelle pour permettre l'apurement des obligations non satisfaites de l'administration centrale vis-à-vis de la société nationale d'électricité SENELEC. Ceci est principalement lié à la compensation des tarifs d'électricité subventionnés datant de la période 2017-2018. Pour 2020 et 2021, cela reflète le volet intérêt de l'initiative de suspension du service de la dette.

4 À partir de 2016, Opérations de trésorerie pour financer i) le fonctionnement du Groupe de la Poste (La Poste et Postes Finance), ii) les retraites (Fonds national de retraites), et iii) la réduction de l'encours des comptes de dépôt.

5 Service de la dette suspendue de "debt service suspension initiative (DSSI)".

6 Ce chiffre est le total des recettes d'hydrocarbures revenant au Sénégal et il est supérieur au montant annuel inscrit dans le budget de l'administration.

**Tableau 5. Sénégal : opérations budgétaires de l'administration centrale, classification du MSFP
2001¹, 2019–26
(en pourcentage du PIB)**

	2019		2020		2021		2022	2023	2024	2025	2026
	Prel.	EBS/20/191	Proj.	EBS/20/191	Proj.	Projections					
Recettes	20.4	21.1	20.0	20.6	20.2	21.0	22.0	23.0	23.9	23.9	23.9
Recettes fiscales	17.6	16.8	16.7	17.1	17.1	18.1	19.3	20.4	21.5	21.5	21.5
Impôts sur les hydrocarbures	0.00	0.3	0.5	1.0	0.6	0.6
Impôts hors hydrocarbures	17.6	16.8	16.7	17.1	17.1	18.1	19.0	19.9	20.5	21.0	21.0
Impôts directs	5.6	5.1	5.4	4.6	5.2	5.8	5.8	6.3	6.9	7.7	7.6
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	5.2	4.8	5.1	4.2	4.9	5.3	6.3	6.9	7.7	7.7	7.6
Impôts sur les biens et services	9.1	9.2	8.7	9.7	9.2	9.6	9.7	9.9	10.0	10.0	10.0
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	2.7	2.2	2.4	2.6	2.4	2.5	2.5	2.7	2.9	3.0	3.0
Autres recettes fiscales	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Dons	1.6	3.2	2.3	2.2	1.9	2.1	1.9	1.7	1.5	1.5	1.5
Budget	0.1	1.4	1.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.3	0.1	0.1	0.1
Projets	1.5	1.9	0.9	1.8	1.5	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4
Autres recettes	1.1	1.1	1.1	1.3	1.2	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Dépenses	24.3	27.6	26.4	25.5	25.7	25.2	24.9	26.0	26.9	26.9	26.9
Charges	15.8	17.5	17.1	14.9	15.6	15.4	15.0	14.5	14.6	14.6	14.6
Rémunération des salariés	5.4	5.8	5.7	6.0	6.2	6.2	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3
dont programme jeune	0.1	0.2	0.2
Utilisation des biens et services	2.1	2.2	2.0	2.1	2.2	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
Intérêts	1.9	2.2	2.0	2.2	2.2	2.1	2.1	2.0	2.1	2.2	2.2
Aux non-résidents	1.5	1.7	1.8	1.6	1.5	1.2	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Aux résidents	0.4	0.5	0.3	0.6	0.7	1.0	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7
Subventions	2.2	3.4	3.3	1.8	2.3	1.9	1.5	1.0	1.0	0.9	0.9
Dons (courants hors FSE)	2.7	2.7	2.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
Prestations sociales	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4
Autres charges	1.5	1.0	1.3	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Acquisition nette d'actifs non financiers ²	8.5	10.2	9.3	10.6	10.1	9.7	10.0	11.5	12.2	12.3	12.3
Financés sur ressources intérieures	4.1	4.9	5.3	4.9	4.9	4.8	5.3	7.0	7.8	8.0	8.0
Financés sur ressources extérieures	4.4	5.3	3.9	5.6	5.2	5.0	4.6	4.5	4.4	4.3	4.3
Capacité/besoin de financement (solde global)	-3.9	-6.5	-6.4	-4.9	-5.4	-4.2	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
<i> Paiements des intérêts suspendue de l'ISSD</i>	0.0	0.1	0.1
<i> Campagne de vaccination</i>	0.3	0.2
Capacité/besoin de financement (hors opération exceptionnel)³	-3.1	-6.4	-6.3	-4.8	-5.1	-4.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-3.9	-6.5	-6.4	-4.9	-5.4	-4.2	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Acquisition nette d'actifs financiers	-2.1	-0.2	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	-2.1	-0.2	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Numéraire et dépôts	-2.1	-0.7	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Titres de dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres comptes à recevoir	0.0	0.5	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation nette de passifs	1.8	6.3	7.3	4.9	3.5	3.3	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Intérieurs	-1.2	1.9	3.9	0.6	0.5	0.9	0.8	0.5	1.1	0.3	0.3
FMI et DTS	-0.1	1.9	1.9	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.5	-0.7	-0.6	-0.6
Titres de dette (nets)	0.0	1.1	2.3	0.9	0.9	1.1	1.3	1.3	2.0	1.2	1.2
Crédits	0.0	-0.3	-0.5	-0.2	-0.3	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Autres comptes à payer ⁴	-0.7	-0.9	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	3.0	4.4	3.4	4.3	3.0	2.4	2.2	2.5	1.9	2.7	2.7
Titres de dette (nets)	-1.4	2.4	1.2	2.0	1.2	0.3	0.0	1.7	-0.3	1.4	1.4
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	-1.4	2.4	1.2	2.0	1.2	0.3	0.0	0.0	-0.3	0.1	0.1
Euro-obligations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.7	0.0	1.3	1.3
Crédits	4.5	1.7	2.2	2.0	1.8	2.1	2.2	0.8	2.3	1.3	1.3
Prêts programmes	1.9	1.3	1.4	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5
Prêts projets	2.9	3.4	3.0	3.8	3.7	3.4	3.2	3.1	3.0	2.9	2.9
Prêts non concessionnels	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6
Autres	-1.2	-2.9	-2.2	-2.5	-2.5	-2.3	-2.1	-3.4	-1.9	-2.7	-2.7
Autres comptes à payer	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement		0.2	0.2	0.3	1.9	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement prévu au titre de la FCC	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3	0.9
Financement Exceptionnel ⁵	0.2	0.2	0.2	0.3	0.6
Pour mémoire :											
Apurement des obligations impayées	0.7	1.4	1.5	...	0.3	0.6
Recettes d'hydrocarbures ⁶	0.0	0.3	0.6	1.3	0.7	0.7
PIB nominal	13,655	14,006	14,185	14,991	14,998	16,159	18,218	19,681	21,127	22,599	22,599

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

1 Manuel de statistiques des finances publiques : (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fs/manual>).

2 L'investissement public diffère de l'acquisition nette d'actifs non financiers indiquée dans les tableaux budgétaires en incluant les dépenses publiques en salaires et traitements du personnel de première ligne en éducation et en santé, qui sont tous deux considérés comme des investissements dans le capital humain (dans l'esprit de la PSE).

3 Pour 2019, reflète une opération ponctuelle pour permettre l'apurement des obligations non satisfaites de l'administration centrale vis-à-vis de la société nationale d'électricité SENELEC. Ceci est principalement lié à la compensation des tarifs d'électricité subventionnés datant de la période 2017-2018. Pour 2020 et 2021, cela reflète le volet intérêt de l'initiative de suspension du service.

4 À partir de 2016, Opérations de trésorerie pour financer i) le fonctionnement du Groupe de la Poste (La Poste et Postes Finance), ii) les retraites (Fonds national de retraites), et iii) la réduction de l'encours des comptes de dépôt.

5 Service de la dette suspendue de "debt service suspension initiative (DSSI)".

6 Ce chiffre est le total des recettes d'hydrocarbures revenant au Sénégal et il est supérieur au montant annuel inscrit dans le budget de l'administration.

Tableau 6. Sénégal : situation monétaire, 2019–22
(en milliards de FCFA)

	2019		2020		2021		2022
	Act.	EBS/20/191	Act.	EBS/20/191	Proj.	Proj.	
	(en milliards de FCFA)						
Avoirs extérieurs nets	1,973	2,011	1,880	2,278	1,818	1,710	
BCEAO	1,471	1,509	1,169	1,776	1,107	999	
Banques commerciales	501	501	711	501	711	711	
Avoirs intérieurs nets	4,160	4,663	4,977	4,994	5,463	6,189	
Crédit intérieur net	5,157	5,694	6,103	6,097	6,626	7,432	
Crédit net à l'État ¹	560	989	1,435	1,082	1,579	1,851	
Banque centrale	-191	165	74	165	74	74	
Banques commerciales	751	824	1,361	916	1,505	1,777	
Autres établissements	2	2	2	2	2	2	
Crédit à l'économie	4,597	4,705	4,668	5,015	5,047	5,581	
Comptes du capital	-749	-759	-778	-813	-823	-886	
Autres postes (net)	-247	-271	-325	-290	-340	-357	
Monnaie au sens large	5,687	6,222	6,394	6,790	6,793	7,375	
Circulation fiduciaire hors banques	1,302	1,568	1,526	1,711	1,712	1,858	
Total dépôts	4,385	4,654	4,868	5,078	5,081	5,516	
Dépôts à vue	2,666	2,917	2,992	3,183	3,123	3,390	
Dépôts à terme	1,718	1,737	1,876	1,895	1,958	2,126	
Passifs illiquides	446	452	463	482	488	524	
	(variation en pourcentage de la monnaie au sens large par rapport au début de la période)						
Avoirs extérieurs nets	2.9	0.7	-1.6	4.3	-1.0	-1.6	
Avoirs intérieurs nets	7.4	8.8	14.4	5.3	7.6	10.7	
Crédit net à l'État ¹	1.7	7.5	15.4	1.5	2.3	4.0	
Crédit à l'économie	6.1	1.9	1.2	5.0	5.9	7.9	
Monnaie au sens large	8.2	9.4	12.4	9.1	6.2	8.6	
<i>Pour mémoire :</i>	(unités indiquées)						
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large ; fin de période)	2.4	2.3	2.2	2.2	2.2	2.2	
Croissance du PIB nominal (croissance en %)	6.3	1.4	3.9	7.0	5.7	7.7	
Crédit au secteur privé (croissance en %)	6.7	2.7	2.2	7.5	9.2	11.8	
Crédit au secteur privé/PIB (%)	29.6	29.7	29.2	29.8	30.1	31.3	

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹Le crédit intérieur net à l'État peut-être différent de ce qui apparaît dans le tableau sur les finances publiques, car les obligations émises sur les marchés de l'UEMOA sont considérées comme des financements extérieurs aux fins de la situation monétaire.

Tableau 7. Sénégal : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–20

	2015	2016	2017	2018 ¹	2019	2020
	Dec	Dec	Dec	Dec	Dec	June
Normes de fonds propres*						
Fonds propres effectif – FPE/actifs pondérés en fonction des risques	19.1	14.5	13.6	11.8	13.1	13.9
Fonds propres de base – T1/actifs pondérés en fonction des risques	16.3	13.8	13.2	11.4	12.4	13.4
Provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	16.0	13.6	11.6	8.9	10.7	10.2
Fonds propres/total des actifs	8.3	7.2	7.6	7.9	7.1	8.1
Composition et qualité des actifs						
Total des crédits/total des actifs	55.5	53.6	60.5	61.3	62.6	59.1
Concentration: crédits aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	46.4	63.7	71.6	69.2	87.4	71.5
Répartition sectorielle des crédits 2/						
<i>Agriculture, sylviculture et pêche</i>	2.6	2.2	2.4	2.4	2.3	2.3
<i>Industries extractives</i>	0.8	0.8	0.8	1.2	1.4	1.1
<i>Industries manufacturières</i>	21.1	18.7	17.2	15.3	16.0	16.8
<i>Électricité, eau, gaz</i>	1.8	1.7	2.1	2.1	3.0	3.0
<i>Bâtiments, travaux publics</i>	3.9	4.9	5.7	4.5	6.9	6.8
<i>Commerce, restaurants, hôtels</i>	25.4	25.3	23.1	26.0	23.2	24.0
<i>Transports, entrepôts et communications</i>	10.0	12.0	12.9	12.8	11.6	12.3
<i>Assurances, immobilier, services aux entreprises</i>	7.0	7.1	8.6	7.5	7.5	6.7
<i>Services divers</i>	27.5	27.2	27.2	28.2	28.2	27.0
Crédits en souffrance bruts/total des crédits	19.3	18.0	16.2	13.1	13.9	13.4
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	57.7	62.5	59.7	68.1	61.5	68.2
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	9.2	7.6	7.2	4.6	5.9	4.7
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	61.4	56.4	57.7	38.7	51.5	34.2
Résultats et rentabilité 3/						
Coût moyen des fonds empruntés	2.2	2.3	2.4	2.2	0.5	...
Taux d'intérêt moyen sur crédits	8.2	8.4	8.6	7.6	7.9	...
Marge d'intérêt moyenne 4/	6.0	6.1	6.2	5.4	7.4	...
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	0.8	1.0	1.7	0.7	1.2	...
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	9.0	13.0	19.9	7.2	12.6	...
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	61.0	57.7	58.0	57.3	60.2	...
Traitements et salaires/revenu bancaire net	26.1	25.0	24.9	26.8	25.3	...
Liquidité						
Actifs liquides/total des actifs	27.4	26.8	28.3	31.8	27.0	24.5
Actifs liquides/total des dépôts	39.7	40.6	41.8	47.9	38.5	36.3
Total des crédits/total des dépôts	90.6	91.5	99.1	101.6	97.4	96.2
Total des dépôts/total des passifs	69.0	66.0	67.6	66.3	70.3	67.6
<i>Total des dépôts à vue/total des passifs 5/</i>	38.3	37.8	37.5	37.1	40.3	40.0
<i>Total des dépôts et emprunts à terme/total des passifs</i>	30.6	28.2	30.1	29.2	30.0	27.7

Source : BCEAO.

1 Première année de remontée des données conformément aux normes prudentielles Bâle II/III et au nouveau plan comptable bancaire.

2 Déclaré au registre central des risques.

3 Sur la base des comptes de résultat semestriels.

4 Hors taxe sur les opérations bancaires.

5 Y compris les comptes d'épargne.

Tableau 8. Sénégal : besoins et sources de financement extérieur, 2020–26

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
	EBS/20/19	Est.	EBS/20/19/1	Proj.	EBS/20/19/1	Proj.	EBS/20/19/1	Proj.	EBS/20/19/1	Proj.	EBS/20/19/1	Proj.	EBS/20/19/1	Proj.
(en milliards de FCFA)														
1. Total des besoins de financement	2432	2251	2316	2277	2455	2195	1881	2494	2392	2457				
Solde courant (hors dons budgétaires)	1716	1681	1671	1760	1808	1782	1073	691	845	1085				
Amortissement de la dette (hors titres du marché régional)	411	317	378	378	376	370	382	660	394	607				
Remboursement au FMI	3	3	0	0	0	0	42	101	142	142				
Variation des avoirs extérieurs nets de la BCEAO (- = hausse) ¹⁾	-302	38	-267	-138	-271	-43	-384	-1043	-1012	-624				
Variation des avoirs extérieurs nets (autres institutions de dépôt) (- = hausse) ¹⁾	0	-209	0	0	0	0	0	0	0	0				
Erreurs et omissions	0	-80	0	0	0	0	0	0	0	0				
2. Total des sources de financement	1764	1557	2114	1790	2291	1832	1698	2336	2233	2296				
Investissement direct étranger (net)	751	819	804	841	844	834	826	865	955	1008				
Financement sur le marché régional auprès de non-résidents (net)	339	170	304	178	500	58	8	0	-95	-2				
Dons-projets et prêts	737	559	844	733	697	776	846	891	938	975				
Autres flux de capitaux (net)	-63	9	162	37	250	165	19	580	435	314				
3. Total des besoins de financement	668	694	202	487	164	363	183	158	160	161				
4. Financement attendu	372	398	160	195	164	213	183	158	160	161				
Appui budgétaire (dons et prêts)	372	398	160	155	164	178	183	158	160	161				
Financement de la campagne de vaccination (Banque mondiale)	0	0	0	40	0	35	0	0	0	0				
5. Écart de financement résiduel	296	295	42	292	0	150	0	0	0	0				
FMI (accord de confirmation/FCC) ²⁾	266	266	0	201	0	150	0	0	0	0				
ISSD	30	29	42	91	0	0	0	0	0	0				

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

¹⁾ Ce chiffre ne représente pas l'incidence de ce pays sur la position extérieure agrégée de l'UEMOA ou sur ses réserves mutualisées puisque les données intègrent des flux intra-UEMOA relevant du compte des transactions courantes, du compte de capital et du compte financier.²⁾ Pour le décaissement de 2020 au titre de l'IFR/la FCC. Accord de confirmation/FCC en 2021–22 avec un accès à hauteur de 140 % de la quote-part.

Tableau 9. Sénégal : capacité à rembourser le FMI, 2021-31

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants											
(millions de DTS)											
Principal	0,00	0,00	53,93	107,87	64,72	21,57	21,57	21,57	21,57	10,79	0,00
Commissions et intérêts	1,14	2,27	2,17	1,22	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif											
(millions de DTS)											
Principal	0,00	0,00	53,93	129,43	181,55	180,97	103,68	55,13	50,34	21,58	0,00
Commissions et intérêts	2,37	4,91	5,30	4,38	2,85	1,42	0,33	0,01	0,00	0,00	0,00
Total des obligations sur base crédit existant/prospectif											
Millions de DTS	582,4	776,6	722,7	593,2	411,7	230,7	127,0	71,9	21,6	0,0	0,0
Francs CFA	453,2	601,4	561,1	461,5	321,2	180,6	99,5	56,3	16,9	0,0	0,0
Pourcentage du PIB	3,0	3,7	3,1	2,3	1,5	0,8	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	180,0	240,0	223,3	183,3	127,2	71,3	39,3	22,2	6,7	0,0	0,0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)											
Décaissements	258,8	194,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
Remboursements et rachats	2,4	4,9	59,2	133,8	184,4	182,4	104,0	55,1	50,3	21,6	0,0
Pourcentage des recettes publiques	0,1	0,1	1,5	3,0	3,7	3,4	1,8	0,9	0,8	0,3	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	0,1	0,1	1,0	1,9	2,4	2,3	1,2	0,6	0,5	0,2	0,0
Pourcentage du service de la dette extérieure	0,5	0,7	7,6	11,3	17,5	13,9	8,5	4,8	5,1	2,1	0,0
<i>Postes pour mémoire :</i>											
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	14,998	16,159	18,218	19,681	21,127	22,599	24,271	26,362	28,329	30,398	32,600
Exportations de biens et services (en milliards de FCFA)	2,969	3,682	5,784	7,086	7,529	7,803	8,395	8,796	9,343	10,030	10,752
Recettes publiques (en milliards de FCFA)	3034,5	3388,7	4000,4	4524,2	5050,3	5398,9	5641,6	6149,5	6657,5	7114,2	7580,5
Service de la dette extérieure (en milliards de FCFA)	519,7	678,6	778,8	1182,6	1052,1	1310,9	1230,5	1157,7	980,1	1009,4	1289,5
Quote-part du FMI (en millions de DTS)	323,6	323,6	323,6	323,6	323,6	323,6	323,6	323,6	323,6	323,6	323,6
FCFA/DTS (moyenne de la période)	778	774	776	778	780	783	783	783	783	783	783
Source : calculs des services du FMI.											

Tableau 10a. Sénégal : calendrier des revues du programme appuyé par l'instrument de coordination des politiques économiques, 2020–22

Revue du programme	Date proposée	Date d'évaluation
Première revue	Avant le 30 juin 2020	Fin décembre 2019
Deuxième revue	Avant le 31 décembre 2020	Fin juin 2020
Troisième revue	Avant le 30 juin 2021	Fin décembre 2020
Quatrième revue	Avant le 31 décembre 2021	Fin juin 2021
Cinquième revue	Avant le 30 juin 2022	Fin décembre 2021
Sixième revue	Avant le 31 décembre 2022	Fin juin 2022

Source : FMI.

Tableau 10b. Sénégal : calendrier des décaissements et des revues proposé au titre de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation, 2021–22

Revue du programme	Date de disponibilité	Date d'évaluation	Décaissement (en millions de DTS)			% de la quote-part		
			AC*	FCC	Total	AC	FCC	Total
Demande de programme	7 juin 2021		86,3	43,1	129,4	27	13	40
Première revue	7 décembre 2021	Fin juin 2021	86,3	43,1	129,4	27	13	40
Deuxième revue	7 juin 2022	Fin décembre 2021	64,7	32,4	97,1	20	10	30
Troisième revue	22 novembre 2022	Fin juin 2022	64,7	32,4	97,1	20	10	30
Total			302	151	453	93,3	46,7	140

Source : FMI

* AC = accord de confirmation

Tableau 11. Sénégal : matrice d'évaluation des risques¹

Source des risques	Probabilité relative	Impact potentiel	Mesures
Risques			
Évolution imprévue de la pandémie de COVID-19	Moyenne	Élevé. L'accès limité aux vaccins et des campagnes de vaccination plus longues que prévu dans certains pays — alliés à une réduction de la marge de manœuvre — entraînent une réévaluation de leurs perspectives de croissance.	Compenser la baisse des recettes budgétaires par une définition des dépenses prioritaires et de nouvelles mesures fiscales. Accélérer les réformes pour stimuler l'investissement privé et la croissance et solliciter des financements hautement concessionnels.
Une forte hausse des primes de risque mondiales expose les vulnérabilités financières et budgétaires	Moyenne	Moyen. Une réévaluation des fondamentaux de marché (par exemple en cas d'évolution défavorable de la COVID-19) déclenche une aversion générale au risque.	Maintenir l'engagement relatif à la trajectoire du déficit budgétaire. Privilégier les financements extérieurs concessionnels et limiter les emprunts extérieurs non concessionnels au financement des projets d'investissement générateurs de croissance.
Mécontentement social généralisé et instabilité politique	Élevée	Moyen. Des tensions sociales apparaissent face aux difficultés économiques dues à la pandémie et à l'insuffisance des mesures prises par le gouvernement. La polarisation politique croissante et l'instabilité grandissante affaiblissent l'action politique et la confiance.	Assurer une gestion transparente et responsable de la riposte sociale et économique à la COVID-19.
Offre excédentaire et volatilité du marché pétrolier	Moyenne	Élevé. Les incertitudes entourant les baisses de production, les perspectives du secteur du gaz de schiste et le rythme de reprise de la demande entraînent des épisodes de volatilité. La production sénégalaise de pétrole et de gaz pourrait souffrir d'une chute des cours.	Accroître la répercussion automatique sur les prix intérieurs de l'énergie tout en protégeant les segments vulnérables de la société lorsque les prix augmentent.
Menaces pour la sécurité nationale et régionale	Moyenne/ élevée	Moyen. Des incidents de sécurité au Sénégal ou dans les pays voisins pourraient imposer des dépenses de sécurité plus élevées et affecter l'investissement privé.	Veiller à ce que le cadre budgétaire pluriannuel laisse une marge de manœuvre pour faire face aux imprévus budgétaires.

Source : FMI.

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques énumérés découle d'une appréciation subjective par les services du FMI des risques pesant sur ce scénario de référence (« faible », signifie une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité de 30 % ou plus). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser ensemble.

Annexe I. Sénégal : programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion économique des jeunes

1. L'offre de main-d'œuvre est en pleine expansion. On estime que 200 000 personnes entrent chaque année sur le marché du travail, et compte tenu de la démographie actuelle, ce chiffre devrait atteindre au moins 250 000 dans les dix prochaines années¹. La plupart devront être absorbés par l'économie informelle, sachant que seulement 10 % de la population active est employée dans l'économie formelle aujourd'hui. Le chômage touche près d'un tiers des jeunes (15 à 34 ans), un chiffre nettement supérieur à celui des cohortes plus âgées (annexe I, graphique 1). De nombreux entrants sur le marché de travail n'ont pas d'instruction formelle ou très peu.

2. Après de graves troubles sociaux, le gouvernement a rapidement élaboré un programme d'urgence pour lutter contre le chômage des jeunes sur la base de consultations menées dans tout le territoire. Des ateliers ont été organisés dans l'ensemble des régions et des départements pour recenser les obstacles à la création d'emplois et le potentiel inexploité. Les principaux problèmes identifiés par les participants sont le manque d'instruction et de qualifications, l'accès au financement et à la terre, ainsi que le sous-développement du secteur manufacturier.

3. Le programme d'urgence est conçu pour stimuler la formation et la création d'emplois. Il comporte quatre piliers :

- Création d'emplois : créer des emplois en conjuguant le recrutement direct, l'exécution de projets à forte intensité de main-d'œuvre et de meilleures incitations pour le secteur privé.
- Formation technique et professionnelle : enrichir l'offre de formations certifiées dans l'artisanat et augmenter les aides à la création d'entreprise.
- Éducation formelle : offrir davantage de bourses et accroître l'enseignement formel dans certaines professions.
- Financement pour devenir travailleur indépendant : fournir des microcrédits, aider les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre comme l'agriculture et l'élevage et créer de la demande pour des produits fabriqués localement comme les uniformes scolaires.

Le programme complète les initiatives en place pour la création d'emplois comme la création de zones économiques spéciales, les « agropoles » (soutien aux chaînes de valeur agricoles) et un programme de logements sociaux de grande ampleur (100 000 logements). L'objectif est de créer environ 450 000 emplois au cours du programme. La dépense totale représentera environ 3 % du PIB sur les trois prochaines années.

4. Le programme est complété par des réformes visant à renforcer l'efficacité des mécanismes de soutien à l'emploi des jeunes déjà en place, à savoir : i) établir un guichet unique regroupant toutes les initiatives existantes dans chacun des 45 départements, ii) créer une base de données permettant de suivre les aides fournies à chaque bénéficiaire et un identifiant unique pour

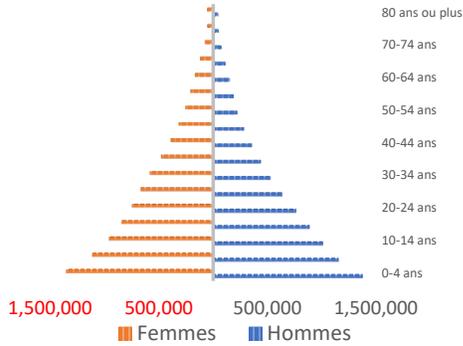
¹ Le solde migratoire annuel est estimé à environ -20 000, ce qui réduit l'offre potentielle de main-d'œuvre.

les bénéficiaires du programme et iii) conclure avec les principales structures d'exécution des contrats de performance établissant un ensemble clair d'objectifs. En outre, une évaluation de toutes les initiatives d'aide à l'emploi des jeunes est en cours. Sur la base des résultats de l'étude, une réforme plus générale est envisagée pour améliorer la coordination et l'efficacité des initiatives et des fonds publics, notamment en les rationalisant.

Annexe I. Graphique 1. Sénégal : caractéristiques du marché du travail

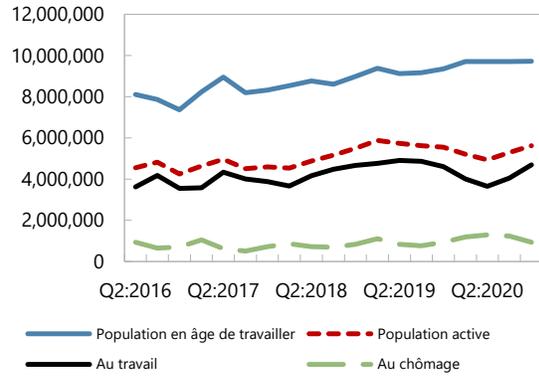
La population du Sénégal, de 16,7 millions d'habitants, est très jeune...

Population du Sénégal par tranche d'âge



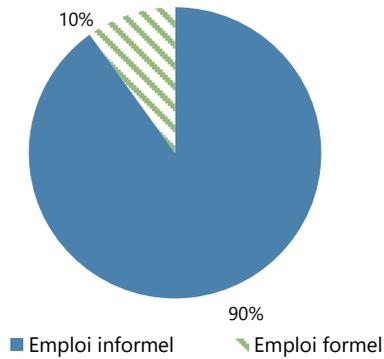
... environ 1/3 sont actifs sur le marché du travail.

Sénégal : marché du travail



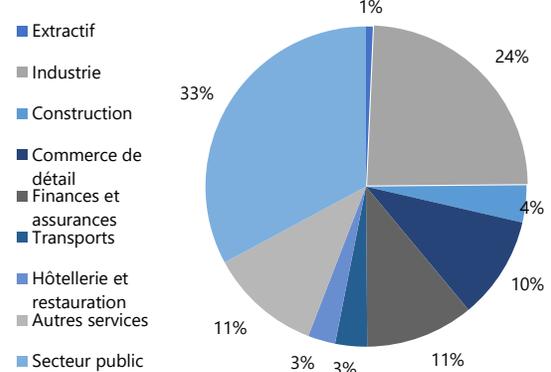
La plupart travaillent dans l'économie informelle...

Emploi formel ou informel



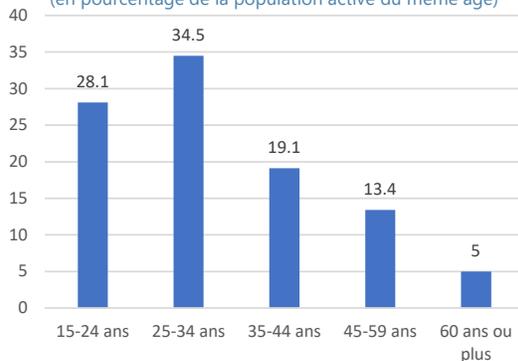
... et le secteur public concentre 1/3 de l'emploi formel.

Emploi formel par secteur



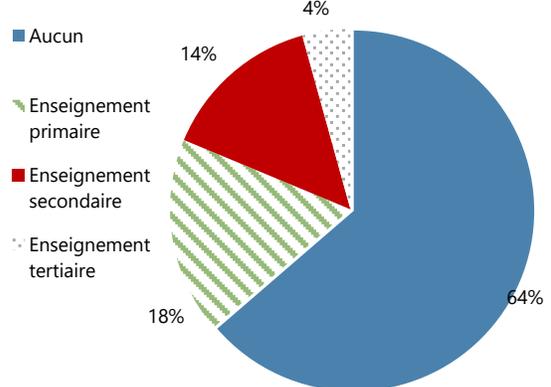
Le taux de chômage des jeunes est élevé...

Taux de chômage selon l'âge (en pourcentage de la population active du même âge)



... et la population active a généralement peu d'instruction.

Niveau d'instruction de la population active



Source : ANSD et calculs des services du FMI.

Annexe II. Évaluation du secteur extérieur

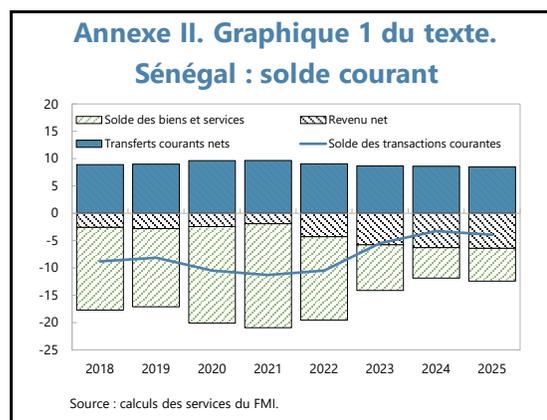
Évaluation globale : la position extérieure du Sénégal en 2020 a été un peu plus fragile que ce qu'impliquent les fondamentaux et les politiques souhaitables. Après s'être légèrement contracté en 2019, le déficit courant s'est à nouveau creusé en 2020 du fait des conséquences de la pandémie sur les comptes budgétaire et extérieur et de l'augmentation temporaire des investissements liés aux hydrocarbures. Il devrait encore augmenter en 2021 sous l'effet d'un choc sur les termes de l'échange (cours du pétrole et prix des denrées alimentaires) et d'une reprise molle de la demande extérieure. Toutefois, il se normaliserait à moyen terme avec la diminution progressive des investissements liés aux hydrocarbures et le démarrage de la production (et des exportations).

Mesures possibles : à court terme, les politiques économiques doivent continuer à soutenir la reprise après la pandémie tout en surveillant les risques liés aux financements extérieurs dans le contexte de la trajectoire incertaine des taux d'intérêt mondiaux. Un resserrement progressif de la politique budgétaire pour atteindre l'objectif de déficit régional, allié à des réformes structurelles visant à soutenir la compétitivité du secteur privé et à la stimulation attendue des exportations pétrolières et gazières, devrait nettement réduire les déséquilibres à moyen terme.

A. Solde courant

1. Selon les estimations, le déficit courant s'est fortement creusé en 2020.

Le déficit courant a atteint 10,5 % du PIB en 2020 contre 8,1 % en 2019, un chiffre supérieur à la moyenne d'environ 8 % enregistrée au cours des cinq années précédentes. Le Sénégal a bénéficié d'un choc positif sur les termes de l'échange dû à la baisse des prix des importations de pétrole, mais celui-ci a été largement compensé par l'effondrement du tourisme et la chute des exportations de biens liés à la pandémie de COVID-19. En revanche, les envois de fonds des travailleurs émigrés (qui représentent environ 10 % du PIB au Sénégal) qui se sont montrés résilients jusqu'ici, ont crû de 1 % en 2020. Ils devraient demeurer vigoureux malgré une reprise plus terne dans les pays sources, principalement en Europe (graphique 1 du texte).



2. Les services du FMI estiment que le creusement du déficit courant est dû à des facteurs temporaires qui se régleront d'eux-mêmes à moyen terme.

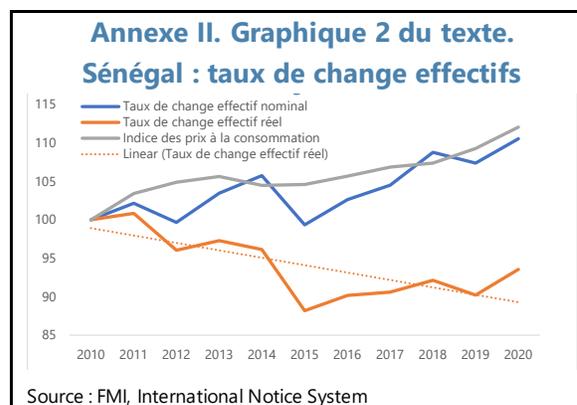
L'IDE pour le secteur pétrolier et gazier est estimé à 5,4 % du PIB rien qu'en 2020. De ce fait, les services du FMI ont introduit un ajustement cyclique de 3,0 % du PIB pour tenir compte de la hausse temporaire des importations associée à l'augmentation de l'IDE dans le pétrole et le gaz (estimée à plus de la moitié), dont le modèle ne tient pas compte. Selon les prévisions du scénario de référence, la reprise mondiale favorisera un rebond progressif du tourisme et de la demande extérieure plus généralement. Globalement, le déficit courant devrait fortement diminuer à partir de 2023 grâce aux exportations

d'hydrocarbures. Cependant, des risques considérables entourent ces prévisions compte tenu de la forte incertitude relative à l'ampleur et au rythme de la reprise économique mondiale.

3. Les modèles « EBA-lite » indiquent que la position extérieure du Sénégal est un peu plus fragile que ce qu'impliquent les fondamentaux et les politiques souhaitables.

Sur la base des données de 2020, le modèle de compte courant pointe une surévaluation de 7,5 % et un écart du compte courant de -1,6 % du PIB, qui reflète l'écart entre un solde du compte courant corrigé des variations cycliques de -7,8 % du PIB et une norme de -6,2 % (tableau 1 du texte). Les facteurs d'ajustement standards utilisés

pour tenir compte des conséquences de la COVID-19 sur le solde pétrolier (-0,5) et sur le solde touristique (0,5) se compensent les uns les autres. L'écart de 2,5 % du PIB lié à la politique est principalement constitué de l'écart entre le déficit budgétaire en 2020 et son objectif à moyen terme de 3 % du PIB. Globalement, les services du FMI constatent que le modèle du compte courant a un meilleur pouvoir explicatif pour un pays comme le Sénégal car il tire avantage des informations internationales et semble plus fiable.



B. Taux de change réel

4. **Le taux de change effectif réel (TCER) s'est apprécié en 2020, après s'être déprécié pendant plusieurs années.** Le franc CFA (FCFA)¹ a perdu environ 10 % en termes réels entre 2010 et 2019 (graphique 2 du texte). En 2020 toutefois, le TCER s'est apprécié d'environ 4 %, sous l'effet de l'appréciation de l'euro face au dollar en termes réels.

5. **Selon le modèle EBA-lite du FMI, le taux de change effectif réel est sous-évalué de 12,4 % et l'écart du compte courant s'élève à 2,7 %.** L'écart par rapport à la norme établie par le modèle s'explique principalement par les facteurs démographiques. Comme lors des précédentes évaluations du secteur extérieur, les services du FMI constatent que le modèle de taux de change effectif réel tend à produire une valeur isolée qui doit être traitée avec prudence dans le contexte de

Annexe II. Tableau 1 du texte. Sénégal : estimations du modèle pour 2020 (en pourcentage du PIB)

	Modèle CC	Modèle REER
CC effectif	-10.5	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	0.5	
Facteur d'ajustement COVID-19 (+) 1/	0.0	
Facteurs supplémentaires temporaires/statistiques (+)	3.0	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	-0.1	
CC corrigé	-7.8	
Norme CC (à partir du modèle) 2/	-6.2	
Norme du CC corrigé	-6.2	
Écart du CC	-1.6	2.7
dont : écart relatif lié aux politiques publiques	2.5	
Elasticité	-0.22	
Écart de TCER (en pourcentage)	7.5	-12.4

Source : calculs des services du FMI.
 1/ Correction supplémentaire selon les variations cycliques pour tenir compte de l'incidence temporaire de la pandémie sur les balances commerciales pétrolières (-0,5 % du PIB) et sur le tourisme (0,5 % du PIB).
 2/ Corrigé des variations cycliques, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.

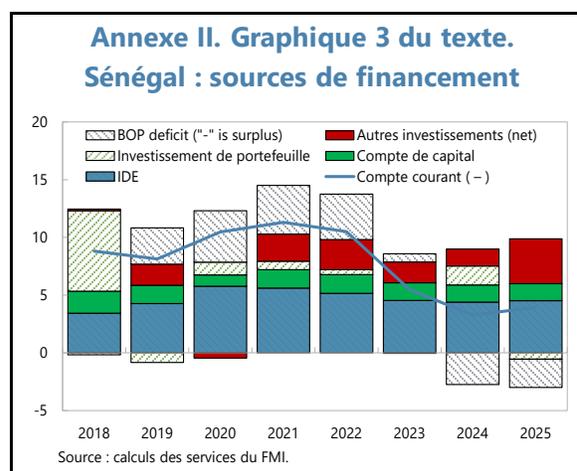
¹ Le franc CFA est ancré à l'euro depuis sa création en 1999 suivant une parité fixe, après avoir été ancré au franc français.

l'important déficit courant du Sénégal².

C. Compte de capital et compte financier

6. Le déficit courant a été en partie financé par une forte progression de l'investissement direct étranger enregistrée ces dernières années. L'IDE net était estimé à 5,8 % du PIB en 2020 — après 4,3 % en 2019 et 3,4 % en 2018 —, cette évolution tenant en grande partie aux participations étrangères dans les projets d'hydrocarbures SNE et GTA, qui sont majoritairement financés sur ressources extérieures. Les entrées nettes d'investissements de portefeuille étaient estimées à 1,1 % en 2020, en baisse par rapport aux niveaux élevés observés en 2017-18 et associés aux émissions d'euro-obligations effectuées par le Sénégal ces années-là (graphique 3 du texte). En 2020, les autorités ont fait appel à des financement concessionnels des IFI et des partenaires bilatéraux pour financer les dépenses supplémentaires liées à la COVID-19.

7. Les services du FMI estiment que les risques sont modérés du point de vue du compte financier. L'augmentation de l'IDE pose un risque modéré pour la stabilité extérieure compte tenu de son lien fort avec la future production des projets pétroliers et gaziers. Le recours aux financement concessionnels pour financer la riposte des pouvoirs publics à la COVID-19 a encore réduit les risques de financement. Toutefois, bien que les écarts de rendement soient faibles actuellement, la capacité du Sénégal à se financer à taux raisonnable sur les marchés de capitaux dépend de la trajectoire très incertaine des taux d'intérêt mondiaux. Les autorités doivent privilégier les financements concessionnels à court terme, ainsi qu'une augmentation graduelle des financements intérieurs à moyen terme, en profitant, lorsque c'est possible, des conditions favorables sur les marchés mondiaux.



D. Réserves internationales

8. La tendance haussière des réserves communes de l'UEMOA s'est maintenue en 2019 et au premier semestre 2020³. Les réserves internationales, qui s'élevaient à 17,7 milliards de dollars fin 2019 ont atteint 23,6 milliards de dollars fin janvier 2021, ce qui a amélioré le taux de couverture, qui est de 6,5 mois d'importations prospectives (contre 5,9 mois à fin 2019). Cette augmentation tient en partie aux émissions d'euro-obligations réalisées par la Côte d'Ivoire, le Bénin et la banque

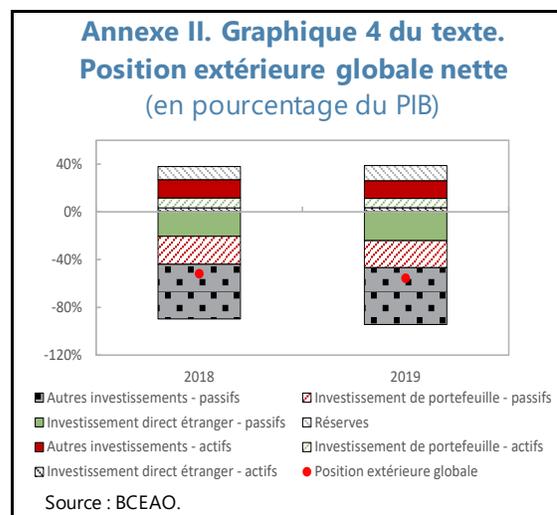
² Dans l'évaluation du secteur extérieur du Sénégal de 2019, le modèle du TCER indiquait une sous-évaluation de 15 %.

³ Analysées en détail dans le Rapport de services du FMI sur les politiques communes des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (FMI SM/21/5), qui comprend une évaluation de l'adéquation des réserves.

de développement régionale (BOAD). Selon le scénario de référence des PEM, la couverture assurée par les réserves communes de l'UEMOA devrait se contracter à environ 4 mois d'importations prospectives d'ici à 2025 sous l'effet d'un modeste redressement des importations pendant la reprise et de perspectives en demi-teinte des entrées de capitaux (IDE et flux officiels) au niveau régional à moyen terme. Parallèlement, le retour progressif des déficits budgétaires des membres de l'UEMOA à l'objectif régional de 3 % du PIB devrait soutenir la position des réserves.

E. Actifs et passifs étrangers

9. La position extérieure globale nette s'est probablement dégradée en 2020. À fin 2019, Elle s'élevait à -7 580 milliards de francs CFA (-56 % du PIB), contre -6 643 milliards de francs CFA (51 % du PIB) à fin 2018. Les actifs financiers, de 38,8 % du PIB, se composent essentiellement d'autres investissements et réserves (respectivement 14,7 % et 12,7 % du PIB), tandis qu'environ la moitié des passifs financiers, 94,4 % du PIB, représentent d'autres passifs financiers (47,6 % du PIB), principalement des prêts concessionnels à l'État. Le creusement du déficit courant en 2020 devrait affaiblir encore la position extérieure globale nette à court terme. Toutefois, la position débitrice nette du Sénégal devrait s'améliorer à moyen terme dans le scénario de référence lorsque les déséquilibres sous-tendant le compte courant seront corrigés, comme il est analysé plus haut.



F. Point de vue des autorités.

10. Dans l'ensemble, les autorités souscrivent à l'analyse des services du FMI. Elles soulignent les importants chocs temporaires dont l'économie a été victime en 2020, notamment dans le secteur du tourisme, ainsi que la bonne tenue des envois de fonds des travailleurs étrangers tout au long de l'année, une tendance dont elles estiment le maintien en 2021. Elles notent qu'historiquement, l'évolution du déficit budgétaire et celle du compte courant sont faiblement corrélées, ce qui pourrait refléter l'influence des facteurs mondiaux sur la position extérieure du Sénégal.

Annexe III. Sénégal : mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT)

1. Les autorités ont achevé le premier document de haut niveau de la SRMT en juin 2020.

La SRMT prévoit une série ambitieuse de réformes de la politique et de l'administration fiscales visant à porter le ratio recettes fiscales/PIB (hors recettes tirées des hydrocarbures) à 20 % en 2023. Toutefois, la mise en œuvre de la SRMT intervient dans un contexte particulièrement difficile compte tenu des perturbations engendrées par la pandémie. Par rapport au budget initial de 2020, les recettes fiscales ont diminué de 305 milliards de francs CFA au total en 2020, dont 225 milliards de francs CFA sont imputables à la baisse des échanges commerciaux et de l'activité économique.

2. Une récente mission d'assistance technique conduite par le département des finances publiques du FMI a dressé le bilan de la mise en œuvre de la SRMT et mis en exergue plusieurs facteurs freinant le déploiement complet et effectif de la stratégie.

Bien que la SRMT ait été parachevée fin juin 2020, conformément à ce qui était envisagé, le rapport note l'absence actuelle de statut officiel de la SRMT et le manque d'appropriation par les principales parties prenantes qui en résulte. Cette situation, qui tient en partie au fait que l'atelier initial de haut niveau avec les parties prenantes lancé par le président Macky Sall n'a pas pu être organisé en 2020, est aggravée par les retards pris dans l'établissement du comité stratégique inter-institutionnel chargé de superviser la mise en œuvre de la SRMT. Dans le même ordre d'idée, l'unité d'exécution stratégique manque de personnel et la stratégie n'est pas assortie d'un plan clair de suivi et d'évaluation pour garantir la responsabilité des entités chargées de son exécution.

3. Pour remédier à ces préoccupations, les services du FMI ont recensé et discuté avec les autorités un ensemble de mesures prioritaires pour démarrer rapidement l'exécution de la SRMT.

- **Lancement officiel et gouvernance de la SRMT.** Pour que toutes les parties prenantes puissent s'approprier la SRMT, celle-ci doit être officiellement validée et lancée, et accompagnée d'une stratégie de communication. Il conviendrait d'organiser un atelier de haut niveau avec les parties prenantes, au cours duquel le plan d'exécution de la SRMT 2021-23 révisé serait approuvé. Le ministre des Finances devrait i) former un comité stratégique chargé de piloter les réformes et de suivre leur exécution sans plus attendre, ii) fournir à l'unité d'exécution stratégique de la SRMT les ressources humaines et matérielles dont elle a besoin¹, et iii) veiller à l'adoption d'une méthodologie d'évaluation et de suivi qui servira de base aux rapports

¹ L'unité d'exécution stratégique de la SRMT a été créée au sein du ministère des Finances, mais elle manque toujours de personnel et n'a pas de budget adéquat. Elle est chargée 1) d'accompagner et de conseiller les administrations intervenant dans l'exécution de la SRMT, 2) de préparer et de promouvoir les réformes et les mesures prévues dans la SRMT, 3) de coordonner les contributions de l'ensemble des administrations concernées par les mesures de la SRMT et de veiller à ce qu'elles collaborent efficacement, 4) de coordonner les contributions des autres ministères, institutions et administrations publiques intervenant dans l'élaboration et l'exécution des stratégies de mobilisation des recettes, 5) de coordonner les contributions techniques et financières des partenaires du développement intervenant dans la mobilisation des recettes, 6) d'effectuer un suivi et une évaluation hebdomadaires des performances des administrations et de la réforme.

d'exécution trimestriels de la SRMT établis par l'unité chargée de l'exécution pour le ministre des Finances. L'unité d'exécution stratégique joue un rôle clé dans l'exécution de la SRMT car elle assure la coordination avec les autres ministères et entités publiques qui jouent un rôle dans la stratégie mais ne peuvent pas être efficaces tant que d'autres pans de l'administration n'ont pas été clairement mandatés pour s'acquitter des tâches qui leur incombent.

- **Nouvelles mesures touchant aux recettes alignées sur la SRMT dans le budget 2021 révisé, et poursuivies en 2022.** L'objectif est d'accélérer le démarrage de l'exécution de la SRMT et de dégager une marge de manœuvre budgétaire critique en adoptant de nouvelles mesures pour élargir le nombre de contribuables immatriculés et renforcer les contrôles dans le budget 2021 révisé. Les administrations des recettes ont proposé de nouvelles mesures basées sur la SRMT pour 2021-22 qui devraient rapporter 90 milliards de francs CFA en 2021. Il s'agit de nouveaux droits d'accise et de mesures pour élargir la base fiscale et limiter la fraude fiscale. De nouvelles mesures douanières devraient rapporter 71 milliards de francs CFA en 2021 grâce à un meilleur suivi fiscal et à de nouveaux contrôles portant sur les exemptions.
- **Tirer parti de l'étude sur les dépenses fiscales qui sera publiée en juin 2021 et réduire les exonérations de TVA régressives dans le budget 2022.** Un meilleur ciblage des exonérations de TVA sur la tranche sociale des tarifs de l'eau et de l'électricité, la réduction des exonérations ad hoc sur certaines importations, la réduction d'un ensemble d'exonérations, le plafonnement de l'avantage pour enfant à charge dans l'impôt sur le revenu des personnes physiques et la suppression de l'exonération de TVA sur le ciment pourraient rapporter environ 25 milliards de francs CFA.
- **Poursuivre les mesures d'élargissement de la base fiscale et les contrôles renforcés en 2022-23.** Les efforts viseront à augmenter le nombre de contribuables enregistrés à la direction chargée des petites et micro-entreprises qui paient régulièrement des impôts (de 75 000 contribuables avant juin 2022) et à imposer à la source les salaires sur lesquels les cotisations aux fonds de retraite et de sécurité sociale sont déjà prélevées. Les directions de la fiscalité intérieure et des douanes prévoient aussi d'accélérer fortement les contrôles (par ex. sur les crédits de TVA de montant élevé, les écarts entre la valeur des importations et les prix de référence). En outre, elles prévoient d'automatiser entièrement l'échange d'informations entre les deux directions et d'exploiter ces données pour élaborer des programmes de contrôle conjoints et continuer d'élargir le registre des contribuables (MPEF/DP, ¶22).

4. Les autres recommandations évoquées avec les autorités qui pourraient apporter un soutien complémentaire à la mobilisation des recettes en 2021 et après, sont les suivantes :

- *Élaborer des feuilles de route claires pour l'exécution des réformes de politique fiscale.* Il s'agit par exemple de l'abolition des exonérations et de la révision des régimes d'incitation à l'investissement, de la fiscalité internationale et de la fiscalité environnementale.
- *Renforcer l'efficacité des opérations fiscales.* En particulier, élargir la base fiscale grâce i) à une meilleure politique de collecte et de traitement des informations et ii) à un meilleur consentement à l'impôt par la simplification et la modernisation des procédures fiscales, iii) à l'amélioration du contrôle des obligations fiscales, par exemple en actualisant

régulièrement le dossier des contribuables et en augmentant le nombre d'inspecteurs des impôts pour renforcer le contrôle fiscal.

- *Moderniser le cadre légal et réglementaire.* Le consentement à l'impôt, l'un des objectifs de la SRMT, est étroitement lié à la simplification et à une plus grande équité du système fiscal. Une mesure possible est de renforcer les droits des contribuables avec des contrôles plus efficaces et plus objectifs.
- *Mettre en place des solutions numériques à l'appui de l'exécution de la SRMT.* Les solutions numériques assurant le transfert automatique et instantané des informations entre les services de la fiscalité intérieure et les douanes, par exemple pour automatiser les procédures en douane et pour simplifier le paiement des impôts et le traitement des crédits de TVA, sont essentiels pour le succès de la stratégie globale.

Appendice I. Lettre d'intention / Déclaration de politiques économiques

Dakar, Sénégal

Le 20 mai 2021

Mme Kristalina Georgieva
Directeur Général
Fonds monétaire international
Washington D.C. 20431

Madame le Directeur Général,

La pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif sur le Sénégal. En un peu plus d'un an, le Sénégal a enregistré plus de 40,000 cas de contamination et plus de 1,100 décès pour une population de 16.7 millions d'habitants. L'activité économique s'est fortement ralentie à 1,5 % en 2020, contre 4,4 % en 2019. Les mesures prises pour endiguer la progression de la pandémie ont eu un profond impact socioéconomique : environ 85% des ménages et entreprises sénégalaises indiquent avoir enregistré une baisse de leurs revenus. Les jeunes en particulier ont porté de façon disproportionnée le fardeau de cette crise sanitaire.

Le gouvernement a réagi rapidement en élaborant un Programme de résilience économique et sociale (PRES) doté de 1 000 milliards de FCFA pour renforcer la résilience sanitaire et soutenir les ménages ainsi que les entreprises, particulièrement celles opérant dans les secteurs les plus touchés par la pandémie. La mise en œuvre adéquate de ce programme, avec le soutien financier des partenaires au développement du Sénégal, a permis d'éviter un bilan socio-économique encore plus défavorable. Le rapport final du comité de suivi des dépenses du Fonds Force-COVID-19 devra être publié au plus tard le 1^{er} juin 2021.

Parallèlement, le gouvernement a continué à exécuter sa politique économique dans le cadre du programme soutenu par l'Instrument de coordination de politiques économiques (ICPE). Les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés ont été globalement satisfaisants, malgré les circonstances difficiles. À l'exception du plafond sur les marchés publics en entente directe, tous les objectifs quantitatifs (QT) de l'ICPE pour fin 2020 ont été atteints. La part des marchés publics en entente directe a dépassé le plafond du programme (21,8 % contre un objectif de 15 %), car les marchés liés à l'urgence sanitaire de la COVID-19 ont été autorisés par décret à suivre exceptionnellement des procédures d'entente directe. Ce décret a été révoqué en septembre 2020. Six des neuf objectifs de réforme (RT) de fin décembre 2020 ont été atteints. L'adoption et la mise en œuvre de l'arrêté sur le prélèvement de conformité fiscale, l'audit externe de la base de données

de la dette publique et le projet de loi sur le partage des revenus des hydrocarbures ont connu des retards, mais devraient intervenir d'ici à fin juin 2021.

Toutefois, depuis la conclusion de la deuxième revue du programme ICPE et l'adoption de la loi de finances initiale 2021, l'environnement macroéconomique est devenu plus difficile que prévu. D'abord, l'espoir d'une sortie rapide de la crise sanitaire a été remis en cause par la deuxième vague de contamination. Notre scénario de référence envisage désormais que la pandémie va perdurer au cours de l'année 2021. Ensuite, les prix des produits de base ont augmenté, ce qui va peser sur les comptes extérieurs et budgétaires. Enfin, la crise sanitaire et économique prolongée a particulièrement affecté les ménages les plus vulnérables et notamment les jeunes sans emploi. Dans ces circonstances, le gouvernement a ajusté ses prévisions macroéconomiques pour 2021–22 et revu ses priorités.

Les priorités de court terme du gouvernement sont de contenir la transmission du virus en accélérant la campagne de vaccination, de répondre aux aspirations de la jeunesse, et d'impulser la relance économique. A ce titre, le gouvernement est convaincu que les objectifs du programme ICPE restent pertinents et veillera à ce que ses actions restent en cohérence avec l'atteinte de ses objectifs, à savoir : (i) maintenir la stabilité macroéconomique, (ii) promouvoir une croissance forte, durable et inclusive tirée par le secteur privé ; et (iii) préparer un cadre pour une gestion soutenable et transparente du secteur des hydrocarbures. Par ailleurs, Le gouvernement reconnaît la nécessité d'accroître la mobilisation des recettes intérieures en accélérant la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT), et d'assurer l'efficacité des dépenses additionnelles en faveur de l'emploi des jeunes, y compris au travers de la rationalisation du dispositif de soutien à l'emploi et à la formation des jeunes, des femmes et d'appui aux petites et moyennes entreprises. Le gouvernement réitère son engagement en faveur d'une gestion des finances publiques transparente.

Afin de faire face aux besoins nouveaux de balance des paiements qui résultent notamment de la persistance du choc de la COVID-19 au Sénégal et dans le monde, et des coûts de la campagne de vaccination, le gouvernement sollicite un programme avec décaissement de 18 mois appuyé par la facilité de crédit de confirmation (FCC) avec un accès équivalent à 46.66 % de la quote-part du Sénégal (151 Millions de DTS, soit environ 216 millions de dollars) combiné avec un accord de confirmation (AC) avec un accès équivalent à 93.33 % de la quote-part du Sénégal (302 Millions de DTS, soit environ 431 millions de dollars). Ce programme viendra s'adjoindre au programme ICPE, s'exécutera en parallèle avec ce dernier, et permettra de catalyser une assistance financière supplémentaire de la part d'autres partenaires extérieurs au développement. Le suivi de ces programmes sera assuré par des critères de performance quantitatifs et indicatifs, et un ensemble de repères structurels couvrant les actions de réforme. Le gouvernement continuera par ailleurs de solliciter la suspension du service de la dette au titre de l'initiative appuyée par le G-20 à l'exclusion des créanciers privés.

En cohérence avec le cadre macroéconomique révisé, le gouvernement sollicite la modification des cibles quantitatives concernant le plancher de prêts nets / emprunts ou solde budgétaire global (fin

juin 2021 et fin décembre 2021), le plafond de besoin annuel de financement (fin décembre 2021), le plancher de recettes fiscales (fin juin 2021) et le plafond de la dette publique nominale totale (fin décembre 2021).

Le gouvernement est convaincu que les politiques et mesures exposées dans le mémorandum permettront d'atteindre les objectifs du programme. Compte tenu de son engagement en faveur de la stabilité macroéconomique, le gouvernement prendra toutes les mesures additionnelles qui seront nécessaires pour la réalisation de ces objectifs. Il consultera le FMI, de sa propre initiative ou à chaque fois que le Directeur général le lui demandera, avant d'adopter de telles mesures ou en cas de modifications apportées aux politiques contenues dans le mémorandum de politiques économiques et financières. Enfin, conformément au Protocole d'Accord Technique (PAT), le gouvernement communiquera régulièrement au FMI les informations demandées dans le cadre du suivi et de l'évaluation du programme.

Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente Lettre, le mémorandum, le protocole d'accord technique et le rapport de ses services sur ce programme.

Veillez agréer, Madame le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

/s

Abdoulaye Daouda Diallo
Ministre des Finances et du Budget

Pièces jointes :

I. Mémorandum de politiques économiques et financières/Déclaration de politiques économiques 2021–22

II. Protocole d'accord technique

Pièce jointe 1 : Mémoire de politiques économiques et financières / Déclaration de politiques économiques pour 2021–22

I. INTRODUCTION

1. Le présent mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) décrit les développements économiques récents ainsi que les priorités et objectifs économiques des autorités sénégalaises dans le cadre de leur requête d'un programme soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI) à travers la Facilité de crédit de confirmation/Accord de confirmation de 18 mois à partir de juin 2021. Cette facilité s'ajoint à l'Instrument de coordination des politiques économiques (ICPE) en cours d'exécution sur la période 2020–22, et dont la troisième revue devrait être achevée avant le 30 juin 2021.

2. Contexte. L'ICPE approuvé en janvier 2020 est adossé aux principaux objectifs de développement déclinés dans le Plan Sénégal Émergent (PSE), et vise notamment à (i) atteindre une croissance soutenue et inclusive, tirée principalement par le secteur privé ; (ii) renforcer la stabilité macroéconomique grâce au maintien de la viabilité des finances publiques et une gestion prudente de la dette, et (iii) mettre en place une gestion soutenable et transparente des recettes tirées de l'exploitation des hydrocarbures. La mise en œuvre de l'ICPE se déroule bien et ses principaux objectifs restent pertinents. Cependant, depuis la conclusion de la deuxième revue de l'ICPE, l'environnement macroéconomique est devenu plus difficile en raison de la persistance de la pandémie de COVID-19 et de ses effets socio-économiques, ainsi que de la hausse des cours des produits de base. Dans ces circonstances, le gouvernement entend revoir légèrement à la baisse ses prévisions de croissance économique et de recettes et procéder à une réorientation des allocations budgétaires pour, d'une part, mettre en œuvre sa stratégie de vaccination grâce au soutien de la communauté internationale et, d'autre part, assurer le financement adéquat du programme d'urgence pour l'insertion socio-économique et l'emploi des jeunes.

II. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS

A. Évolution de l'économie en 2020

3. La pandémie de COVID-19 a causé un fort ralentissement de l'activité économique en 2020. La croissance du PIB a ralenti à 1,5 % en 2020 contre 4,4 % en 2019 et une prévision de 6,8 % (Loi de finances initiale ou LFI 2020) avant la pandémie. Les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des transports ont été les plus durement affectés par la pandémie avec des conséquences néfastes sur l'emploi et les revenus dans le secteur informel dans les milieux urbains. Le secteur secondaire est ressorti avec une croissance quasi-nulle (+0,1 %), en raison de la baisse de la production industrielle alors que les sous-secteurs de la construction et des industries extractives ont continué de croître. Le PIB non-agricole s'est ainsi replié de 0,8 %. En revanche, la campagne

agricole a été très bonne et la croissance du sous-secteur de l'agriculture et des activités annexes est estimée à 23,4 %, ce qui a permis d'éviter une contraction économique. Le taux d'inflation est monté à 2,5 %, à la suite des perturbations de l'approvisionnement liées à la pandémie de COVID-19. Il est toutefois resté en-dessous de la norme communautaire de 3%.

4. Le déficit budgétaire s'est accru à 6,4 % du PIB, soit plus qu'un doublement par rapport à ce qui était prévu dans la Loi de finances initiale de 2020. Par rapport aux prévisions d'avant la pandémie, les recettes budgétaires ont connu une baisse, tandis que les dépenses se sont accrues. La dette publique a augmenté, avec un ratio estimé à environ 69 % du PIB à fin 2020, soit 7 points de pourcentage de plus que les prévisions d'avant la pandémie. Le Sénégal a participé à l'Initiative de suspension du service de la dette du G-20 en 2020, ce qui lui a permis de reporter près de 30 milliards de FCFA de paiements immédiats au titre du service de la dette.

5. Le déficit extérieur courant est estimé au-dessus de 10 % du PIB en 2020 contre 8 % du PIB en 2019. Cette dégradation est liée à la détérioration prononcée du solde du compte des services (+567,5 milliards de FCFA; + 213,5 %), en lien avec l'effondrement des recettes de voyages touristiques (-232 milliards de FCFA; -77 %) et le maintien des prestations de services liées aux projets d'hydrocarbures (765 milliards de FCFA). Les envois de fonds des migrants ont maintenu leur tendance haussière notée au cours de l'année 2020 avec une progression de 1,0% enregistrée à fin décembre en 2020 en glissement annuel, en dépit de la crise. La résilience des flux de transferts rapides de fonds reflète, en partie, l'impact des programmes de maintien d'emplois et d'aides sociales mis en œuvre en Europe, qui concentre plus de 66 % des envois reçus.

6. Le secteur bancaire a fait preuve de résilience face à l'impact de la pandémie sur l'activité économique. Les banques ont abordé la crise avec des niveaux adéquats de fonds propres et de liquidités qui, conjugués à la politique monétaire accommodante de la BCEAO, ont permis de maintenir à un niveau élevé les flux de crédit envers l'Etat (+31 % de souscriptions de titres publics) et le secteur privé (+6,4 %). La crainte d'une forte hausse des créances non performantes à l'expiration du dispositif de reports d'échéances de la BCEAO s'est dissipée au vu du fort reflux de l'encours des échéances de crédit reportées, qui ne représentent plus que 0,25% du total des crédits bancaires à fin-mars 2021. Il y a lieu, toutefois, de souligner que les perspectives de reprise d'activité plus lente dans certains secteurs économiques, fortement impactés par la situation sanitaire, suscitent quelques inquiétudes sur la tenue du profil des risques de la clientèle bancaire évoluant dans lesdits secteurs. Dans le secteur de la microfinance, les indicateurs font ressortir une forte augmentation du portefeuille des créances brutes en souffrance. Enfin, trois (03) petites banques, dont les situations financières difficiles sont antérieures à la crise de COVID-19, continuent d'être en infraction sur les normes de fonds propres.

B. Mise en œuvre du Programme de résilience économique et sociale

7. Confronté à une double crise sanitaire et économique d'une ampleur inédite, le gouvernement a élaboré et mis en œuvre un programme de résilience économique et sociale (PRES) pour sauver des vies et soutenir les ménages et les entreprises. Ce programme a été

doté d'une enveloppe de 1 000 milliards de FCFA, répartie en dépenses décaissables d'un montant de 628,4 milliards de FCFA et en mesures fiscales et douanières de soutien pour les entreprises de 371,6 milliards de FCFA. Les dépenses décaissables sont constituées de dépenses budgétaires pour 558,4 milliards FCFA, et d'une opération de trésorerie (fonds de garantie) pour 70 milliards de FCFA. A la date du 31 décembre 2020, les dépenses décaissables du PRES connaissent un niveau d'exécution de 613,4 milliards, soit un taux de décaissement de 98 %. La répartition des paiements se présente comme suit : 603,4 milliards FCFA de dépenses budgétaires sur des prévisions de 558,4 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 108,5 % et 25 milliards FCFA de garantie opérée sur une prévision de 70 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 35,7 %. Par pilier, la répartition des dépenses du PRES est la suivante :

	Montant alloué (décaissable et non décaissable)	Montant engagé	Montant payé	Taux d'exécution
(en milliards de FCFA)				
Pilier 1 : Santé	77,8	98,63	97,0	124,7 %
Pilier 2 : Soutien aux populations vulnérables	103,0	97,97	97,2	94,4 %
Pilier 3 : Stabilité macroéconomique	741,6	307,7	306,4	
<i>Dont</i>	370,0	307,7	306,4	82,8 %
<i>Dépenses décaissables</i>				
<i>Dont</i>	371,6	NA	NA	NA
<i>Dépenses non décaissables</i>				
Pilier 4 : Sécurisation hydrocarbures et médicaments	77,6	112,7	112,7	145,3 %
Total	1000,0	617,0	613,4	98 %
Pour mémoire ; Total décaissable	628,4	617,0	613,4	98 %
Source : Ministère des Finances et du Budget/Direction générale du Budget (DGB).				

III. PERFORMANCE AU TITRE DU PROGRAMME ICPE

8. La pandémie COVID-19 a bien évidemment entraîné une révision du cadre macro-économique, laquelle a impacté directement la trajectoire budgétaire de l'Etat du Sénégal. C'est à ce titre qu'une loi de finances rectificative pour l'année 2020 a été adoptée sous forme d'ordonnance (n° 07-2020 du 17 juin 2020) où le déficit budgétaire a été revu à la hausse de 3 % dans la LFI à 6,4 % dans la LFR 2020, avec un niveau de recettes fiscales de 2 352,8 milliards de FCFA

contre 2 675 milliards de FCFA dans la LFI 2020, en baisse de 322,2 milliards (-12 %) et 3 881,1 milliards de FCFA de dépenses du budget général contre 3 573 milliards de FCFA dans la LFI 2020, soit une hausse de 308,2 milliards de FCFA (18 %).

9. L'exécution de la LFR 2020 a été satisfaisante, au même titre que la mise en œuvre du PRES, et tous les objectifs quantitatifs du programme ont été atteints, à l'exception de celui portant sur les marchés conclus hors appels d'offres ouverts (Tableau 1a). Les recettes fiscales ont été mobilisées à hauteur de 2 368 milliards de FCFA, soit un dépassement d'objectif de 73 milliards de FCFA. Au niveau des dépenses, le ratio des dépenses sociales s'est élevé à 46 % des dépenses totales contre un objectif plancher de 35 %. Les instances de paiements se sont établies à 14,3 milliards de FCFA contre un plafond de 40 milliards de FCFA. En revanche, la part des marchés publics conclus, hors appels d'offres ouverts, a dépassé la cible de 15 %, en raison des urgences liées à la pandémie ayant motivé l'approbation du décret 2020-781 du 18 mars 2020 portant dérogation au code des marchés publics des dépenses relatives à la lutte contre la COVID-19. Toutefois, dans un souci de transparence et de respect des règles d'éthique et de bonne gouvernance, des dispositions ont été prises par les autorités sénégalaises pour se référer aux bonnes pratiques en matière d'achats publics. Le décret accordant la dérogation a été abrogé par le décret 2020-1774 du 16 septembre 2020. Depuis cette date, toutes les dépenses COVID-19 sont sous l'empire du code des marchés publics. Les prêts nets /emprunts sont ressortis à 903 milliards de FCFA contre un objectif plancher ajusté de 908 milliards de FCFA. Le besoin de financement net de l'Etat s'est situé à 1 094 milliards FCFA contre un plafond ajusté de 1 099 milliards FCFA inscrit dans le programme. La dette publique nominale totale évaluée au taux de change du programme était de 10 042 milliards de FCFA contre un plafond de 10 234 milliards FCFA.

10. La plupart des objectifs de réformes (OR) prévus pour fin décembre ont été mis en œuvre (Tableau 2), notamment :

- Le projet M-tax permettant aux contribuables de déclarer et payer leurs impôts par téléphone mobile est opérationnel.
- Le rapport semestriel sur l'exploitation des données issues de l'interconnexion et des échanges d'information entre la DGID et la DGD a été produit.
- Le projet de loi portant sur la révision du cadre légal pour les partenariats public-privé (PPP) a été soumis à l'Assemblée Nationale le 31 décembre 2020, et adopté le 22 février 2021.
- Le recensement des comptes des entités publiques dans les banques commerciales a été finalisé, identifiant 424 comptes, dont 276 comptes ordinaires, 63 sous-comptes, 3 comptes séquestre et 82 comptes programmes ouverts pour des projets financés par les partenaires techniques et financiers du Sénégal.
- Un arrêté ministériel a été pris pour actualiser l'encadrement des dépenses éligibles aux procédures simplifiées et plafonner les transferts sur comptes de dépôt, pour les services non-personnalisés de l'Etat hors dépenses ayant trait à la défense et à la sécurité nationale, à 50 % du total de ces transferts dans la loi de finances 2021.

- L'Etat va continuer d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires et régler les montants des subventions dues au secteur de l'énergie dans les 90 jours après validation.

En revanche, quelques cibles n'ont pas été atteintes :

- Le projet de loi sur la répartition et la gestion des recettes d'hydrocarbures n'a pas pu être finalisé avant fin décembre 2020 comme prévu. Sa finalisation et son approbation par le Conseil des ministres interviendra cependant avant la fin du premier semestre 2021.
- L'audit externe de la base des données de la dette, y compris des entreprises publiques, a connu un retard à cause des délais liés à la procédure de passation des marchés. Il a démarré le 12 avril 2021 et le rapport provisoire du consultant sera disponible d'ici à fin mai 2021.
- L'arrêté relatif au prélèvement de conformité fiscale a été pris et sa mise en œuvre effective démarrera à partir du mois de juin 2021.

IV. PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER 2021-2022

C. Objectifs du programme

11. Le Programme Économique et Financier 2021-2022 est axé sur la préservation de la santé publique et la relance économique. Il s'appuie sur les trois axes du programme ICPE, à savoir :

- La lutte efficace contre l'urgence sanitaire causée par la pandémie de COVID-19, tout en maintenant la stabilité macroéconomique, à travers notamment l'accroissement des recettes fiscales, soutenu par la mise en œuvre vigoureuse de la Stratégie de Recettes à Moyen Terme (SRMT) ;
- La promotion d'une croissance forte, durable et inclusive tirée par le secteur privé grâce à l'accélération de la relance de l'économie nationale, l'intensification de l'exécution du PSE/Jeunesse, et au financement de l'emploi des jeunes par la mise en œuvre du programme d'urgence pour l'insertion socio-économique et l'emploi des jeunes ;
- La préparation d'un cadre pour une gestion soutenable et transparente du secteur des hydrocarbures.

Ce programme est en ligne avec le Plan d'Actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A) qui entend : (i) relever les défis de souverainetés alimentaire, sanitaire et pharmaceutique et remettre l'économie sur la trajectoire de croissance soutenue d'avant la pandémie de COVID-19, (ii) renforcer le système de protection sociale pour accroître la résilience des populations vulnérables, et (iii) accélérer la transformation industrielle et numérique, portée par un secteur privé national fort.

D. Cadre macroéconomique

12. Les prévisions de croissance économique pour 2021-22 sont revues à la baisse pour tenir compte notamment de la persistance de la pandémie et de ses effets. En effet, le scénario

révisé de référence suppose que la pandémie de COVID-19 va s'avérer plus difficile à maîtriser qu'initialement envisagé, aussi bien au Sénégal que chez ses principaux partenaires commerciaux tels que l'Union européenne. Il suppose également une détérioration des termes de l'échange due à une hausse des cours des produits de base. Ces facteurs vont entraîner une normalisation plus lente que prévu de l'activité dans le secteur du tourisme, peser sur les revenus des ménages et saper la confiance des entreprises. Ainsi, notre prévision de croissance pour 2021 est ramenée à 3,7%, soit 1,5 point de moins que notre projection initiale, et celle de 2022 à 5,5%, soit une baisse de 0,5 point. Les pressions inflationnistes devraient rester faibles, aidées par la production agricole record de 2020 et la levée des mesures de restriction des mouvements.

13. Le solde des transactions courantes devrait continuer à être affecté négativement sur la période 2021-2022. Ceci s'explique par : (i) la faiblesse des revenus du tourisme transfrontalier ; (ii) la hausse des cours du pétrole ; et (iii) la hausse des importations en biens d'équipement ainsi que des paiements des prestations de services fournis par les non-résidents dans le cadre de la phase de développement des projets pétroliers et gaziers. En conséquence, la balance commerciale afficherait un déficit plus élevé. Comme en 2020, les envois de fonds des migrants devraient demeurer résilients, soutenus par la reprise progressive de l'activité économique mondiale, notamment en Europe. Au total, le déficit du compte courant se dégraderait d'environ 1 point de pourcentage du PIB en 2021 par rapport à 2020, avant de s'améliorer modestement en 2022.

14. Les perspectives sont très incertaines et les risques restent orientés à la baisse. Au plan intérieur, une recrudescence de la pandémie (et des nouveaux variants du virus) pourrait contrarier la reprise et engendrer de nouvelles pressions budgétaires. Sur le front extérieur, une croissance économique en Europe inférieure aux attentes pourrait rétroagir négativement sur l'économie nationale. Une nouvelle augmentation des cours des produits de base causerait des tensions sur les comptes extérieurs et budgétaires. Des contraintes budgétaires pourraient aussi découler de la montée des menaces terroristes dans la région. Enfin, une hausse rapide des taux d'intérêt pourrait rendre l'accès aux marchés de capitaux extérieurs plus difficile.

E. Pilier I : Faire face à la double crise sanitaire et économique tout en maintenant la stabilité macroéconomique

15. Notre politique budgétaire est axée sur la résolution de l'urgence sanitaire et la relance économique, tout en restant orientée vers un retour à la norme communautaire du déficit de 3 % du PIB en 2023. Par rapport aux prévisions de la LFI, le déficit budgétaire pourrait s'accroître légèrement en 2021 et 2022 pour faire face aux dépenses urgentes associées à la campagne de vaccination de la population. La trajectoire du déficit budgétaire reste toutefois ancrée par le retour à l'objectif de déficit de 3 % du PIB en 2023. Pour y parvenir, au niveau des recettes, nous accélérerons la mise en œuvre des mesures d'élargissement de l'assiette envisagées dans le document de stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT). Au niveau des dépenses, bien que des mesures de rationalisation de la consommation publique aient été menées avec succès (résiliation des logements conventionnés, réduction drastique de la facture de téléphone, suspension de toute commande ou acquisition de véhicules administratifs, etc.), nous

continuerons de veiller à l'efficacité de la dépense publique et dégagerons des marges budgétaires dans notre programme d'investissements pour nous permettre d'augmenter substantiellement les filets sociaux et d'assurer le soutien à l'emploi et à l'insertion des jeunes et aux secteurs les plus touchés, particulièrement celui du tourisme. Notre politique d'endettement visera à maintenir la dette publique sur une trajectoire soutenable.

16. La Loi de finances rectificative (LFR) 2021 tient compte de la révision à la baisse des perspectives économiques pour 2021 et donne la priorité aux mesures pour faire face à la crise sanitaire et économique liée à la pandémie de COVID-19 et pour relancer l'économie. La LFR 2021 a pour objectif de contrebalancer les prévisions de baisses de recettes par la mise en œuvre résolue de nouvelles mesures d'élargissement de l'assiette, en ligne avec les priorités de la SRMT. En ce qui concerne les dépenses, la LFR intègre les nouvelles priorités du gouvernement concernant la campagne de vaccination et le programme d'urgence pour l'insertion économique et l'emploi des jeunes.

17. Les recettes budgétaires sont revues à la baisse de 15 milliards de FCFA. L'activité économique moins dynamique que prévu, l'impact net de la hausse des prix du pétrole, et des manques à gagner sur les impôts basés sur les revenus de 2020 devraient engendrer une moins-value de recettes (hors dons) de 115 milliards de FCFA. Toutefois, des mesures fiscales additionnelles devraient permettre de limiter la moins-value de recettes.

- Au niveau de la Direction générale des impôts et domaines (DGID), de nouvelles mesures de politique et d'administration fiscales seront mises en œuvre pour réaliser les objectifs de recettes assignés, avec un rendement total escompté de 60 milliards de FCFA. Il s'agira de :
 - Renforcer la loi instituant le prélèvement pour défaut de conformité fiscale en supprimant la notion de produits (10 milliards en considération du volume des importations par opérateurs non enregistrés à la DGID).
 - Instituer une taxe sur les bouillons alimentaires (25 milliards).
 - Revoir à la hausse la taxation sur jeux et paris (1,5 milliard).
 - Augmenter le portefeuille de contribuables de la Direction des Services fiscaux (6,5 milliards).
 - Renforcer la conformité des contribuables de la Direction des services fiscaux (DSF) en matière d'impôts et taxes retenus à la source (16 milliards).
- Pour conforter les recettes douanières malgré une conjoncture économique peu reluisante, les mesures identifiées par la Direction générale des douanes (DGD) reposent exclusivement sur des mesures d'administration fiscale. Ces mesures, dont le rendement escompté se situe à 40 milliards de FCFA, comprennent notamment :
 - Une meilleure gouvernance de la valeur en douane à travers un suivi des 50 produits les plus pourvoyeurs. Ainsi, dans le cadre de la réforme organisationnelle portée par l'arrêté n°3620/MFB/DGD du 15 mars 2021, il a été érigé la Direction du Renseignement, de

l'Analyse du Risque et de la Valeur (DRAV) chargée de la gestion stratégique et opérationnelle de la valeur en douane, afin d'en assurer une maîtrise plus conséquente, plus rapprochée et plus suivie.

- Un renforcement du contrôle après dédouanement axé sur les produits à risque à partir de l'analyse des données miroir.
- Un suivi plus affiné, dans le portefeuille des créances, des niches attendues de la TVA suspendue. En effet, la gestion automatisée de la TVA suspendue, au titre du Code des Investissements, sera améliorée et accélérée en vue de réduire les niches de recettes s'y rapportant malgré l'octroi de moratoires aux investisseurs concernés impactés par la double crise sanitaire et économique encore persistante.
- Un contrôle ciblé d'apurement des comptes de régimes suspensifs au niveau des unités de première ligne et a posteriori, qui s'appuiera également sur la modernisation du transit avec l'interconnexion des systèmes informatiques des pays concernés (SIGMAT), en vue de minimiser les déperditions de recettes sur le critère des déclarations non apurées.
- Une disponibilité permanente du système de dédouanement GAINDE, avec le lancement déjà effectif d'une nouvelle version plus robuste et hautement disponible permettant d'assurer, d'amont en aval du processus de dédouanement, une bonne prise en charge des marchandises adossée à un fichier valeur dynamique.
- Enfin, la rationalisation des dépenses fiscales par une automatisation plus poussée de l'application de gestion et de suivi des exonérations (GRED), va se poursuivre.

18. Les dépenses augmenteraient de 68 milliards de FCFA pour financer la campagne de vaccination contre la COVID-19 et les priorités en matière de création d'emplois pour les jeunes.

- Cette augmentation intègre notamment :
 - Un accroissement du budget du Ministère de la santé et de l'action sociale d'un montant de 40 milliards de FCFA sur financement de la Banque mondiale (intégrant un élément don de 50 %) en 2021 et de 35 milliards de FCFA en 2022 pour assurer la couverture vaccinale de la population vulnérable cible. En effet, le Sénégal a pris l'option d'une stratégie de vaccination étendue à toute la population, mais en deux (2) phases : (i) une première phase de vaccination centrée sur les cibles prioritaires, pour environ 20% de sa population, pour assurer la protection et éviter ainsi les cas graves et les décès ; (ii) une seconde phase de la vaccination centrée sur les 80% de la population restante, pour assurer leur protection et interrompre la chaîne de transmission de la maladie.
 - Un renforcement des allocations budgétaires jusqu'à concurrence de 150 milliards de FCFA en soutien à l'insertion socio-économique et l'emploi des jeunes. C'est ainsi que le gouvernement a mis en place le programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socio-économique des jeunes qui s'inscrit dans l'opérationnalisation du PAP2 A, à travers des mesures (i) de recrutement de 5 000 enseignants pour résorber progressivement le déficit constaté à ce niveau et d'agents de sécurité pour le renforcement de la sécurité des

personnes et des biens, (ii) d'amplification des projets et programmes à Haute Intensité de Main d'Œuvre et (iii) de soutien à l'initiative privée.

- Des crédits budgétaires additionnels de 64 milliards de FCFA au profit du Fonds de Soutien à l'Energie (FSE), étant donné les révisions à la hausse des prévisions des cours mondiaux du pétrole.
- La loi de finances rectificative contient des mesures d'économies budgétaires portant sur le gel de certaines lignes de fonctionnement, le report de nouveaux projets, et une économie budgétaire de 91 milliards de FCFA dont 19 milliards en intérêts, à la faveur de la participation du Sénégal à l'Initiative de suspension du service de la dette du G-20 sur l'année 2021. Etant donné les incertitudes persistantes concernant l'évolution de la pandémie et les coûts de la campagne de vaccination, le montant de la réserve de précaution de 66 milliards de FCFA prévu dans la LFI 2021 est maintenu.
- Le déficit budgétaire progresserait de 73 milliards de FCFA pour s'établir à 817 milliards de FCFA, soit 5,4% du PIB. Ce déficit sera financé à hauteur de 556 milliards FCFA par des tirages sur les prêts-projets, les emprunts programmes pour 105 milliards FCFA et les autres emprunts nets pour 156 milliards de FCFA.

19. Le gouvernement continuera de respecter ses engagements en matière de transparence et reddition de comptes des dépenses de lutte contre la COVID-19.

- Le Ministère des finances et du budget a déjà produit et publié tous les rapports trimestriels d'exécution budgétaire qui intègrent les données financières sur l'exécution du PRES.
- Le Ministère en charge de l'équité sociale et territoriale a également produit un rapport détaillé sur l'exécution de toute l'aide alimentaire, notamment concernant le ciblage des bénéficiaires, la contractualisation avec les fournisseurs et la distribution aux ménages.
- Le rapport du comité de suivi chargé de la mise en œuvre des opérations du fonds « FORCE COVID-19 » a été finalisé et soumis au Chef de l'Etat. Sa publication est prévue au plus tard d'ici au 1^{er} juin 2021
- Dans le cadre de l'audit annuel des marchés publics, la régularité des procédures de passation des marchés relatives aux dépenses anti-COVID-19 sera évaluée. Le rapport de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) sera disponible d'ici à fin juin 2021.
- Le rapport de la Cour des comptes spécifique sur les dépenses liées à la pandémie, dans le cadre de son rapport d'exécution des lois de finances 2020, sera disponible d'ici à fin octobre 2021.

Les réformes structurelles des finances publiques

20. Le gouvernement veillera à une entière appropriation de la SRMT par les administrations de recettes afin d'atteindre l'objectif de pression fiscale de 20 % du PIB en 2023. Les mesures suivantes visant à accélérer la mise en œuvre de la SRMT seront prises d'ici à fin juin 2021 (nouveau repère structurel (RS)/objectif de réforme (OR) :

- Développement et lancement d'une campagne de communication interne et externe ;

- Organisation d'un séminaire/atelier de haut niveau avec toutes les parties prenantes pour **approuver la matrice révisée d'exécution de la SRMT** et assurer sa bonne appropriation par les entités publiques en charge de sa mise en œuvre ;
- Mise en place des organes de pilotage de la SRMT avec la **nomination des membres du comité stratégique** dirigé par le Ministre des finances et du budget et suppression du Comité de pilotage (COPIL) pour limiter les goulets d'étranglement ;
- Opérationnalisation de l'unité d'exécution stratégique (UES) en assurant qu'elle a les ressources budgétaires et humaines suffisantes pour mener sa mission, y compris les activités transversales, notamment par le renforcement des compétences et du profil de son coordonnateur.
- **Adoption d'un plan de suivi et d'évaluation de la SRMT.**

21. Le gouvernement entend continuer d'assurer la transparence des dépenses fiscales et s'engage à les réduire graduellement. Les rapports annuels d'évaluation de la dépense fiscale 2015-17 ont déjà été publiés et les rapports pour 2018-19 seront publiés au plus tard au 30 juin 2021, permettant ainsi de reprendre la pratique de la publication annuelle des rapports de dépenses fiscales de l'année N-2 sur le site internet du Ministère des finances et du budget (RS/OR, juin 2021) et de les annexer aux projets de lois de finances soumis à l'Assemblée nationale. Nous allons nous appuyer sur les résultats de l'étude sur les régimes d'exonération à impact faible (RS/OR, juin 2021) pour graduellement éliminer les exonérations, en commençant par les plus régressives, à partir de la loi de finances initiale 2022, avec pour objectif de mobiliser environ 25 milliards de FCFA de recettes additionnelles (RS/OR, fin décembre 2021). Les régimes d'exonération et produits ou services ci-après ont été identifiés (rendement escompté en milliards de FCFA) :

- Suppression de l'exonération d'impôt sur les sociétés des cimenteries (7,4) ;
- Révision de l'exonération des consommations de la tranche sociale des livraisons d'eau et d'électricité (10) ;
- Révision de l'exonération sur le riz (taxation effective du riz dit de « luxe ») (0,5) ;
- Révision de la réduction d'impôt pour charge de famille (5) ;
- Suppression de l'exonération accordée aux prestations d'hospitalisation autres que médicales réalisées par les centres de soins privés (0,5).

22. La DGID et la DGD entendent accélérer la mise en œuvre de la SRMT en 2021-22.

- En ce qui concerne la DGID, outre les mesures déjà mentionnées d'élimination de certaines exonérations régressives, les mesures de politique fiscale prises en 2021 seront reconduites en 2022 (taxe sur les bouillons alimentaires et taxation sur les jeux et les paris) et devraient permettre d'accroître les recettes d'environ 40 milliards de FCFA. De plus, les actions suivantes d'élargissement de l'assiette fiscale conformément aux orientations de la SRMT seront priorisées, pour un rendement total escompté d'environ 50 milliards de FCFA :

- Poursuite et intensification des actions du programme YAATAL. Pour 2022, le recrutement de 150 000 nouveaux contribuables est prévu, dont 75,000 à fin juin 2022 (nouveau RS/OR). L'amélioration du taux de conformité des contribuables assujettis à la retenue à la source sur les salaires permettra d'enrôler 80,000 cotisants supplémentaires, dont 40,000 à fin juin 2022 (RS). La mise en œuvre effective du prélèvement de conformité fiscale dès le 1er juin 2021 contribuera également à élargir davantage le fichier des contribuables maîtrisés de la DGID ;
 - Définition et opérationnalisation d'une politique globale du renseignement ;
 - Signature et opérationnalisation des conventions/protocoles avec les partenaires (institutions sociales et de retraite, banques, assurances, etc.) ;
 - Déploiement de l'application de suivi du contrôle fiscal "SISCOFI" ;
 - Automatisation du contrôle sur pièces et renforcement du contrôle sur place ;
 - Création d'une cellule de surveillance du commerce électronique ;
 - Renforcement des capacités de contrôle des entreprises des secteurs complexes et stratégiques ;
 - Renforcement de la conformité fiscale.
- En ce qui concerne la DGD, les actions prioritaires douanières au titre de la mise en œuvre de la SRMT visent à asseoir globalement une maîtrise de l'assiette de taxation, à travers une maturité digitale des procédures exécutées par des ressources humaines de qualité. Cette approche doit permettre de : (i) moderniser et de fluidifier le dédouanement des marchandises ; (ii) renforcer la gestion du risque ; (iii) moderniser le contrôle de la valeur ; (iv) maîtriser les opérations de transit et de réexportation et renforcer le contrôle des régimes douaniers spécifiques ; (v) renforcer le suivi des produits pétroliers ; (vi) améliorer l'efficacité budgétaire de la TVA ; et (vii) réaliser le télépaiement des droits et taxes d'entrée. Au titre de l'année 2022, outre la consolidation et le renforcement des mesures identifiées pour le reste de l'année 2021, il est également attendu des recettes additionnelles avec la montée en puissance du bureau spécialisé de dédouanement des véhicules créé suite à la réforme organisationnelle de la DGD. Au total, pour toutes ces mesures, des recettes de l'ordre de 71 milliards de FCFA sont projetées pour 2022.
 - Une coopération approfondie entre la DGID et la DGD permettra d'améliorer le recouvrement. L'échange automatique des données entre les deux directions sera effectif et réciproque dès la signature d'une nouvelle convention de partenariat, prévue avant le 31 mai 2021. Les états financiers dématérialisés collectés par la DGID seront mis à la disposition de la DGD pour croiser les données de recouvrement. La mise en œuvre de l'échange automatique de données est déjà en cours, avec l'acquisition des équipements nécessaires et une coopération accrue entre les services informatiques des deux directions. Une brigade mixte de contrôle impôts/douanes sera mise en place d'ici le 31 mai 2021 et permettra d'améliorer le rendement des contrôles conjoints. Un programme de contrôles conjoints est également en cours d'élaboration pour le reste de l'année 2021.

23. Le gouvernement a préparé une stratégie de réforme de la gestion des finances publiques et entend prioriser les mesures suivantes pour 2021-22 :

- La mise en œuvre du budget programme et la désignation des responsables de programmes sont effectives. La déconcentration de l'ordonnancement est effective depuis le 30 avril 2021 pour les sept (7) institutions et les (9) ministères retenus et étendue à tous les ministères à partir de janvier 2022.
- La rationalisation du recours aux comptes de dépôt va se poursuivre grâce à la réduction des transferts de l'Etat vers les comptes de dépôt et au reclassement des transferts en capital en dépenses d'investissement de l'Etat dans les cas où les agences exécutent des investissements pour le compte de l'Etat. Conformément aux directives de l'UEMOA, le gouvernement prendra les dispositions nécessaires quant aux modalités de maîtrise d'ouvrage déléguée à assurer par les agences et structures assimilées préalablement à la mise en œuvre de la loi de finances initiale 2022 et systématisera l'élaboration de plans d'engagement et de plans de passations de marché par les agences pour assurer une bonne gestion de la trésorerie et des décaissements. Le gouvernement étendra progressivement le champ de reclassification des transferts en capital en dépenses d'investissements exécutés par l'Etat.
- Une analyse plus détaillée des dépenses de transferts courants selon leur nature économique sera effectuée à partir de 2022 en vue d'un reclassement graduel. La totalité des besoins en subventions sera inscrite dans la LFI 2022. Le TOFE prévisionnel comprenant la nature économique des dépenses fera partie intégrante de la LFI 2022 et des lois de finances à venir. A partir de 2023, avec l'opérationnalisation du SIGIF, les lois de finances initiales refléteront la nature économique des dépenses.
- La consolidation du compte unique du trésor pour optimiser la gestion de la trésorerie de l'Etat se poursuit, et aboutira à terme au rapatriement de tous les comptes des entités assurant des missions de services publics non marchands vers le compte unique du trésor en application de la directive UEMOA portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique. L'analyse détaillée du recensement des comptes des entités publiques dans les banques commerciales a permis d'identifier 93 comptes appartenant à 52 entités recevant principalement des transferts budgétaires ainsi que 183 comptes ouverts pour 98 structures disposant de ressources propres provenant de leurs activités. Les 93 comptes identifiés, ainsi que 7 comptes de structures ayant des ressources propres seront fermés en 2021 pour un minimum d'au moins 100 comptes. Le processus de rationalisation des comptes se poursuivra en 2022, guidé par le principe de ne garder dans un premier temps qu'un seul compte par structure disposant de ressources propres. Une étude d'identification de tous les comptes bancaires au nom des entités publiques disposant de ressources propres sera finalisée d'ici à fin décembre 2021, afin de déterminer les comptes susceptibles d'être clôturés à fin juin 2022, et proposant une feuille de route pour la fermeture graduelle de tous les comptes d'entités publiques faisant partie du périmètre du CUT, y compris une identification des solutions possibles aux obstacles juridiques éventuels posés par l'autonomie prévue par les dispositions actuelles pour certaines structures (nouveau RS/OR). Après juin 2022, le rapatriement progressif des comptes ordinaires restants vers le compte

unique du trésor se poursuivra, concomitamment à une amélioration continue des services du trésor banquier.

- La restructuration de la SN La Poste se poursuit. La mutation institutionnelle de « Poste-finances », filiale de la société nationale « La Poste » en banque postale, constitue une des sept (7) mesures phares de la restructuration du groupe. La réalisation de cette mesure, qui conférera à la nouvelle entité le statut d'établissement financier devrait, par la même occasion, mettre fin à la garantie des opérations de compensation des chèques postaux par le Trésor public. Compte tenu des conditions et préalables à remplir pour bénéficier de l'agrément de la BCEAO permettant d'exercer en tant qu'établissement financier, le sous-comité interministériel chargé de la restructuration de la SN La Poste, travaille à l'élaboration d'une feuille de route en vue de la réalisation de cet objectif. Cette feuille de route devrait être finalisée avant le 30 juin 2021. Il devra être procédé à la même date à la recapitalisation des entités du groupe La Poste, notamment par conversion de la créance de l'Etat de 174 milliards de FCFA, issue de la convention de dettes croisées signée en 2018.
- La gestion des risques budgétaires sera renforcée grâce à l'établissement d'une base de données sur les PPPs et les accords d'achat d'électricité d'ici à fin juin 2021 (RS, juin 2021), l'adoption d'une méthodologie d'évaluation des risques budgétaires liés aux entreprises publiques et aux PPP, et la préparation d'une déclaration des risques budgétaires qui sera annexée à la LFI 2022 (RS, décembre 2021).

24. Le gouvernement continuera de mettre en œuvre le décret décrivant le mécanisme de révision des prix des carburants régulièrement afin d'éliminer les pertes commerciales et les compensations tarifaires sur une base annuelle. Si le mécanisme n'est pas suivi et l'ajustement des prix est suspendu, l'Etat s'engage à inscrire les crédits budgétaires nécessaires dans une loi de finances rectificative, et à régler les montants de pertes commerciales et de compensation tarifaire dus dans les 90 jours après validation (RS continu). De même, si les tarifs dans le secteur de l'électricité sont inférieurs au niveau de recouvrement des coûts, l'Etat s'engagera à inscrire les crédits budgétaires nécessaires dans une loi de finances rectificative, et à régler les montants dus dans les 90 jours après leur validation (RS continu). Le montant des subventions au secteur de l'énergie sera clairement indiqué dans les lois de finances initiales et révisées.

Politique d'endettement

25. Le gouvernement continuera de privilégier les financements concessionnels et sur le marché régional afin de maintenir la viabilité de la dette. En effet, compte tenu du profil de sa dette, le Sénégal dispose de peu d'espace pour absorber de nouveaux chocs à court terme. La dette est notamment très vulnérable à une chute de la croissance économique, une hausse des déficits budgétaires et une augmentation des taux d'intérêt mondiaux. Ainsi, pour maintenir la dette sur une trajectoire viable, le plafond de la dette publique nominale est fixé à 11 024 milliards de FCFA et le plafond pour les émissions nettes de titres sur le marché régional à 350 milliards de FCFA pour 2021. Le recours aux financements non-concessionnels ne sera retenu que pour financer les projets présentant un taux de rendement interne élevé. Le gouvernement poursuivra le dialogue avec tous

les créanciers bilatéraux officiels pour bénéficier du plein effet de l'Initiative de suspension du service de la dette du G-20. La prorogation de l'Initiative jusqu'à la fin de 2021 devrait se traduire par un allègement supplémentaire du service de la dette de 48 milliards de FCFA, dont 9,4 milliards de FCFA d'intérêts sur la période juillet-décembre 2021.

26. Cette politique prudente d'endettement sera accompagnée d'efforts pour améliorer la gestion de la dette. Le gouvernement poursuivra les efforts pour renforcer la capacité opérationnelle du Comité national de la dette publique (CNDP) pour l'analyse des termes de financement des projets, y compris les PPP. Le CNDP veillera à ce que le plan d'endettement pour 2021 soit compatible avec le budget et la stratégie d'endettement à moyen terme. L'audit externe technique et fonctionnel de la plateforme de gestion informatisée de la base de données de la dette est en cours. Il sera conclu avant fin juin. Les recommandations seront exploitées et intégrées dans un plan d'actions.

F. Pilier II : Atteindre une croissance élevée et inclusive tirée par le secteur privé

27. Le gouvernement a lancé une série d'initiatives pour accélérer la création d'emplois pour les jeunes.

- Le gouvernement a érigé en priorité l'emploi et l'employabilité des jeunes. C'est à ce titre, qu'a été initié un important programme d'urgence pour l'insertion socio-économique et l'emploi des jeunes, sur une période de trois (3) ans 2021-2023, d'un coût de 450 milliards de FCFA, à raison de 150 milliards de FCFA/an, avec l'appui du secteur privé et des Partenaires Techniques et Financiers. Ce programme est axé autour de sept (07) piliers pour toucher 516 916 bénéficiaires. (i) recrutement spécial, (ii) projets publics d'intérêt communautaire, (iii) Convention Nationale Etat-Employeur, (iv) Projets d'investissements publics à haute intensité de main d'œuvre, (v) Apprentissage-Formation, (vi) Financement entrepreneuriat et autonomisation et (vii) Subvention aux tenues scolaires.
- La mise en œuvre de ce programme d'urgence sera assurée par un cadre de gouvernance et de pilotage innovant, qui sera effectif d'ici à fin 2021. Il comprend (i) la mise en place des pôles emplois et entrepreneuriat pour les femmes et les jeunes dans les 45 départements sous forme de guichet unique qui abritera dans un premier temps toutes les structures d'appui à l'emploi des femmes et des jeunes, avec au moins 15 pôles emplois opérationnels à fin 2021 ; (ii) un identifiant unique et une base de données des bénéficiaires de financements publics ; et (iii) des contrats de performance avec des objectifs en termes de création d'emplois passés avec les structures et instruments de l'Etat participant à la mise en œuvre du programme jeunes. En parallèle, le gouvernement finalisera une stratégie de rationalisation du dispositif de soutien aux femmes, jeunes et PME visant notamment au regroupement optimal des entités concernées selon leurs missions respectives (formation, financement, emploi et entrepreneuriat), afin de renforcer l'efficacité et la coordination des interventions de l'État. Dans un premier temps, un plan de regroupement des fonds de financement de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes

en un seul fonds sera finalisé d'ici au 30 septembre 2021 et il sera effectif à partir de l'année budgétaire 2022 (nouveau RS/OR)).

28. Le gouvernement va accélérer la mise en œuvre des réformes pour soutenir le développement du secteur privé et la relance économique. L'élaboration de la stratégie de développement du secteur privé est en cours. Un comité de pilotage composé des représentants du secteur privé et des structures d'appui publiques s'est réuni en avril pour valider le plan de travail. Le rapport de diagnostic sera livré fin mai et la fin de la mission est prévue pour le 3ème trimestre 2021. De plus, d'autres axes de réformes importantes sont en cours et déclinés ci-après :

- La nouvelle loi PPP du 03 Mars 2021 publiée dans le Journal officiel du 15 Mars 2021 et son décret d'application en cours d'examen, permettront d'encourager la participation du secteur privé dans des projets prioritaires à travers des procédures claires, équitables et transparentes. Ce nouveau cadre garantit l'approbation par le Ministère des finances et du budget (MFB) et par un comité interministériel de tous les projets et de leurs modifications à implications financières substantielles, sur la base d'évaluations ex ante comprenant des analyses des risques budgétaires. Il met également en place les conditions pour une concurrence saine par des procédures d'appel d'offres standardisées et l'encadrement strict des offres spontanées et des procédures dérogatoires d'attribution. Ainsi, le recours à des procédures dérogatoires d'attribution, et notamment des ententes directes, est limité à des circonstances exceptionnelles claires et est soumis à l'approbation du comité interministériel. Il introduit enfin des critères de contenu local pour encourager efficacement la participation d'investisseurs nationaux et communautaires, et des critères de transparence comprenant une exigence de publication d'informations relatives à tout nouveau contrat PPP (nouveau RS/OR, juin 2022)
- Des progrès substantiels ont été réalisés dans la mise en œuvre des réformes dans le contexte du Programme de Réforme de l'environnement des affaires et de la compétitivité et du partenariat pour encourager les réformes ("*Compact with Africa*"). Il s'agit notamment de la publication du décret établissant le registre de garanties, lequel sera opérationnel avant la fin 2021, de la réduction du délai moyen de traitement des contrats de travail, de l'adoption du décret portant sur la méthode d'évaluation cadastrale simplifiée, et de l'adoption du manuel des procédures foncières, domaniales et cadastrales. Le domaine de l'accès au financement des PME/PMI a, pour sa part, enregistré des progrès notoires, avec l'adoption du décret d'application de la loi portant Système des récépissés d'entrepôt de marchandises. En perspectives, la coopération dans le cadre du « Compact with Africa » sera étendue aux domaines de la gouvernance et la protection sociale des travailleurs du secteur informel. A ce titre, un nouveau projet d'assistance technique de la Coopération allemande (GIZ) pour la mise en œuvre de la réforme au titre de la modernisation du service public est en cours de conception. De plus, il a été retenu d'intégrer dans le nouveau code de sécurité sociale en cours d'élaboration les dispositions relatives à l'extension de la protection sociale aux acteurs du secteur informel. S'agissant du domaine de la formation professionnelle, l'objectif de renforcement de l'accès et de la participation équitable des jeunes à la formation professionnelle et technique sera désormais poursuivi, à travers l'accroissement du nombre de contrats d'apprentissage signés avec les entreprises.

- Le gouvernement continue la réflexion en vue de renforcer la coordination des entités et programmes ayant pour mission le soutien aux PME. S'agissant de la mise en place du guichet unique, des retards ont été enregistrés du fait de la pandémie. Toutefois, l'Agence de développement et d'encadrement des PME (ADEPME) a démarré le processus de conception, en vue du démarrage des activités du guichet unique en décembre 2021.
- Dans le cadre du Programme de résilience économique et social (PRES), l'Etat a mis en place un mécanisme de financement permettant de lever 200 milliards de FCFA. Le Comité de gestion dudit mécanisme a donné un avis de non-objection sur un montant de 12,68 milliards au profit de 68 PME et 18 grandes entreprises (GE), permettant de maintenir 13 297 emplois. Au titre de la relance, le montant prévu est de 300 milliards de FCFA. La garantie du FONGIP s'élève à 40% pour les GE et 60% pour les PME, avec un taux d'intérêt de 5,5%. La quotité de garantie est de 50% pour les GE et 70% pour les PME dans les secteurs dits de souveraineté sanitaire, alimentaire, et pharmaceutique. Le gouvernement est activement engagé dans la mobilisation des ressources nécessaires au démarrage de ce mécanisme rénové.

29. Les réformes dans le domaine de l'énergie se poursuivent. D'une part, des réformes sont en cours dans le cadre du « Power Compact » pour renforcer le cadre légal et institutionnel du secteur de l'électricité ainsi que les acteurs clés du secteur. Pour ce faire, une feuille de route jusqu'en 2035 a été élaborée. En vue d'améliorer le mécanisme d'incitation à la performance, le troisième contrat de performance entre l'Etat et Senelec pour la période 2021-2023 a été signé. Un nouveau code d'électricité pour attirer les investissements du secteur privé est en cours de finalisation et sera soumis à l'assemblée nationale pour adoption en juin 2021. Un projet d'étude sur le plan tarifaire pour assurer la viabilité financière du secteur de l'électricité a été réalisé, et le plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations validées sera adopté en juin 2021. Le projet de convention de dettes croisées entre l'Etat et la Senelec sera signé d'ici à fin mai 2021. Enfin, la mise en œuvre de la stratégie gas-to-power va permettre la réduction du coût de la production d'électricité avec l'utilisation du gaz naturel produit au Sénégal. D'autre part, le rapport de l'étude sur la structure des prix pétroliers sera validé au second semestre 2021.

30. La pandémie COVID-19 a mis en relief le besoin d'améliorer le dispositif de protection sociale, à commencer par la mise à jour du registre national unique (RNU) et son élargissement aux nouveaux groupes vulnérables (notamment en milieu urbain). Le gouvernement a entamé le processus de mise à jour du RNU pour disposer de données actualisées et fiables pour favoriser leur utilisation par les différents projets et programmes sociaux dans le cadre du ciblage des bénéficiaires. Face à la pluralité des requêtes d'utilisation de la base du RNU et à la récurrence des phénomènes liés aux changements climatiques ayant des impacts négatifs sur les ménages pauvres, le gouvernement s'est inscrit dans une logique d'extension du RNU à un million (1 000 000) de ménages d'ici à fin juin 2022 (RS, juin 2022). Basée sur la carte de la pauvreté, cette extension combinée à une revalidation des ménages déjà inscrits dans le RNU s'effectuera par le recensement de tous les ménages pauvres et vulnérables du Sénégal. Par ailleurs, conscient de l'importance du RNU, le gouvernement a lancé son processus d'institutionnalisation. Un projet de décret y relatif est en cours de préparation, avec comme objectif d'en faire la base de ciblage des politiques sociales pour plus d'équité, de transparence et de légitimité sociale dans les interventions.

Ceci permettra, d'une part, d'éviter la fragmentation et la dispersion des interventions en matière de protection sociale et, d'autre part, de réaliser un gain en temps et en ressources financières pour améliorer l'efficacité des actions. L'adoption dudit projet de décret en Conseil des ministres devrait intervenir, au plus tard, à la fin du mois d'août 2021. En coopération avec la Banque mondiale, le gouvernement expérimente un projet d'appui aux ménages pauvres pour l'accès aux intrants agricoles subventionnés. Il s'agit d'un projet de résilience agricole, sous forme de transferts en cash à dix mille (10 000) ménages du RNU, pour soutenir l'accès aux intrants pour les petits agriculteurs pauvres afin d'atténuer les effets de la crise du Covid-19. Les ménages bénéficieront chacun d'une enveloppe de deux cent mille (200 000) FCFA dédiée au versement de la contrepartie pour l'achat d'intrants agricoles subventionnés.

31. Le gouvernement est déterminé à sortir le Sénégal de la surveillance renforcée par le Groupe d'action financière internationale (GAFI) pour déficiences stratégiques dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme la lutte (LBC/FT). Pour ce faire, il a entrepris de mettre en œuvre un plan d'actions, décliné en 29 mesures, portant notamment sur : (i) la sensibilisation et le renforcement des capacités techniques des parties prenantes à la LBC/FT, (ii) le renforcement de la supervision des Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD), (iii) le renforcement par la Commission bancaire de l'approche de supervision basée sur le risque pour les institutions financières, (iv) la tenue à jour d'un registre des bénéficiaires effectifs et le renforcement du régime de sanctions en cas de violation des obligations de transparence ; et (v) l'amélioration de la coopération internationale, y compris les délais de réponse aux demandes étrangères. Le Comité National de Coordination de la LBC/FT, instance interministérielle de coordination créée par décret, est chargée du suivi de la mise en œuvre du plan d'actions, en relation avec l'ensemble des acteurs nationaux et communautaires concernés.

32. Bien que le système bancaire ait dans son ensemble bien résisté à la crise, des poches de vulnérabilité existent :

- L'impact sur le portefeuille des établissements de crédit ayant accordé des reports d'échéance non encore régularisés à certaines entreprises fortement touchées par la crise fait l'objet d'un suivi rapproché par la banque centrale (BCEAO) et la Commission bancaire. Deux petites banques présentant des insuffisances en fonds propres de montants élevés sont sous surveillance rapprochée par la BCEAO et la Commission bancaire. Des démarches ont été entreprises par ces banques en vue de leur recapitalisation. La structure financière d'une troisième banque requiert un suivi rapproché du schéma de restructuration validé par les instances de la banque et articulé autour du renforcement des fonds propres, de la maîtrise des charges d'exploitation et de l'assainissement du portefeuille, compte tenu du profil risque de son secteur d'intervention. Ce plan est en cours de mise en œuvre avec un objectif de retour à la normale au courant du premier trimestre de l'année 2022.
- Dans le secteur de la microfinance, le dégonflement des reports d'échéance de crédit s'effectue de manière moins rapide que dans les banques, avec un impact sensible sur le taux brut de dégradation du portefeuille en souffrance (15,4% contre une moyenne de 4,8% avant la crise). Un suivi spécifique de la situation financière de ces institutions sera effectué par la structure

ministérielle de suivi (DRS-SFD) et la BCEAO, en vue d'évaluer la persistance de cet impact sur la base de leurs états comptables et d'une enquête auprès d'elles sur l'évolution de leurs activités et leurs attentes vis-à-vis de l'Etat. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF-UEMOA), il sera déroulé, à partir du mois de mai 2021, le programme de missions diagnostic au niveau d'un certain nombre de SFD en difficultés. Les critères d'identification de cette catégorie d'institutions seront également affinés pour assurer un meilleur suivi de leur situation.

33. Le gouvernement devra adopter le projet de Stratégie nationale d'inclusion financière (SIF) pour faciliter l'accès des populations aux services financiers. Ce document qui a fait l'objet de larges concertations avec les parties prenantes comprend plusieurs axes : (i) développement de produits financiers adaptés ; (ii) développement de la digitalisation (infrastructures, transactions de l'Etat et activités économiques) ; (iii) amélioration de la culture financière des populations et de la protection des usagers des services financiers ; (iv) cadres réglementaire et institutionnel propices et efficaces. Ces axes sont déclinés en 12 objectifs spécifiques et 45 actions. Il reviendra aux structures de gouvernance et de coordination prévues d'assurer l'opérationnalisation de la stratégie à la suite de son adoption.

G. PILIER III : Assurer une gestion soutenable et transparente du secteur des hydrocarbures

34. Les travaux relatifs à l'exploitation des gisements de gaz et du pétrole se poursuivent. Compte tenu des restrictions de déplacement au début de la Covid-19, les travaux de construction des installations de la phase 1 du projet GTA ont connu un retard. Le démarrage de la production antérieurement prévu pour le début du mois de mars 2022 est repoussé au mois d'avril 2023. A fin février 2021, le taux d'avancement du projet Sangomar correspond au calendrier de départ du projet avant même la COVID-19 et le démarrage de la production est prévu pour 2023. Enfin, l'Etat entend promouvoir le développement du projet gazier Yaakar-Téranga pour asseoir sa stratégie *gas-to-power* dont l'objectif est de réduire le coût de l'électricité au plus tard en 2024. Le concept de développement a été soumis à l'approbation de l'Etat avant fin avril 2021.

35. Le projet de loi sur la gestion et la répartition des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures sera adopté par le Conseil des Ministres d'ici à fin juin (RS/OR, juin 2021). Le projet de loi retient les principes majeurs ci-après :

- la budgétisation intégrale des recettes fiscales et non-fiscales tirées de l'exploitation des hydrocarbures pour en assurer la plus grande transparence ;
- l'interdiction de toute cession anticipée des ressources d'hydrocarbures et/ou toute sûreté anticipée sur ces ressources ;
- la création d'un Fonds de stabilisation pour prémunir le budget de l'Etat et l'économie nationale des risques émanant de la volatilité des recettes d'hydrocarbures ;

- la création d'un Fonds intergénérationnel dont la mission est d'investir une épargne visant à contribuer à un niveau de vie adéquat pour les populations, si toutefois l'exploitation des hydrocarbures devrait prendre fin un jour. Le Fonds est entièrement détenu par l'Etat qui en confie la gestion au FONSI.
- Les recettes couvrent prioritairement des dépenses d'investissement. Les dépenses de salaire sont exclues.
- Pour renforcer la transparence et le contrôle, les recettes sont versées dans un compte du Trésor public ouvert dans les livres de la BCEAO.

36. En termes de gouvernance, la gestion des recettes d'hydrocarbures est soumise aux règles de sincérité, de transparence, de suivi et de contrôle édictées par la Loi organique relative aux lois des finances (LOLF) et par la loi portant Code de Transparence dans la gestion des Finances publiques. Ainsi, afin de se prémunir d'engagements budgétaires excessifs à long terme lorsque les recettes connaissent une embellie transitoire, une règle fixant un objectif d'équilibre budgétaire est fixée, chaque année, dans le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (RS/OR, juin 2022). Le Fonds de stabilisation et le Fonds intergénérationnel disposent, chacun en ce qui le concerne, de sa propre stratégie d'investissement, validée en réunion du Comité d'orientation stratégiques du pétrole et du gaz (COS PETROGAZ) présidée par le Président de la République. En matière de reddition des comptes, le projet de loi réaffirme le rôle des corps et organes de contrôle de l'Etat dans la gestion des recettes d'hydrocarbures.

V. SUIVI DU PROGRAMME

37. Suivi du programme. Dans le cadre de l'ICPE, le programme sera suivi à l'aide de cibles quantitatives, de cibles continues, et d'objectifs de réforme. Des cibles quantitatives pour fin juin 2021, fin décembre 2021 et fin juin 2022 ainsi qu'un objectif quantitatif à suivre en permanence sont proposés (tableaux 1a et 1b). Le gouvernement et les services du FMI se sont également mis d'accord sur les objectifs de réforme du tableau 2. La quatrième revue devrait être terminée avant le 31 décembre 2021, la cinquième revue avant le 30 juin 2022 et la sixième revue avant le 31 décembre 2022. Dans le cadre de la Facilité de crédit de confirmation/Accord de confirmation, le programme fera l'objet d'examens semestriels et sera suivi à l'aide de critères de performance, d'objectifs indicatifs et de repères structurels, comme indiqué dans les tableaux 1c et 2. Les définitions sont fournies dans le protocole d'accord technique qui figure en pièce jointe au présent mémorandum.

Tableau 1a. Sénégal : Cibles quantitatives pour 2020-22

	2020			2021			2022		
	Prog.	Aj. Réal.	Statut	Juin		Dec.	Juin		Prop.
				OO	OO		OO	OO	
Cibles quantitatives									
Plancher pour les prêts nets / emprunts ¹	873	908	903	Observé	450	620	744	817	448
Plafond pour le besoin annuel de financement net de l'Etat ²	1,064	1,099	1,094	Observé	774	847	...
Plafond pour les instances de paiement ³	40	40	14	Observé
Plancher pour les recettes fiscales	2,295	2,295	2,368	Observé	1,132	1,082	2,500	2,500	1,313
Plafond pour les marchés publics conclus hors appels d'offre ouverts et demandes de renseignements et de prix ouverts (en pourcentage)	15	15	22	Non-observé	15	15	15	15	15
Plancher pour les dépenses sociales (en pourcentage des dépenses totales)	35	35	46	Observé	35	35	35	35	35
Plafond de la dette publique nominale totale (FCFA billion)	10,234	10,234	10,042	Observé	10,275	11,024	...
Plafond des arriérés de paiements extérieurs du secteur public (stock) ⁵	0	0	0	Observé	0	0	0	0	0
Ajustement maximum à la hausse du plafond pour les prêts nets / emprunt et le besoin de financement en raison du: manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire	35	35	46	35			20		
Pour mémoire:									
Dons en appui budgétaire	241		195	241			64		
Liquidation du stock de comptes de dépôt d'avant 2019	121		107	121			0		
Financement intérieur et sur le marché régional net de l'état			469				500	350	
Source: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.									
¹ Définition GFSM 2001. Cumulatif depuis le début de l'année.									
² Cet objectif quantitatif permet au gouvernement central d'avoir des besoins de financement plus importants que le plancher pour les prêts nets / emprunts afin de compenser le stock de comptes de dépôt d'avant 2019. A partir de 2021, ce plafond intègre une provision pour les besoins de trésorerie liés aux opérations extérieures (OPEX) remboursées par des organismes internationaux avec un décalage.									
³ Cet objectif quantitatif sera supprimé après Décembre 2020.									
⁴ A partir de 2021, cet objectif quantitatif est changé en "Plafond sur les dépenses effectuées en procédures simplifiées par les Services Non Personnalisés (SNP)									
⁵ Cible quantitative continue.									

Tableau 1b. Sénégal : Objectifs continus

- Ne pas imposer ou intensifier les restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes
- Ne pas introduire ou modifier les pratiques de taux de changes multiples
- Ne pas conclure d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII
- Ne pas imposer ou intensifier les restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements

Tableau 1c. Sénégal : Critères de performance et objectifs quantitatifs indicatifs 2021-22

	2021		2022	
	Juin	Dec	Juin	Dec
	CR	CR	CR	CR
	Prop.	Prop.	Prop.	Prop.
Critères de réalisation quantitatifs				
Plancher pour les prêts nets / emprunts ¹	620	817	448	
Plafond pour le besoin annuel de financement net de l'Etat ²	...	847	...	
Plancher pour les recettes fiscales	1,082	2,500	1,313	
Plafond de la dette publique nominale totale (FCFA billion)	...	11,024	...	
Plafond des arriérés de paiements extérieurs du secteur public (stock) ³	0	0	0	
Objectifs quantitatifs indicatifs				
Plafond pour les marchés publics conclus hors appels d'offre ouverts et demandes de renseignements et de prix ouverts (en pourcentage)	15	15	15	
Plancher pour les dépenses sociales (en pourcentage des dépenses totales)	35	35	35	
Plafond sur les dépenses effectuées en procédure simplifiée par les Services Non Personnalisés (SNP)	25	43	20	
Financement intérieur et sur le marché régional net de l'état	...	350	...	
Ajustement maximum à la hausse du plafond pour les prêts nets / emprunt et le besoin de financement en raison du: manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire				
		20		
Pour mémoire:				
Dons en appui budgétaire		64		
Financement intérieur et sur le marché régional net de l'état		350		
Source: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.				
¹ Définition GFSM 2001. Cumulatif depuis le début de l'année.				
² Cet objectif quantitatif permet au gouvernement central d'avoir des besoins de financement plus importants que le plancher pour les prêts nets / emprunts afin de compenser le stock de comptes de dépôt d'avant 2019. À partir de 2021 ce plafond intègre une provision pour les besoins de trésorerie liés aux opérations extérieures (OPEX) remboursées par des organismes internationaux avec un décalage.				
³ Cet objectif quantitatif sera supprimé après Décembre 2020.				
⁴ À partir de 2021, cet objectif quantitatif est changé en "Plafond sur les dépenses effectuées en procédures simplifiées par les Services Non Personnalisés (SNP)				
⁵ Cible quantitative continue.				

Tableau 2. Sénégal : Repères structurels / Objectifs de réforme pour 2020-21

	Date	Statut	Modification proposée
Pilier I. Réaliser une croissance inclusive			
La dématérialisation des procédures domaniales, foncières et cadastrales par la mise en place d'un système de gestion foncière intégré et centralisé	Fin juin 2021		Repoussé à fin décembre 2021
Mettre en service le M-tax pour permettre aux contribuables de déclarer et de payer leurs impôts par téléphone mobile	Fin décembre 2020	Réalisé	
Mettre à jour et étendre le registre national unique (RNU) existant en identifiant les ménages vulnérables au-delà des 558.000 ménages déjà recensés pour inclure au moins 1 million de ménages vulnérables	Fin décembre 2021		Repoussé à fin juin 2022
Mettre en place un registre unique de garanties accessible en ligne qui pourra combiner les données des suretés meubles et des hypothèques en coopération avec la BCEAO	Fin décembre 2021		
Pilier II. Consolider la stabilité macroéconomique et améliorer la gestion des finances publiques			
Opérationnaliser la SRMT en: (i) nommant le comité stratégique de la SRMT; (ii) adoptant le plan d'actions révisé 2021-2023; et (iii) adoptant un plan de suivi et d'évaluation.	Fin juin 2021		Nouvelle cible
Préparer un rapport semestriel sur l'exploitation des données issues de l'interconnexion et des échanges d'information entre la DGID et la DGD.	Semestriellement à partir de fin décembre 2020	Réalisé	
Majorer les acomptes en douane sur les impôts sur le revenu pour les contribuables nonmatrifiés afin de les inciter à se formaliser.	Fin décembre 2020	Non réalisé	
Publier annuellement sur le site du Ministère des Finance et du Budget les rapports d'évaluation des dépenses fiscales de l'année N. Annuellement à partir de fin juin 2021			
Finaliser une étude pour identifier un programme graduel de réduction des exonérations sur 2021-2023 en commençant par celles qui ont l'impact redistributif le moins marqué en faveur des couches les plus vulnérables de la population	Fin juin 2021		
Inclure dans la loi de finances 2022 des mesures visant à réduire les dépenses fiscales d'au moins 25 milliards de FCFA	Fin décembre 2021		Nouvelle cible
Élargir l'assiette fiscale en augmentant le nombre de contribuables inscrits à la DSF qui paient régulièrement des impôts de 75 000 FCFA supplémentaires et en soumettant un nombre additionnel de 40 000 salariés supplémentaires à la RAS/salaires parmi ceux qui contribuent régulièrement à l'IPRES et CSS.	Fin juin 2022		Nouvelle cible
Mettre en oeuvre le décret décrivant le mécanisme de révision des prix des carburants régulièrement. Si le mécanisme n'est pas suivi et l'ajustement des prix est suspendu, l'état s'engage à inscrire les crédits budgétaires nécessaires dans une loi de finances rectificative, et à régler les montants de pertes commerciales dus dans les 90 jours après validation.	Continu à partir de janvier 2020	Réalisé	
L'inscription dans le budget de tout nouveau projet d'investissement d'un montant de plus d'un milliard de FCFA est assujettie à une évaluation ex-ante concluant par la méthode coût/avantage du Ministère en charge de la planification (hors projets de souveraineté).	Fin décembre 2021		Supprimer
Regrouper les fonds de financement en faveur de l'entreprenariat des femmes et des jeunes en un seul fonds	Fin décembre 2021		Nouvelle cible
Soumettre au parlement un projet de loi révisé pour les PPP qui spécifiera que tous les projets d'investissement de plus de un milliard de FCFA doivent être soumis à une évaluation préalable et, dans le cas des offres spontanées, à une contre-expertise du Ministère en charge des PPPs.	Fin décembre 2020	Réalisé	
Adopter un décret d'application de la loi PPP qui (i) garantit l'approbation par le MFB et par un comité interministériel de tous les projets PPP, (ii) limite les procédures de passation de marchés simplifiées et les offres non sollicitées à des circonstances exceptionnelles clairement définies avec des sauvegardes claires, (iii) introduit de bonnes pratiques en matière de contenu local et de transparence, y compris par une exigence de publication d'informations relatives à tout nouveau contrat PPP.	Fin juin 2021		Nouvelle cible

Tableau 2. Sénégal : Repères structurels / Objectifs de réforme pour 2020–21 (conclu)

	Fin décembre 2020	Réalisé
Un arrêté ministériel actualisera l'encadrement des dépenses éligibles aux procédures simplifiées et plafonnera les transferts sur compte de dépôt pour services non-personnalisés de l'Etat hors dépenses ayant trait à la défense et à la sécurité nationale à 50 pourcent du total de ces transferts dans la loi de finances 2021.	Fin décembre 2020	Réalisé
Recensement des comptes de toutes les agences et établissements publics dans les banques commerciales	Fin décembre 2020	Réalisé
Finaliser une étude d'identification de tous les comptes bancaires au nom des entités publiques disposant de ressources propres, afin de déterminer les comptes susceptibles d'être clôturés à fin juin 2022, et proposant une feuille de route pour la fermeture graduelle de tous les comptes d'entités publiques faisant partie du périmètre du CUT, y compris une identification des solutions possibles aux obstacles juridiques éventuels posés par l'autonomie prévue par les dispositions actuelles pour certaines structures	Fin décembre 2021	Nouvelle cible
Finaliser la clôture des comptes de toutes les agences et établissements publics dans les banques commerciales et rapatrier les soldes dans le compte unique du trésor, à l'exclusion des comptes des projets financés sur ressources extérieures	Fin décembre 2022	Supprimer
Préparer un audit externe de la base de données de la dette publique, y compris la dette des entreprises publiques	Fin décembre 2020	Non-Réalisé
Mettre en place une base de données pour l'ensemble des PPP et contrats d'achat d'électricité présentant leur impact budgétaire et quantifiant les principaux risques	Fin juin 2021	
Publier une déclaration des risques budgétaires en annexe du projet de loi de finances 2022	Fin décembre 2021	
Pilier III. Gérer le secteur pétrolier et gazier de manière transparente et durable		
Le projet de texte législatif relatif à la répartition, à l'encadrement et à la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures conforme aux meilleures pratiques internationales est transmis pour approbation au Conseil des ministres.	Fin décembre 2020	Non-Réalisé
Adopter un nouveau cadre budgétaire tenant compte de toutes les questions relatives au pétrole et au gaz naturel, qui soit calé sur une règle d'ancrage macroéconomique à long terme qui sera défini autour d'un cadre garantissant le partage des recettes avec les générations futures et une règle opérationnelle à court terme (hors ressources pétrolières et gazières).	Fin décembre 2021	Repoussé à fin juin 2022

Pièce jointe 2 : Protocole d'accord technique

Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (objectifs quantitatifs pour l'instrument de coordination de la politique (IPC)) ainsi que les objectifs continus décrits dans le Mémoire de Politiques Économiques et Financières pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre d'un arrangement à travers la Facilité de crédit de confirmation ou Accord de confirmation sur la période juin, 2021 – décembre, 2022 et de l'Instrument de coordination de la politique économique (IPC) sur la période janvier 10, 2020 – janvier 09, 2023. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des informations permettant de suivre le programme. Les revues évalueront les critères de réalisation quantitatifs, objectifs indicatifs et objectifs quantitatifs à des échéances spécifiées et sur une base continue. Plus précisément, la première revue (quatrième revue de l'IPC) évaluera la performance à l'échéance de fin juin 2021, la deuxième revue (cinquième revue de l'IPC) évaluera la performance à l'échéance de fin décembre 2021, et la troisième revue (sixième revue de l'IPC) évaluera la performance à l'échéance de fin juin 2022.

A. Définitions

1. Sauf indication contraire, le concept de « l'État » est défini dans le présent PAT, comme l'administration centrale budgétaire de la République du Sénégal. Par conséquent, il exclut le secteur public non intégré dans l'administration centrale budgétaire (voir paragraphe 4).
2. Sauf indication contraire, le « secteur public » est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale, les collectivités territoriales et toute autre entité dont l'État détient la majorité ou le contrôle.
3. Aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée au paragraphe 8a) des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du conseil d'administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014.
 - (a) Aux fins des présentes directives, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
 - (i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs,

équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;

- (ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service et
 - (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- (b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette.
- (c) Dette garantie. La garantie d'une dette par le secteur public s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).
- (d) Dette extérieure. La dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA, quelle que soit la résidence du créancier.

B. Critères de réalisation quantitatifs (objectifs quantitatifs dans le cadre de l'IPC)²¹

Plancher pour les prêts nets / emprunts (définition programme)

4. Définition. Prêts nets/emprunts, ou le solde budgétaire global, est la différence entre les recettes totales de l'État et les dépenses totales (charges et acquisition nette des actifs non financiers). La définition des recettes et dépenses est conforme à celle du manuel de statistiques de finances publiques 2001/14. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor ainsi que celles exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère de réalisation quantitatif est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année.

²¹ Les références aux « critères de réalisation quantitatifs » dans cette section, qui se rapportent aux accords SBA / SCF, englobent également les « objectifs quantitatifs » dans le cadre de l'IPC.

5. Ajustement. Le plancher pour les emprunts nets est ajusté à la hausse ou à la baisse par le manque à gagner ou l'excédent sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum comme spécifiée dans le Tableau 1 du Mémorandum de Politiques Économiques et Financières. En conséquence, si les dons en appui budgétaire sont plus élevés que prévu, le plancher pour les prêts nets / emprunts ou le solde budgétaire global, de l'État sera réduit d'un montant maximum comme spécifié dans le Tableau 1 du Mémorandum de Politiques Économiques et Financières.

6. Délai de transmission des informations Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de six semaines après clôture du mois concerné, les données provisoires portant sur le solde budgétaire (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées essentiellement de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul dudit solde. Les données définitives seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

Plafond pour le besoin annuel de financement net de l'État

7. Définition. Le besoin de financement net de l'État est défini comme étant la somme des deux éléments suivants : i) le solde budgétaire global, comme défini au paragraphe 7 de ce Protocole d'accord technique ; et ii) l'emprunt additionnel par le Trésor pour financer les comptes créditeurs des comptes de dépôt et les compensations pour les recettes d'ordre et autres transactions en-dessous de la ligne. Pour fin décembre 2021, ce critère de réalisation quantitatif doit être inférieur ou égal au montant indiqué au Tableau 1 du Mémorandum de Politiques Économiques et Financières.

8. Ajustement. Le plafond est ajusté à la hausse ou à la baisse par le manque à gagner ou l'excédent sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum comme spécifiée dans le Tableau 1 du Mémorandum de Politiques Économiques et Financières. En conséquence, si les dons en appui budgétaire sont plus élevés que prévu, le besoin annuel de financement net de l'État sera réduit d'un montant maximum comme spécifié dans le Tableau 1 du Mémorandum de Politiques Économiques et Financières.

9. Délai de transmission des informations.

- Les données concernant l'emprunt additionnel pour financer les autres comptes à payer du Trésor seront transmises sur une base trimestrielle dans un délai d'un mois à compter de la fin du trimestre. Ceci comprend : le financement lié aux comptes créditeurs des comptes de dépôt et le financement lié aux compensations pour les recettes d'ordre et autres transactions en-dessous de la ligne et une réconciliation entre le solde budgétaire global (voir section « Plancher pour les prêts nets / emprunts » plus haut pour la définition) et le financement mis à disposition au cours du trimestre respectif.
- Les données concernant le besoin de financement global seront transmises sur une base trimestrielle dans un délai d'un mois à compter de la fin du mois de décembre. Ces données

doivent inclure : i) l'endettement brut total de l'État ; (ii) le remboursement du principal de la dette totale de l'État et (iii) toutes les garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée. Les détails concernant tout emprunt de l'État (y compris les emprunts rétrocédés et toute garantie accordée par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée) seront communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. Les données sur les emprunts seront regroupées en court terme (moins d'un an) et long terme (un an ou plus). Cette règle s'appliquera également aux emprunts rétrocédés et aux garanties accordées par l'État pour les prêts intérieurs ou extérieurs à ses fournisseurs et contractants et à toute autre entité publique ou privée. Les données sur les projections des amortissements et les paiements d'intérêts seront déclarés à la fois sur base « engagement » et sur base « décaissement ».

Plancher pour les recettes fiscales

10. Définition. Les recettes fiscales sont la somme des recettes provenant des impôts et taxes sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital, sur les salaires et la main d'œuvre, sur le patrimoine, sur les biens et services, sur le commerce extérieur et les transactions internationales et les autres recettes fiscales. Le critère de réalisation quantitatif sera évalué sur la base des données pour ces recettes fournies dans le TOFE trimestriel. En particulier, les recettes pétrolières feront l'objet d'un suivi spécifique en liaison avec l'évolution des cours internationaux. Il s'agit de la TVA sur le pétrole (intérieur et à l'importation), la taxe spécifique sur le pétrole, les droits de douane sur le pétrole, la taxe sur les véhicules, le PSE et le FSIPP.

11. Délai de transmission des informations. Les exigences en matière de rapports sont les mêmes que pour le plancher sur les prêts / emprunts nets.

Plafond de la dette publique nominale totale

12. Définition. La dette publique nominale totale est définie comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus. Elle comprend la dette extérieure et intérieure du secteur public (c'est-à-dire les administrations publiques et les sociétés non financières publiques tel que défini au paragraphe 3) et est évaluée à sa valeur nominale. Le plafond sur la dette publique nominale totale est évalué sur une base annuelle. Pour l'évaluation de cet objectif quantitatif, les valeurs libellées en devises seront converties sur la base des taux de change utilisés pour les prévisions du stock de la dette, pour 2020 CFAF/US\$ 598 et CFAF/SDR 817 et pour 2021 CFAF/US\$ 534.5 et FCFA/DTS 775.8.

13. Délai de transmission des informations. Les autorités communiqueront des données trimestrielles aux services du FMI dans les deux mois suivant la fin de chaque trimestre.

Dans le cadre du programme, les autorités transmettront trimestriellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de [six semaines] après clôture du trimestre concerné, les données provisoires portant sur les dettes des entreprises publiques suivantes : LONASE, SN La Poste, RTS, SN PAD, SONES, SENELEC, APIX, SN HLM, SAED, SNR, SOGIP SA, SAPCO, SODAGRI, CICES, SSPP

SOLEIL, PETROSEN, SIRN, SICAP, DDD, MSAD, ONFP, ONAS, CNQP, OFOR, OLAG, FONSI, AIBD, FERA, ASER, FSE, ANAM, AGPBE, COUD, ACMU, CDC, Dakar Dem Dik, ITA, MIFERSO, CEREEQ, Air Sénégal, et SONACOS. Toute dette contractée au cours de l'année par une entreprise publique non incluse dans la liste ci-dessus et qui est supérieure à 5 milliards de francs CFA, sera également communiquée, et cette entreprise publique s'ajoutera à la liste pour un futur reporting de sa dette.

A la fin de l'année, les stocks de dette à fin décembre et les stocks de dette de l'année précédente (également à fin décembre) de toutes ces entreprises publiques, ainsi que des informations sur la dette nouvellement contractée au cours de l'année et les amortissements, seront communiqués aux services du FMI dans un délai maximum de deux mois après clôture de l'année concernée.

Toutes les garanties et dettes rétrocédées émanant de l'administration centrale et dont bénéficient ces entreprises publiques seront communiquées, ainsi que toute garantie ou dette rétrocédée bénéficiant aux entreprises du secteur privé. Les données mises à la disposition des services du FMI feront la distinction entre les émissions de garanties et de dettes rétrocédées aux entreprises publiques et celles émises aux acteurs du secteur privé.

Tous les engagements par lettre de confort seront communiqués trimestriellement aux services du FMI dans un délai maximum de [six semaines] après clôture du trimestre concerné. Si certaines de ces lettres de confort sont déjà comptées dans une autre catégorie (par exemple, les garanties), cela sera explicitement mentionné dans les données.

Arriérés de paiements extérieurs du secteur public (continu)

14. Définition. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés à l'échéance (conformément aux termes du contrat) sur la dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public. La définition de la dette extérieure présentée au paragraphe 4 s'applique ici. Le critère de réalisation quantitatif portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

15. Délai de transmission des informations. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

C. Objectifs indicatifs (Objectifs quantitatifs dans le cadre de l'IPC)²² et poste pour mémoire

Plafond pour les marchés publics conclus hors appels d'offre ouverts et demandes de renseignements et de prix ouverts

16. Définition. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité sujette au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation

²² Les références aux « objectifs indicatifs » dans cette section, qui se rapportent aux accords SBA / SCF, englobent également les « objectifs quantitatifs » dans le cadre de l'IPC.

de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « non concurrentiels » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre ouvert et sans demande de renseignements et de prix ouverte. L'indicateur sera évalué sur une base semestrielle et portera sur tous les marchés publics engagés par l'État et toute autorité contractante assujettie au Code des Marchés publics. Le plafond sur les contrats exécutés de manière non concurrentielle exclut les marchés classés « secret » ainsi que les achats de combustible de SENELEC pour la production de l'électricité de manière à refléter la nouvelle réglementation qui impose à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur. Le plafond exclut également les avenants de nature administrative. Sont également exclus les avenants dont l'exécution avec le fournisseur est une condition nécessaire pour la livraison finale de biens et de services qui font l'objet du marché original pour autant qu'ils respectent les dispositions du Code des Marchés publics.

17. Délai de transmission des informations. Le gouvernement communiquera aux services du FMI semestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de chaque semestre, le montant total des marchés publics passés par toutes les autorités contractantes assujetties au code des marchés publics, ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par ces mêmes autorités contractantes.

Plancher pour les dépenses sociales

18. Définition. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale (comme celles contenues dans le tableau sur les dépenses sociales). Le plancher est évalué sur une base semestrielle.

19. Délai de transmission des informations. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI les données semestrielles dans un délai de deux mois après la fin de chaque semestre.

Plafond sur les dépenses effectuées en procédure simplifiée par les Services Non Personnalisés de l'État (SNPE)

20. Définition. Cet objectif indicatif est défini comme la part des dépenses des services non personnalisés de l'État selon des procédures simplifiées dans les dépenses totales de transfert. Ces procédures concernent les « Demandes de mise en règlement immédiat » (DMRI) et les « Dépenses sans ordonnancement préalable » (DSOP).

21. Délai de transmission des informations. Les autorités communiqueront semestriellement aux services du FMI le montant total des dépenses de transfert et le montant total des dépenses des services non personnalisés de l'État, exécutées par transfert sur les comptes de dépôt, dans un délai maximum de 6 semaines après la fin du semestre.

Le financement intérieur et régional net de l'état (poste pour mémoire)

22. Définition. Le financement intérieur et régional net de l'état est défini sur la base du TOFE comme la somme de l'accumulation net de passifs de i) titres de créances émis sur le marché sous-régional de l'UEMOA, y compris bons du trésor, emprunts obligatoires par APE et en adjudication, et emprunts Sukkuk ; et ii) crédits directs intérieurs de l'UEMOA hors FMI (y compris autres emprunts). L'accumulation des autres comptes à payer ne constitue pas un financement intérieur pour ce poste pour mémoire. L'objectif indicatif fait l'objet d'un suivi annuel et s'applique au gouvernement central budgétaire.

23. Délai de transmission des informations. Les données concernant le financement intérieur net de l'état seront transmises sur une base trimestrielle avec le TOFE et dans un délai de deux mois.

D. Informations complémentaires pour le suivi et la transparence du programme

24. Le Gouvernement communiquera, si possible en format électronique, les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximums indiqués :

- i. Trois jours après adoption : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours. Cela inclut en particulier tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finances en cours d'exécution (par exemple : décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédits budgétaires et décrets ou arrêtés d'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires). Cela inclut aussi les actes menant à la création d'une nouvelle agence ou d'un nouveau fonds.
- ii. Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :
 - Les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants sur une base mensuelle ;
 - Le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;
 - La situation mensuelle des chèques émis par les agences sur leurs comptes de dépôt au Trésor mais non payés à leurs bénéficiaires, avec la date d'émission des chèques.
 - Le rapport trimestriel de la Direction de l'Ordonnement des Dépenses publiques (DODP) sur l'exécution des programmes d'investissement ;
 - Le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir de la balance des comptes ;
 - La balance provisoire mensuelle des comptes du Trésor ;
 - Des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP (SIGIF quand il sera opérationnel) et la balance consolidée des comptes du Trésor, entre la balance consolidée des comptes du

Trésor et le TOFE pour la partie « recettes et dépenses budgétaires », et entre le TOFE et la Position nette du Trésor (PNT), sur une base trimestrielle ;

- Un rapport trimestriel retraçant les opérations du FSE en recettes et en dépenses et ;
 - Un rapport mensuel sur la structure des prix des produits pétroliers, y compris une estimation de la subvention nécessaire pour le reste de l'année en cours en utilisant la dernière version de structure des prix ; au plus tard 4 semaines après la publication de la structure des prix. Dans le cas où les prix intérieurs sont supérieurs au prix mondial, indiquer dans quelle partie du TOFE les gains sont comptabilisés.
 - Un rapport trimestriel des appels de fonds exécutés et des projections d'appels de fonds pour les projets GTA et Sangomar.
- iii. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

25. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

26. Un tableau mensuel extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP, puis SIGIF quand il sera opérationnel) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP (ou SIGIF quand il sera opérationnel) ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor. Les instances de paiement sont réparties par catégorie de dépense ainsi que par ancienneté.

27. Concernant les dépenses sous procédures dérogatoires, les autorités communiqueront aux services du FMI à la fin de chaque trimestre : (i) les situations des comptes d'attente et d'imputation provisoire présentant le stock des opérations en attente de régularisation, issus de la balance générale des comptes de l'Etat ; (ii) la situation des dépenses sous procédures dérogatoires présentées par catégories de dépenses ; et (iii) la situation des comptes de dépôt, en identifiant la nature des bénéficiaires ((i) agences au sens large (personne morale de droit public, indépendante de l'Etat) ; (ii) personnes morales de droit privé (ex. : entreprises à capitaux publics ou privés, bénéficiaires de subventions ou de prises de capital) ; (iii) personnes privées (bénéficiaires d'aides sociales et bourses) ; iv) services non personnalisés de l'Etat) et (iv) des engagements par lettre de confort. Les autorités présenteront également l'évaluation de la régularisation de ces dépenses d'un trimestre à l'autre.

28. La Banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
- La situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base semestrielle et ;
- Les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau Situation des établissements de crédit vis-à-vis du dispositif Prudentiel, sur une base semestrielle, dans un délai maximum de quatre mois et demi après l'arrête comptable pour les ratios prudentiels et de six mois pour les ISF.

29. Le Gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur les sites Internet prévus à cette fin, les informations suivantes :

- a. Le TOFE provisoire et ses tableaux de passage, avec un délai de deux mois et
 - b. Le tableau d'exécution budgétaire SIGFIP (SIGIF quand il sera opérationnel), le tableau pour le gouvernement central et le tableau résumé intégrant les délégations, avec un délai de deux semaines.
- (c) Les informations sur les montants de la *Redevance de Développement des Infrastructures Aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport avec un délai d'un mois. Les informations complètes sur i) les opérations du fonds de soutien de l'énergie (FSE) ; ii) les projets d'investissements du secteur électricité ; iii) l'état d'avancement des plans de ces investissements et de leur exécution ; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux.



SÉNÉGAL

21 mai 2021

TROISIÈME REVUE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR L'INSTRUMENT DE COORDINATION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DEMANDE DE MODIFICATION D'OBJECTIFS QUANTITATIFS, DEMANDES D'UN ACCORD DE CONFIRMATION ET D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE CONFIRMATION—ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
**Annalisa Fedelino et
Chad Steinberg (FMI),
Abebe Adugna et
Marcello Estevão (IDA)**

Rédigé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement

Sénégal : analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur :	<i>Modéré¹</i>
Risque de surendettement global	<i>Modéré</i>
Décomposition de la notation du risque	<i>Faible marge d'absorption des chocs</i>
Élément d'appréciation	<i>Non</i>

Le risque de surendettement global (extérieur et public) du Sénégal est modéré dans le scénario de référence actuel, avec une faible marge d'absorption des chocs à court terme. Cette notation du risque repose sur une reprise progressive après la pandémie de COVID-19, sur le respect d'une trajectoire budgétaire prudente (conformément aux critères de convergence régionaux) et sur une gestion renforcée de la dette. Les

¹ La capacité d'endettement du Sénégal est jugée solide (calcul d'après l'édition d'octobre 2020 des *Perspectives de l'économie mondiale* et de la note EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) 2019 attribuée par la Banque mondiale). Les seuils applicables à la dette extérieure contractée et garantie par l'État sont les suivants : 55 % pour le ratio valeur actuelle de la dette/PIB, 240 % pour le ratio valeur actuelle de la dette/exportations, 21 % pour le ratio service de la dette/exportations et 23 % pour le ratio service de la dette/recettes. Le repère applicable pour la valeur actuelle de la dette publique totale dans le cas d'une capacité d'endettement solide est de 70 % du PIB.

perspectives du Sénégal demeurent très incertaines, ce qui s'explique avant tout par l'incertitude entourant la dynamique de la pandémie de COVID-19, le rythme de la campagne de vaccination et l'évolution de la situation dans les principaux pays partenaires commerciaux. La viabilité de la dette devra s'ancre dans une stratégie d'emprunt prudente qui privilégie les emprunts extérieurs concessionnels et un financement régional intérieur à même de répondre aux besoins de financement prévus dans le programme, couplée à des efforts constants pour améliorer la gestion de la dette et maîtriser les risques budgétaires.

PÉRIMÈTRE DE LA DETTE

1. **La présente AVD repose sur une définition large de la dette publique.** L'analyse porte sur la dette contractée ou garantie par l'État détenue par i) l'administration centrale, ii) les entités parapubliques et iii) les entreprises publiques, et combine des données fournies par les autorités et des informations établies grâce à l'assistance technique du FMI (tableau 1 du texte)². L'AVD classe la dette extérieure et intérieure en fonction de la devise, sachant que les données sont insuffisantes et empêchent l'utilisation d'une définition fondée sur la résidence. S'agissant des risques contingents, le choc de défaillance du secteur financier de 5 % du PIB est amplement suffisant pour couvrir les besoins potentiels de recapitalisation des banques évoqués dans le rapport des services du FMI, qui sont estimés à moins de 1 % du PIB.

Tableau 1 du texte. Sénégal : périmètre de la dette du secteur public et conception du test de résistance relatif aux passifs conditionnels

Sous-secteurs du secteur public	Sub-sectors covered		
1 Administration centrale	X		
2 Administrations d'États fédérés et locales	X		
3 Autres éléments des administrations publiques	X		
4 dont : administrations de sécurité sociale	X		
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	X		
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publique	X		
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X		
8 Dette non garantie des entreprises publiques	X		

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Ensemble du secteur public, y compris les entreprises publiques		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0.0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	0.0	Déjà inclus dans la définition de la dette publique
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	2.1	Le stock de capital PPP de 6% du PIB est supérieur au seuil de 3%
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		7.1	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

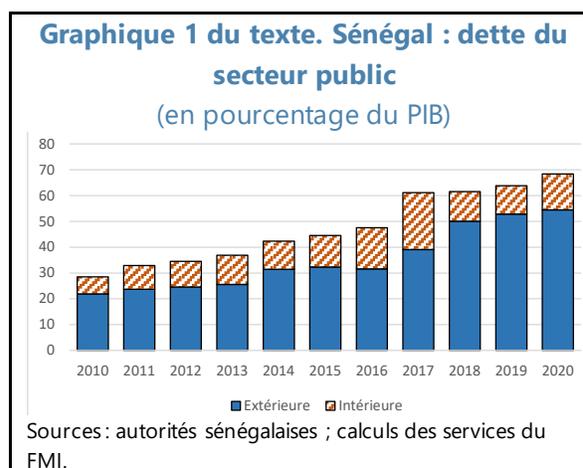
² La prise en compte des entités parapubliques et des entreprises publiques a débuté en 2017. La liste des entités prises en considération par l'AVD figure dans le protocole d'accord technique. La situation financière du secteur public en 2018 a été établie avec l'assistance technique du FMI. Les précédentes AVD ont indiqué par erreur que le système de sécurité sociale n'entraînait pas dans le périmètre de la dette.

2. Les autorités s’efforcent d’améliorer la qualité et le périmètre des données relatives à la dette publique. Le Comité national de la dette publique (CNDP), présidé par le ministre des Finances, a été réactivé l’an dernier. Il examine à présent l’ensemble des décisions portant sur des investissements publics massifs, dont celles prises par les entreprises publiques. Dans le cadre du programme appuyé par le FMI, les autorités ont fait appel à un cabinet d’audit afin de déterminer si l’enregistrement et la communication de données concernant la dette publique (dont la dette du secteur des entreprises publiques) sont exacts, exhaustifs et conformes aux meilleures pratiques. Cela devrait contribuer à améliorer la qualité et la ponctualité des données dont disposent les autorités à des fins de planification et de gestion de la dette. Après avoir pris du retard sur le plan administratif, l’audit devrait être finalisé au premier semestre de 2021.

CONTEXTE

3. La dette du secteur public s’est accrue sensiblement ces dernières années. L’augmentation de l’investissement public a été à l’origine d’une hausse considérable des dépenses publiques, notamment en 2017–18, ce qui est en partie lié au plan national de développement du Sénégal, le plan Sénégal émergent (PSE), et aux aides financières destinées aux grandes entreprises publiques. En outre, le périmètre de la dette publique a été élargi en 2017 pour tenir compte des entreprises publiques et parapubliques, d’où une rupture structurelle dans les données (graphique 1 du texte)³.

4. Le Sénégal a recouru avec succès au marché euro-obligataire à plusieurs reprises : en 2011 (500 millions de dollars), en 2017 (1,1 milliard de dollars) et en 2018 (2,2 milliards de dollars). Ces euro-obligations ont eu pour effet d’accroître la dette extérieure non concessionnelle du Sénégal et représentent la principale source de service de la dette commerciale. Elles ont aussi permis de dégager un espace sur le marché obligataire régional pour les autres pays membres de l’UEMOA et favorisé la constitution de réserves mises en commun qui faisaient défaut à l’UEMOA.



5. La pandémie de COVID-19 a été à l’origine d’un accroissement de la dette extérieure du secteur public et de la dette publique totale. À fin décembre 2020, la dette extérieure du secteur public s’élevait à 54,1 % du PIB, contre une projection de 51,9 % du PIB au moment de la dernière AVD intégrale en janvier 2020⁴. La dette totale du secteur public a atteint 68,7 % du PIB, soit environ 7 points de pourcentage de plus que la prévision antérieure à la pandémie. Cela tient pour l’essentiel à l’impact du choc de la COVID-19, qui a pesé sur la demande extérieure et intérieure et provoqué un ralentissement de

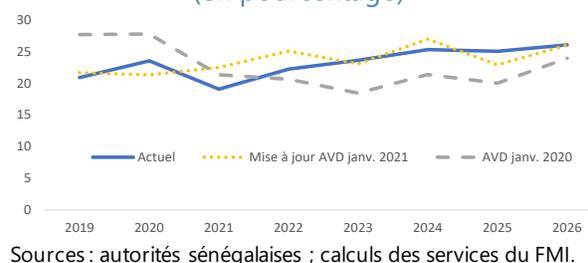
³ Le Sénégal est le seul pays membre de l’UEMOA qui utilise cette définition plus large de la dette du secteur public.

⁴ Rapport-pays du FMI n° 20/11. Les AVD ultérieures publiées en avril 2020 (rapport-pays du FMI n° 20/108) et en janvier 2021 pour la deuxième revue du programme appuyé par l’instrument de coordination de la politique économique (ICPE) (rapport-pays du FMI n° 21/18) ont été simplifiées.

la croissance économique (1,5 % du PIB, contre une prévision de 6,8 % du PIB avant la crise) et un creusement du déficit du secteur public (6,3 % du PIB, contre une prévision de 3 % du PIB avant la crise). Les autres flux générateurs d'endettement en 2020 comprennent le financement extraordinaire de transferts de capitaux (le compte de dépôt) et le fonds de garantie COVID-19 (1,3 % du PIB)⁵.

6. Le service de la dette extérieure et de la dette publique totale demeure élevé. Le ratio service de la dette extérieure publique/exportations a atteint 24,2 % en 2020, ce qui tient au recul des exportations consécutif au choc de la COVID-19 et aux postes de financement extraordinaires mentionnés ci-dessus. Ce ratio devrait s'améliorer pour s'établir à environ 17,5 % en 2021 à mesure que la reprise s'installera et que le pays bénéficiera de l'initiative d'allègement du service de la dette, lancée sous l'égide du G20 (voir ci-dessous). Le ratio service de la dette extérieure publique/recettes a augmenté, passant de 11,2 % en 2019 à 16,4 % en 2020. Selon les projections, il s'établira à environ 15 % en moyenne à moyen terme. Le service de la dette publique totale a absorbé quelque 24 % des recettes et dons en 2020 et devrait se maintenir à ce niveau en moyenne à moyen terme (graphique 2 du texte). La projection de service de la dette intègre des remboursements d'euro-obligations considérables programmés pour 2024 et 2026. Les autorités réfléchissent à une nouvelle émission euro-obligataire en 2021 à des fins de gestion des passifs, en vue de lisser les remboursements élevés dans le temps. Toutefois, celle-ci ne figure pas encore dans le scénario de référence car les détails n'ont pas été finalisés pour le moment.

Graphique 2 du texte. Sénégal : ratio service de la dette publique/recettes et dons (en pourcentage)



7. Le Sénégal prend part à l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20. L'ISSD est une initiative sans incidence sur la valeur actuelle nette qui vise à apporter aux pays membres admissibles une aide de trésorerie afin qu'ils puissent affecter davantage de ressources à la riposte à la pandémie de COVID-19. L'ISSD a accordé un allègement du service de la dette à hauteur d'environ 30 milliards de francs CFA (0,2 % du PIB), dont 6 milliards de francs CFA d'intérêts (0,04 % du PIB) durant la période mai-décembre 2020. La décision du G20 de prolonger l'initiative jusqu'à fin 2021 devrait se traduire par un surcroît d'allègement du service de la dette de 91 milliards de francs CFA (0,6 % du PIB), dont 19 milliards de francs CFA d'intérêts (0,1 % du PIB). Les remboursements interviendront en 2022-27 et s'élèveront à quelque 20 milliards de francs CFA par an en moyenne.

SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

8. Les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent les projections cadrent avec le programme de référence proposé pour la facilité de crédit de confirmation/l'accord de

⁵ Le résidu s'explique essentiellement par le fait que le cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu calcule l'incidence du taux de change réel sur la dynamique automatique de la dette en se fondant sur l'hypothèse selon laquelle la totalité de la dette extérieure est libellée en dollar. En réalité, environ un tiers seulement de la dette publique extérieure du Sénégal est libellée en dollar.

confirmation. Elles englobent une croissance plus soutenue en 2020 que prévu au moment de la deuxième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE) (janvier 2021) mais aussi une reprise plus hésitante en 2021 sachant que la deuxième vague de la pandémie de COVID-19 pèse sur l'activité économique. L'AVD suppose que les autorités mettent en œuvre la politique macroéconomique et les réformes structurelles décrites dans le rapport des services du FMI, dont le retour à un déficit budgétaire de l'administration centrale de 3 % du PIB d'ici à 2023, conforme au critère de convergence de l'UEMOA. Les hypothèses macroéconomiques à long terme restent pour l'essentiel inchangées par rapport à la mise à jour de l'AVD au moment de la deuxième revue du programme appuyé par l'ICPE. Les principales hypothèses macroéconomiques sont les suivantes :

- **Croissance du PIB réel.** Le taux de croissance du PIB réel du Sénégal est estimé à 1,5 % en 2020, avec une projection de 3,7 % pour 2021, contre respectivement -0,7 % et 5,2 % au moment de la deuxième revue du programme appuyé par l'ICPE. Selon les projections, le taux de croissance culminera à 10,8 % du PIB en 2023 avant de reculer à 6,1 % en 2024, sous l'effet de la prise en compte de la production de pétrole et de gaz (voir ci-dessous). À long terme, la croissance du PIB réel s'établira à quelque 5 % d'après les projections.
- **Pétrole et gaz.** La cadre comprend les trois phases du projet de champ de pétrole en mer de Sangomar (SNE) et du projet de gisement de gaz naturel de Grande Tortue Ahmeyim (GTA), qui continueront à être exploités malgré la pandémie⁶. La production devrait démarrer au second semestre de 2023. Les besoins d'emprunt de Petrosen (la compagnie pétrolière publique) pour les projets SNE et GTA sont estimés à 1 228 milliards de francs CFA entre 2020 et 2037 (tableau 2 du texte), même si ces estimations sont susceptibles d'évoluer à mesure que l'exploitation de ces projets se poursuit. Le projet Yakaar-Teranga, qui est aussi en cours d'exploitation, n'a pas été pris en compte dans l'AVD puisqu'aucune décision d'investissement finale n'a encore été prise.

Tableau 2 du texte. Sénégal : pétrole et gaz : hypothèses d'emprunt de Petrosen¹

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030-2037	Total
En milliards de FCFA	131	195	163	124	102	65	90	62	58	55	182	1,228
En pourcentage du PIB	0.24%	0.92%	1.30%	1.01%	0.68%	0.52%	0.31%	0.40%	0.26%	0.22%	0.19%	

1/ Comme les projets sont en cours d'exploitation, ces chiffres sont susceptibles d'évoluer.

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

- **Inflation.** Selon les projections, l'inflation restera maîtrisée à environ 2,2 % en 2021 et oscillera autour de 1,5 % à moyen terme.
- **Déficit du secteur public.** Selon les estimations, le déficit du secteur public, qui inclut le déficit de l'administration centrale et la capacité de financement et le besoin de financement des entreprises publiques, a atteint 6,4 % du PIB en 2020. Cela s'explique principalement par l'accroissement des déficits budgétaires de l'administration centrale et par les investissements massifs de Petrosen. Le déficit s'élèvera à 5,4 % du PIB en 2021 d'après les projections, avant de reculer peu à peu pour s'établir à environ 3 % du PIB à moyen terme, sous l'effet d'une amélioration des soldes budgétaires des administrations publiques, de la diminution des besoins

⁶ Le projet GTA est exploité conjointement avec la Mauritanie.

de financement dans le secteur des hydrocarbures et des efforts déployés pour renforcer les résultats financiers des entreprises publiques.

- **Recettes.** Par rapport à 2019, les recettes fiscales de l'administration centrale ont diminué de près de 1 % du PIB en raison de la pandémie pour s'établir à 16,7 % du PIB. Selon les projections, les recettes fiscales augmenteront progressivement pour atteindre environ 20 % du PIB en 2024 conformément aux objectifs de la stratégie de recettes à moyen terme. Elles devraient se maintenir au-dessus de ce niveau à moyen terme. Cela sera facilité par la mise en œuvre continue de réformes qui visent à accroître les recettes en privilégiant l'élargissement de l'assiette fiscale et la réduction des dépenses fiscales. Les recettes liées au pétrole et au gaz pourraient avoir un impact prononcé à compter de 2023.
- **Déficit des transactions courantes.** Le scénario de référence suppose un déficit courant de 10,5 % en 2020 et de 11,3 % en 2021, ce qui coïncide globalement avec la deuxième revue du programme appuyé par l'ICPE. Cela s'explique par l'incidence prolongée de la pandémie ainsi que par les investissements massifs dans le secteur des hydrocarbures. D'après les projections, le déficit courant diminuera sensiblement en 2023 puisque les exportations de pétrole et de gaz devraient commencer à faire sentir leurs effets.

9. L'AVD se fonde sur l'hypothèse d'un mix de financement compatible avec une stratégie d'emprunt prudente, qui privilégie des financements extérieurs assortis de conditions concessionnelles à court terme mais augmente peu à peu la part de la dette intérieure dans le temps.

Le financement du budget rectificatif 2021 sera assuré pour l'essentiel par des dons et des prêts concessionnels et semi-concessionnels (graphique 4 du texte), octroyés notamment par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires bilatéraux. Grâce au financement du FMI au titre de la facilité de crédit de confirmation et de l'accord de confirmation, le Sénégal aura moins besoin d'emprunter sur le marché régional en 2021 et en 2022. Au-delà, la stratégie d'endettement à moyen terme des autorités cible un abandon progressif des financements extérieurs libellés en dollar afin de réduire le risque de change au profit d'un recours accru au marché régional en franc CFA. Par conséquent, l'AVD suppose que les emprunts intérieurs augmenteront dans le temps et représenteront en moyenne quelque 35 % du total des financements en 2022–26, contre 18 % environ actuellement. Les emprunts extérieurs aux conditions du marché (euro-obligations) sont supposés augmenter progressivement à long terme (avec de nouvelles émissions équivalant à l'encours des euro-obligations arrivant à échéance plus 20-30 %) à mesure que le Sénégal renonce aux emprunts extérieurs concessionnels pour accéder au marché plus régulièrement.

Tableau 3 du texte. Sénégal : évolution des principaux indicateurs macroéconomiques

	2021	2022	2023	2024	Moyen terme ¹	Long terme ²
Croissance du PIB réel						
AVD actuelle	3.7	5.5	10.8	6.1	6.3	5.2
AVD précédente ³	5.2	6.0	11.9	8.7	6.2	5.1
Déficit budgétaire global (en pourcentage du PIB)⁴						
AVD actuelle	6.6	4.8	3.2	3.1	4.1	2.7
AVD précédente	5.8	5.2	4.0	3.5	4.8	2.7
Déficit courant (en % du PIB)						
AVD actuelle	11.3	10.5	5.5	3.2	6.9	3.2
AVD précédente	10.7	10.6	4.6	3.6	7.4	1.3
Exportations de biens et de services (en % du PIB)						
AVD actuelle	19.8	22.8	31.7	36.0	29.2	32.6
AVD précédente	22.3	24.1	32.7	34.1	28.1	32.2

¹ Défini comme les 5 premières années de la période de projection (2021-2025). Pour l'AVD précédente (2020-2024).

² Défini comme les 16 dernières années de la période de projection (2026-2041). Pour l'AVD précédente (2025-2040).

³ 2e revue ICPE (janv. 2021)

⁴ Déficit budgétaire global des administrations publiques et du secteur public.

Source : calculs des services du FMI.

Graphique 4 du texte. Sénégal : plan d'emprunt 2021 et hypothèses de financement

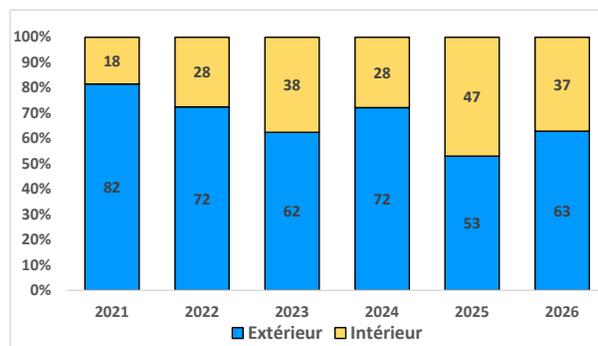
Dette extérieure CGE		En milliards de FCFA
Administration centrale		1415
Extérieure		
Concessionnelle/semi-concessionnelle 1/	881	
Commerciale 2/	0	
Intérieure		334
Entreprises publiques/semi-publiques (nette)		250
Total du secteur public		1665
Utilisation du financement		
Déficit budgétaire (administration centrale) 3/	796	
Amortissements (administration centrale)	619	
Entreprises publiques/parapubliques (nette)	250	

1/ Dette présentant un élément de don positif.

2/ Dette ne présentant pas d'élément de don positif.

3/ Déficit budgétaire de la loi de finances rectificative + dépenses de

Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.



10. Les outils de réalisme semblent indiquer que le projet de trajectoire de rééquilibrage budgétaire est ambitieux mais les services du FMI le jugent réaliste dans les conditions actuelles. La trajectoire d'ajustement du solde primaire supposée de 4 % du PIB en 2021–23 figure dans le premier quartile de la distribution historique pour les pays à faible revenu (graphique 4). Cependant, dans le cas du Sénégal, l'ajustement découlera en grande partie de la suppression progressive des mesures temporaires de soutien mises en place pour faire face au choc de la COVID-19 (4,5 % du PIB selon les estimations). Compte tenu des mesures d'accroissement des recettes du programme, les services du FMI estiment qu'atteindre l'objectif de déficit budgétaire fixé à 3 % par l'administration centrale d'ici à 2023 est réaliste

mais pas exempt de risques. Par ailleurs, les projections de taux de croissance économique en 2021 et en 2022 sont supérieures à la fourchette de trajectoires de croissance potentielle selon divers multiplicateurs budgétaires. Toutefois, cet exercice ne prend pas correctement en compte la pandémie de COVID-19 et la reprise consécutive à celle-ci. Les outils de réalisme de l'AVD ne laissent entrevoir aucun autre signe d'optimisme excessif en termes de fortes variations des investissements ou des contributions à la croissance par rapport aux AVD précédentes (graphique 4).

CLASSEMENT DU PAYS ET ÉLABORATION DES SCÉNARIOS DES TESTS DE RÉSISTANCE

11. La capacité d'endettement du Sénégal est jugée solide. D'après les données issues de l'édition d'octobre 2020 des *Perspectives de l'économie mondiale* et de la note EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) 2019 attribuée par la Banque mondiale, l'indicateur composite du Sénégal s'élève à 3,19. Cette évaluation modifie les seuils utilisés pour calculer la notation mécanique du risque d'endettement extérieur. L'indicateur composite du Sénégal est en recul par rapport à la dernière édition (3,30) en raison du ralentissement de la croissance sénégalaise et mondiale et de la baisse de la note EPIN, ce qui s'explique avant tout par les conséquences de la pandémie de COVID-19 (tableau 4 du texte).

Tableau 4 du texte. Sénégal : capacité d'endettement

Calcul de l'indice CI

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) + (C)	Contribution des composante
EPIN	0.385	3.753	1.45	45%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2.719	6.291	0.17	5%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4.052	39.093	1.58	50%
Couverture des importations par les réserves ² (en pourcentage)	-3.990	15.283	-0.61	-19%
Envois de fonds (en pourcentage)	2.022	10.261	0.21	6%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13.520	2.928	0.40	12%
Score IC			3.19	100%
Remarque CI			forte	

Source : calculs des services du FMI.

12. Les tests de résistance classiques ont été utilisés ainsi qu'un choc de financement sur le marché international des capitaux. Le recours à un test de résistance personnalisé pour le financement sur le marché s'explique par les euro-obligations en circulation du Sénégal. Le test suppose une hausse temporaire du coût des nouveaux emprunts extérieurs aux conditions du marché (de 400 points de base), une dépréciation nominale du franc CFA par rapport au dollar et un raccourcissement des échéances et délais de grâce. Les résultats ne font apparaître aucun élément préoccupant (graphique 5).

AVD EXTÉRIEURE

13. Les indicateurs de la dette extérieure restent pour la plupart en deçà de leurs seuils dans le scénario de référence, à l'exception d'un dépassement ponctuel temporaire. Concernant les indicateurs de solvabilité de l'AVD, la dette extérieure publique culminera à 57 % du PIB en 2021 selon les projections avant de fléchir à mesure que la reprise s'installera et que le rééquilibrage budgétaire fera sentir ses effets (tableau 1). Le ratio valeur actuelle de la dette/exportations franchit le seuil de risque au cours de la première année du scénario de référence avant de diminuer régulièrement, sous l'effet des exportations attendues du secteur des hydrocarbures en 2023 et au-delà. Comme il s'agit d'un dépassement éphémère pendant un an, cela n'est pas pris en compte pour la notation du risque de l'AVD. S'agissant des indicateurs de liquidité, le ratio service de la dette extérieure/exportations a atteint 24 % en 2020 mais il reculera progressivement d'après les projections pour s'établir en moyenne à 16 % environ à moyen terme. Le ratio service de la dette/recettes oscillera aussi autour de 15 % durant la même période.

14. Trois des quatre indicateurs de la dette extérieure dépassent leur seuil dans l'analyse de sensibilité. Le choc le plus extrême est un choc sur les exportations dans le cas des ratios valeur actuelle de la dette/PIB, dette/exportations et service de la dette/exportations. D'autres franchissements de seuil sont aussi observés pour ces trois mêmes indicateurs de risque dans différents scénarios (tableau 3). S'agissant des indicateurs service de la dette/recettes, aucun seuil n'est franchi après exclusion du dépassement ponctuel temporaire dans le cadre du choc combiné. Globalement, ces résultats mettent en évidence des facteurs de vulnérabilité potentiels dans des circonstances défavorables, dont une reprise mondiale de longue durée ou à plusieurs vitesses qui pèserait sur les principaux marchés d'exportation du Sénégal ou un développement retardé du secteur des hydrocarbures. Par ailleurs, la différence entre le scénario de référence et le scénario historique tient pour beaucoup à l'évolution structurelle du déficit courant hors intérêts découlant des exportations attendues de pétrole et de gaz (2,2 % du PIB en moyenne dans le scénario de référence, contre 6 % dans le scénario historique).

RISQUE GLOBAL DE SURENDETTEMENT PUBLIC

15. Le ratio valeur actuelle de la dette publique/PIB reste inférieur à son seuil dans le scénario de référence. Selon les projections, la dette publique totale culminera à environ 71 % du PIB en 2021 avant de diminuer progressivement (tableau 2). Le ratio valeur actuelle de la dette/recettes reculera aussi peu à peu dans le temps. Le service de la dette représentera en moyenne quelque 24 % du total des recettes et des dons ces cinq prochaines années, soit une proportion élevée des futures recettes budgétaires.

16. Les tests de résistance montrent que le Sénégal est particulièrement exposé à un choc de croissance. En cas de choc de cette nature (simulation d'un taux de croissance de 2,4 % en 2022–23), les trois indicateurs de la dette publique seraient tous placés sur une trajectoire de croissance fulgurante. S'il s'agit d'un choc extrême (qui réduit à néant une partie de la reprise prévue après la COVID-19 et l'impact positif sur la croissance de la production de pétrole et de gaz), cela souligne l'importance des réformes visant à renforcer le potentiel de croissance à moyen terme du Sénégal couplées à des déficits budgétaires prudents en redoublant d'efforts pour accroître les ressources intérieures.

NOTATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉ

17. Le risque de surendettement extérieur du Sénégal reste modéré, avec une faible marge d'absorption des chocs à court terme (graphique 6). L'incertitude accrue entourant les perspectives de l'économie mondiale donne à penser qu'une stratégie prudente s'impose qui privilégie la stabilité macroéconomique et la discipline budgétaire, des réformes visant à maîtriser les risques budgétaires et des efforts redoublés pour renforcer la capacité de gestion de la dette.

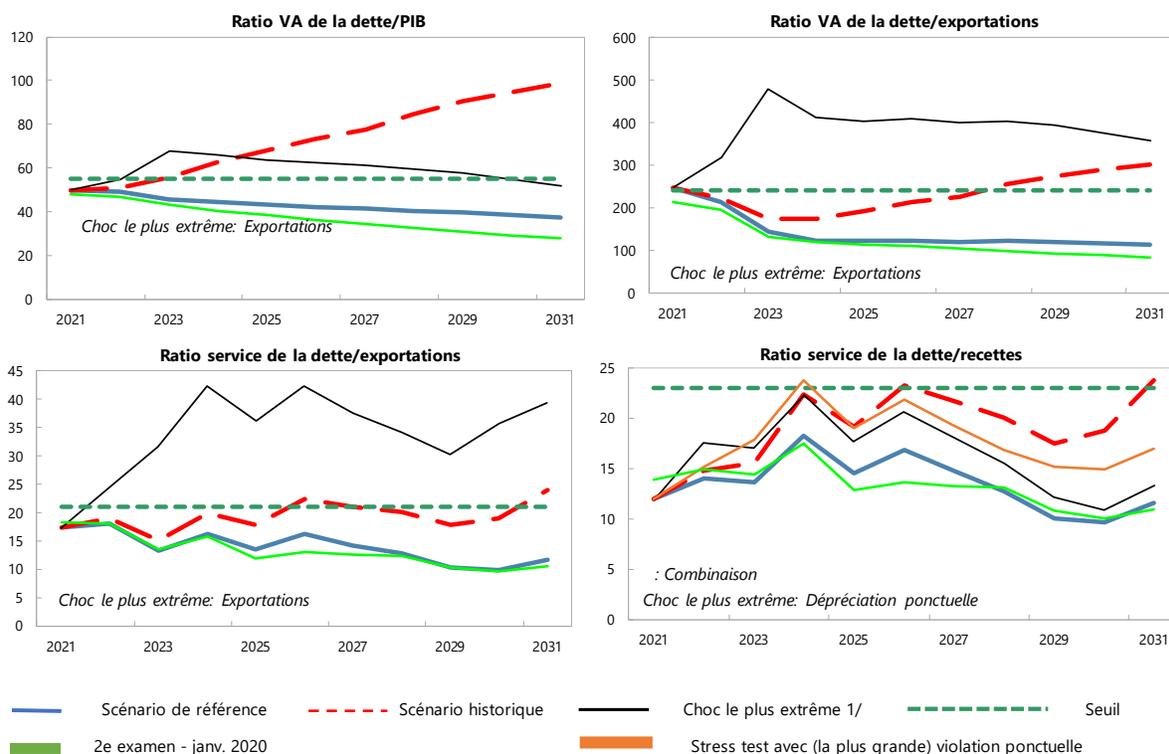
18. Le risque de surendettement global du Sénégal demeure lui aussi modéré. Pour autant, le service de la dette relativement élevé tout au long de la période de prévision réduit la marge pour engager des dépenses publiques à l'appui d'une reprise économique vigoureuse et inclusive. Les autorités devraient avant tout s'employer davantage à accroître les recettes et solliciter des emprunts concessionnels là où cela est possible à court terme.

19. Des risques considérables entourent l'analyse. Les perspectives dépendent surtout de la vitesse à laquelle la pandémie de COVID-19 pourra être endiguée au Sénégal et dans les principaux pays partenaires commerciaux. Une campagne de vaccination rapide permettrait aux autorités d'assouplir les restrictions qui pèsent sur l'activité économique, ce qui stimulerait la croissance économique. En revanche, une reprise plus lente pour cause de vague épidémique prolongée ou de retards dans l'obtention d'un stock suffisant de vaccins pourrait encore détériorer les perspectives économiques. Une reprise plus rapide dans les pays avancés pourrait se traduire par une hausse des taux d'intérêt mondiaux. L'accès au marché deviendrait ainsi plus coûteux pour le Sénégal, qui cherche à refinancer les remboursements d'euro-obligations à venir. De même, une hausse des cours du pétrole découlant d'une accélération de la reprise mondiale pourrait entraîner une augmentation des coûts budgétaires du fait des subventions nationales aux carburants. À moyen terme, un renchérissement durable du pétrole accroîtrait la rentabilité des nouveaux projets d'hydrocarbures, ce qui améliorerait les perspectives extérieures et budgétaires. Cependant, des retards dans la production d'hydrocarbures auraient un impact négatif sur la croissance, les recettes et la viabilité de la dette. Les catastrophes naturelles, les problèmes de sécurité et l'éventuelle agitation sociopolitique constituent aussi des risques.

VUES DES AUTORITÉS

20. Les autorités souscrivent globalement à l'analyse par les services du FMI. Elles conviennent que les risques de surendettement sont modérés et que la marge d'absorption des chocs est restreinte à court terme. Par conséquent, les autorités s'engagent à maîtriser les risques entourant la trajectoire d'endettement en respectant le plafond d'endettement convenu, en cantonnant les emprunts non concessionnels uniquement aux projets à forte rentabilité potentielle et en appliquant une stratégie d'endettement à moyen terme qui vise à atténuer les risques de change. Cela s'accompagnera d'efforts pour renforcer les moyens opérationnels du Comité national de la dette publique (CNDP) et pour améliorer progressivement leur capacité à surveiller l'évolution liée à la dette des entreprises publiques et à capitaux publics.

Graphique 1. Sénégal : indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État dans d'autres scénarios, 2021-31



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Amplieur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	n.a.	n.a.
Financement de marché	No	No

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

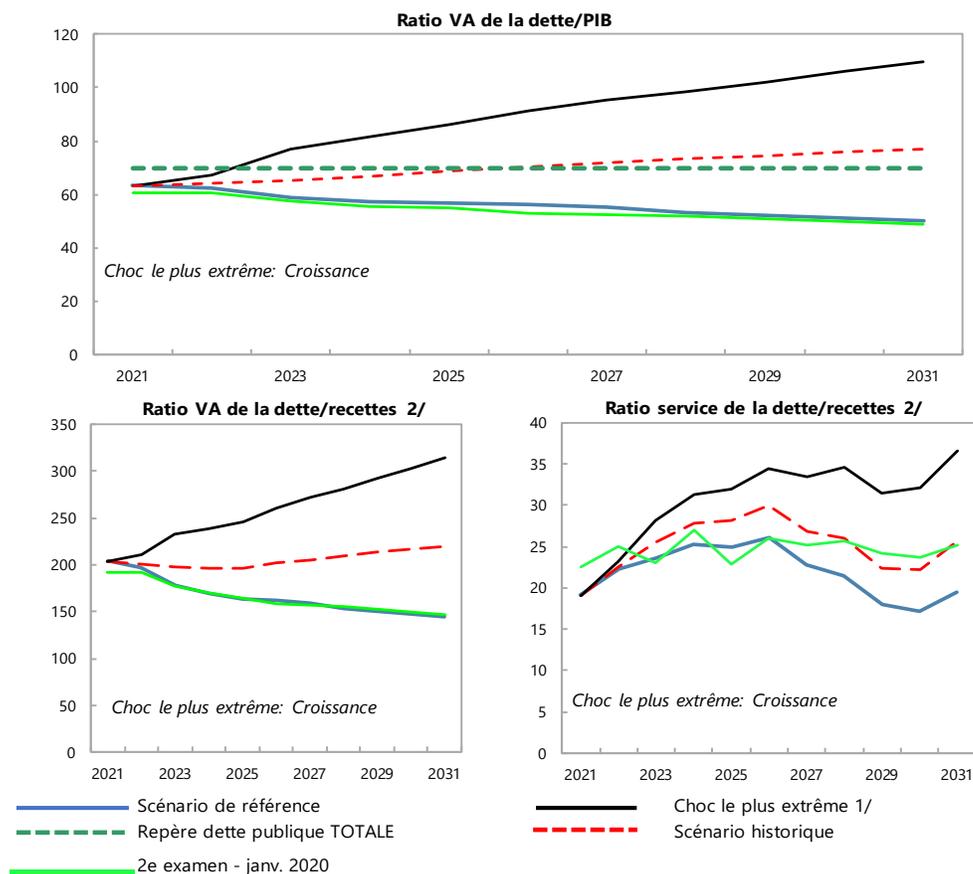
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	3.8%	3.8%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	17	17
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; calculs des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2031. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 2. Sénégal : indicateurs de la dette publique dans d'autres scénarios, 2021–31



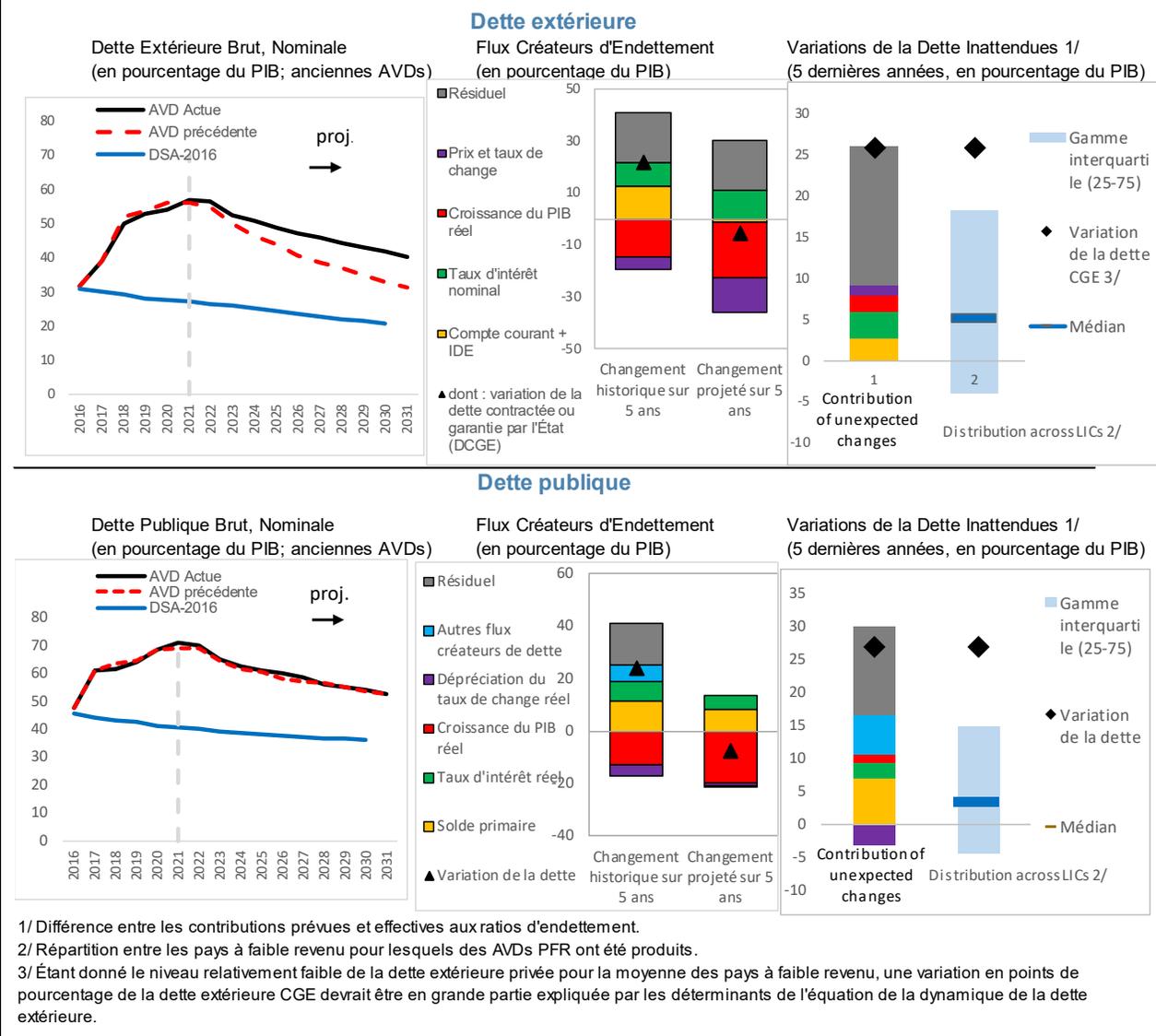
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	64%	64%
Dette intérieure à moyen et long terme	33%	33%
Dette intérieure à court terme	4%	4%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	3.8%	3.8%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	17	17
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.0%	4.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	5	5
Période de grâce moyenne	3	3
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3.1%	3.1%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; calculs des services du FMI.

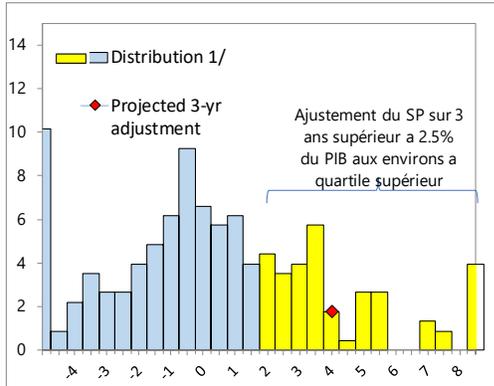
1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2031. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. Sénégal : moteur de la dynamique de la dette—scénario de référence, 2016–31



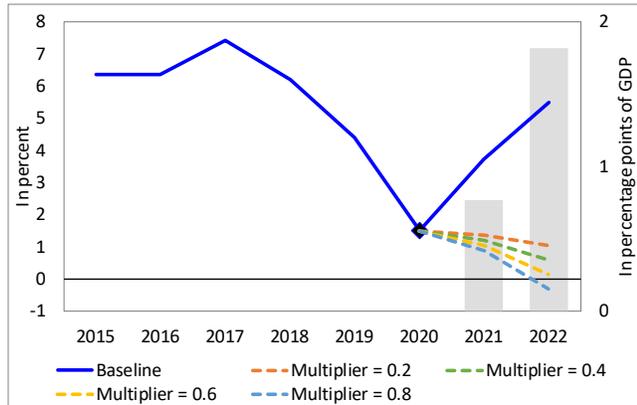
Graphique 4. Sénégal : outils de réalisme, 2015–26

Ajustement sur 3 ans du solde primaire
(points de pourcentage du PIB)



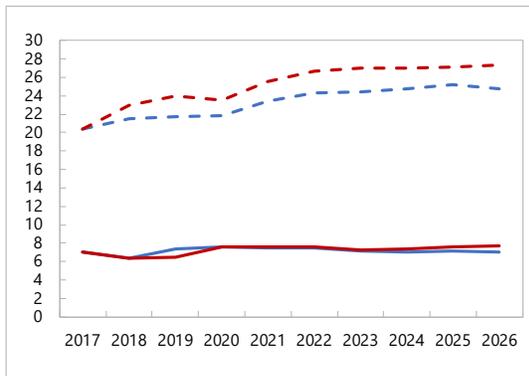
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



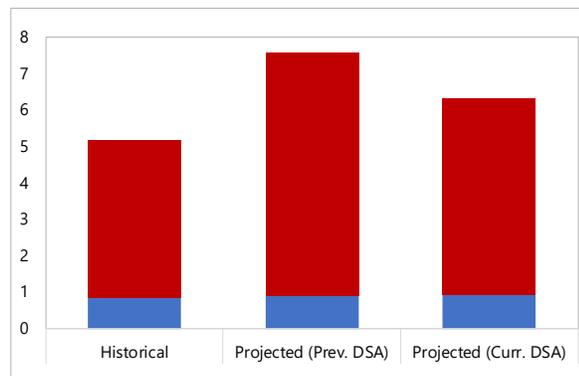
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé
(en pourcentage du PIB)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
- - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB
(pourcentage, moyenne sur 5 ans)

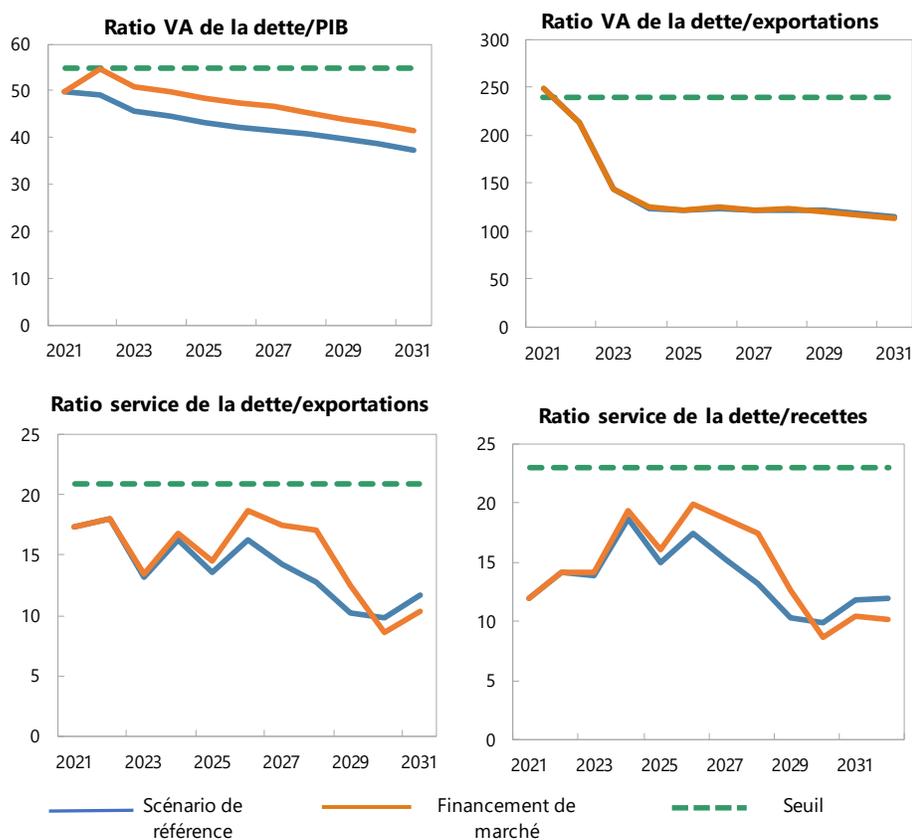


■ Contribution d'autres facteurs
■ Contribution de l'investissement public

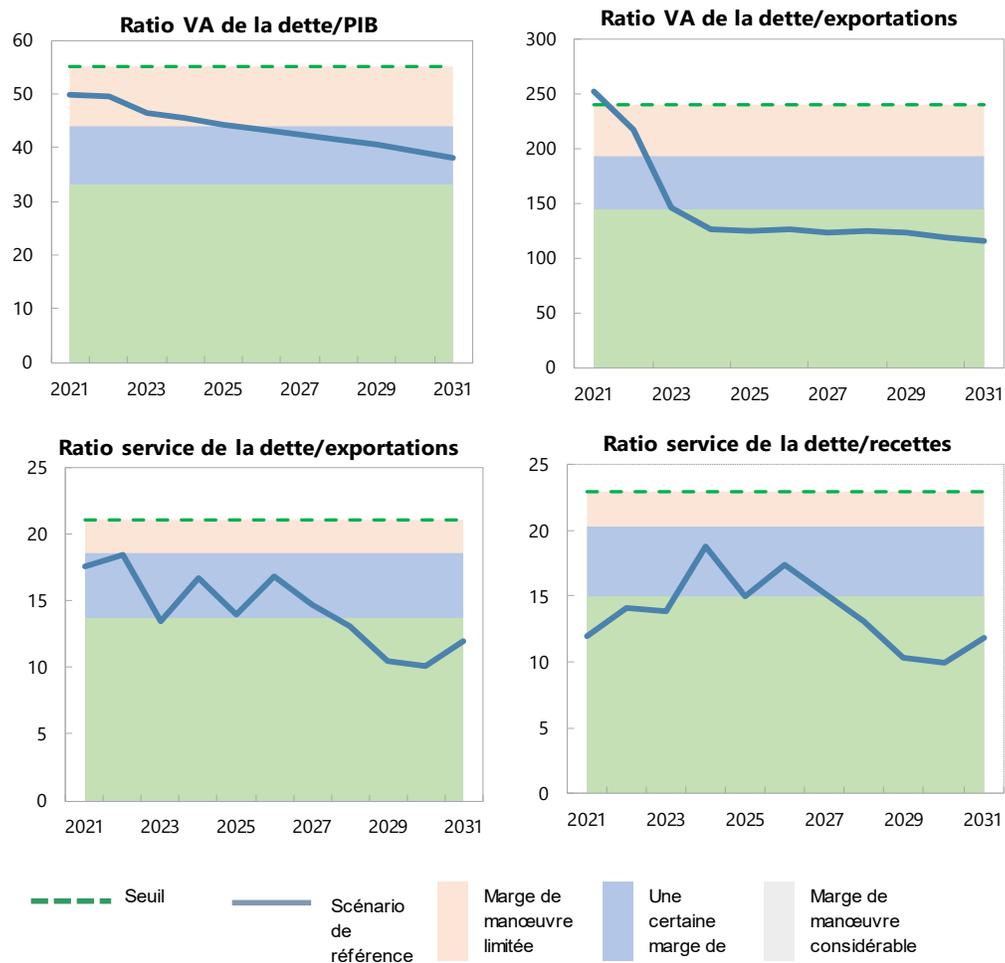
Graphique 5. Sénégal : indicateurs des risques liés au financement sur le marché, 2021–31

	GFN 1/	EMBI 2/
Niveaux de référence	14	570
Valeurs actuelles	10	407
Dépassement	No	No
Besoins accrus de liquidité potentiels	Low	

1/ Besoins de financement bruts maximum (BFB) sur un horizon de projection de référence de trois ans.
2/ Les spreads EMBI correspondent à la valeur maximale de la dernière période de trois mois..



Sources : autorités nationales; calculs des services du FMI.

Graphique 6. Sénégal : critères de la catégorie de risque modéré, 2021–31¹

Sources : autorités nationales; calculs des services du FMI.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

Tableau 1. Sénégal : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2018-41

	Projections											Moyenne 8/	Scénario historique	Projections	Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based	Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2031	2041						
Dette extérieure (nominale) 1/ <i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	70.0	73.9	75.4	78.0	78.8	74.1	72.1	72.2	70.1	58.8	24.2	59.5	68.5				
	50.1	52.8	54.1	56.9	56.6	52.6	50.8	48.6	47.1	40.4	24.8	36.5	48.0				
Variation de la dette extérieure	8.2	3.9	1.4	2.7	0.7	-4.7	-2.0	0.1	-2.2	-3.4	-2.8						
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-0.3	3.3	0.6	3.2	1.4	-6.6	-5.4	-4.3	-3.4	-2.0	-1.4						
Déficit extérieur courant hors intérêts	6.8	5.5	8.7	9.4	8.2	3.3	0.8	1.4	2.2	1.8	1.5						
Déficit de la balance des biens et services	15.1	14.3	17.7	19.0	15.2	8.4	5.5	5.9	4.7	1.8	1.1						
Exportations	23.6	25.0	19.3	19.8	22.8	31.7	36.0	35.6	34.5	33.0	32.8						
Importations	38.8	39.3	37.0	38.8	38.0	40.1	41.5	41.6	39.2	34.7	33.8						
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-8.9	-9.0	-9.6	-9.6	-9.0	-8.7	-8.6	-8.5	-8.5	-8.1	-7.6						
<i>dont : officiels</i>	-0.3	0.1	-1.3	-0.5	-0.5	-0.4	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	-0.3						
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0.6	0.1	0.2	0.0	2.0	3.6	3.9	3.9	6.0	8.1	8.1						
IDE nets (négatifs = entrées)	-3.4	-4.3	-5.8	-5.6	-5.2	-4.5	-4.4	-4.5	-4.3	-2.8	-2.8						
Dynamique endogène de la dette 2/	-3.7	2.1	-1.9	-0.5	-1.7	-5.4	-1.8	-1.1	-1.2	-1.0	-0.1						
Contribution du taux d'intérêt nominal	2.0	2.7	2.2	1.9	2.2	2.2	2.4	2.5	2.4	1.9	1.2						
Contribution de la croissance du PIB réel	-3.5	-3.1	-1.0	-2.5	-3.9	-7.5	-4.2	-3.6	-3.6	-2.9	-1.3						
Contribution des variations de prix et de taux de change	-2.2	2.5	-3.1						
Résiduel 3/	8.6	0.6	0.9	-0.5	-0.7	1.9	3.5	4.4	1.2	-1.4	-1.4						
<i>dont : financement exceptionnel</i>	1.1	-1.1	1.3	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0						
Indicateurs de viabilité																	
VA de la dette extérieure CGE/PIB	49.8	49.7	49.4	46.4	45.4	44.1	43.4	38.0	23.3						
VA de la dette extérieure CGE/exportations	257.7	251.2	216.6	146.0	126.1	123.8	125.7	115.1	71.0						
Ratio service de la dette CGE/exportations	15.9	13.3	24.2	17.5	18.4	13.4	16.7	14.0	16.8	11.9	8.6						
Ratio service de la dette CGE/recettes	13.5	11.2	16.4	11.9	14.1	13.8	18.7	15.0	17.4	11.8	8.4						
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1.8	1.4	2.0	2.2	2.6	1.4	1.3	1.2	2.0	2.4	2.6						
Principales hypothèses macroéconomiques																	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.2	4.4	1.5	3.7	5.5	10.8	6.1	5.4	5.3	5.3	5.0						
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	3.7	-3.5	4.3	8.8	3.5	2.0	1.9	1.9	1.5	1.9	2.2						
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	3.6	3.9	3.2	2.9	3.1	3.1	3.5	3.7	3.6	3.5	4.7						
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	19.2	6.7	-18.3	15.7	25.7	57.4	22.7	6.3	3.6	7.2	9.7						
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	19.6	2.3	-0.5	18.5	6.9	19.2	11.9	7.5	0.9	9.8	9.4						
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	16.9	15.5	15.3	12.0	16.4	13.0	14.7	16.9						
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	27.7	29.6	28.6	29.1	29.7	30.9	32.1	33.2	33.2	33.3	33.5						
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	1.0	1.5	1.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	1.0	1.7						
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	3.3	3.1	2.7	2.6	2.3	2.3	2.0	1.6						
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	32.8	35.3	37.3	30.3	36.8	30.7	37.0	49.4						
PIB nominal (milliards de dollars EU)	23	23	25	28	30	34	37	40	43	62	125						
Croissance du PIB nominal en dollars	10.2	0.8	5.9	12.9	9.2	13.0	8.2	7.3	6.9	7.2	7.2						
Pour mémoire :																	
VA de la dette extérieure 7/	71.1	70.8	71.6	67.8	66.7	67.7	66.3	53.3	22.7						
En pourcentage des exportations	368.1	357.8	314.1	213.7	185.3	190.1	192.1	161.6	69.3						
Ratio service de la dette/exportations	19.1	18.7	29.8	21.3	23.6	16.8	20.1	17.3	20.2	14.9	10.4						
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	12.3	13.9	15.0	15.9	16.9	17.6	18.5	23.4	29.0						
(VAT - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)	6.4	4.2	3.0	2.7	2.0	2.3	1.5	0.0						
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-1.4	1.5	6.8	6.7	7.5	8.0	2.8	1.3	4.4	5.2	4.3						

Sources : autorités nationales, calculs des services du FMI.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $(r - g - p(1-g))(1+r)^t + p(1-g)^t$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'aligement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'aligement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

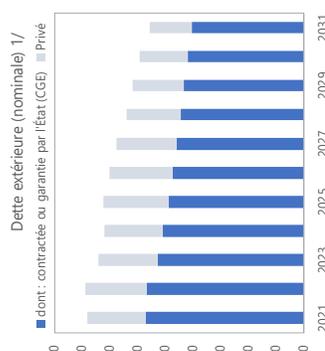
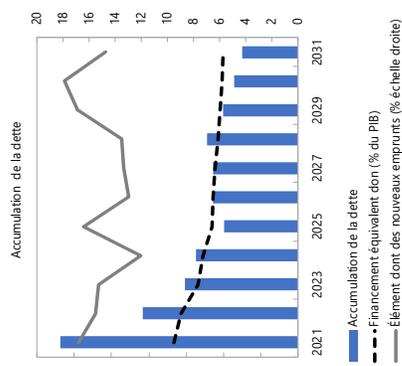


Tableau 3. Sénégal : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2021-31
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	50	49	46	45	44	43	43	41	40	39	38
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	50	52	56	63	69	74	77	84	89	94	97
A2. Scénario de rechange	48	47	43	40	39	36	34	33	31	29	28
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	50	52	55	54	53	52	51	49	48	47	45
B2. Solde primaire	50	50	50	49	47	47	46	45	44	43	41
B3. Exportations	50	55	68	67	65	64	62	60	59	56	53
B4. Autres flux 3/	50	53	54	52	51	50	49	48	46	44	43
B5. Dépréciation	50	62	54	53	51	50	49	48	47	46	45
B6. Combinaison de B1-B5	50	62	67	66	64	63	62	60	58	56	53
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	50	53	50	49	48	48	47	46	45	43	42
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	50	55	52	51	50	49	48	46	45	43	42
Seuil	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	251	217	146	126	124	126	123	124	122	119	115
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	251	227	178	176	192	214	223	252	271	284	294
A2. Scénario de rechange	251	215	150	129	126	129	123	124	119	111	103
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	251	217	146	126	124	126	123	124	122	119	115
B2. Solde primaire	251	220	157	135	133	135	133	135	133	129	125
B3. Exportations	251	322	479	412	405	410	400	403	395	375	356
B4. Autres flux 3/	251	234	169	145	143	145	142	143	140	135	129
B5. Dépréciation	251	217	135	116	114	116	114	115	113	111	108
B6. Combinaison de B1-B5	251	321	175	305	300	304	298	300	293	282	270
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	251	234	158	137	134	138	136	137	135	132	128
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	251	217	146	127	125	127	124	124	122	118	114
Seuil	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	18	18	13	17	14	17	15	13	10	10	12
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	18	19	15	20	18	22	21	20	18	19	24
A2. Scénario de rechange	18	19	14	18	15	18	16	14	11	10	12
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	18	18	13	17	14	17	15	13	10	10	12
B2. Solde primaire	18	18	14	17	14	17	15	14	11	11	13
B3. Exportations	18	25	32	43	37	43	38	34	30	36	39
B4. Autres flux 3/	18	18	14	17	15	18	15	14	12	12	14
B5. Dépréciation	18	18	13	16	14	16	14	13	10	9	11
B6. Combinaison de B1-B5	18	23	29	36	30	36	32	29	26	26	29
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	18	18	14	17	14	17	15	14	11	11	12
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	18	18	14	17	15	19	18	17	13	9	11
Seuil	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	12	14	14	19	15	17	15	13	10	10	12
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2021-2031 2/	12	15	16	22	19	23	22	20	18	19	24
A2. Scénario de rechange	12	14	15	20	16	19	17	15	11	10	12
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	12	14	15	20	16	19	17	15	11	10	12
B2. Solde primaire	12	15	16	22	18	21	18	16	12	12	14
B3. Exportations	12	14	14	19	16	18	16	14	11	11	13
B4. Autres flux 3/	12	14	15	22	18	20	18	16	14	16	18
B5. Dépréciation	12	14	14	20	16	18	16	14	12	12	14
B6. Combinaison de B1-B5	12	18	17	23	18	21	19	16	13	11	14
B6. Combinaison de B1-B5	12	15	18	24	20	23	20	17	16	15	17
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	12	14	14	19	15	18	16	14	11	10	12
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	12	14	14	19	16	20	19	17	13	9	10
Seuil	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23

Sources : autorités nationales; calculs des services du FMI.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Sénégal : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2021–31

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections 1/										
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	63	63	59	57	57	56	55	53	52	51	50
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique	63	64	65	67	69	70	72	73	75	76	77
A2. Scénario de rechange	60	61	58	56	55	53	52	52	51	50	49
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	63	67	77	81	86	91	95	98	102	106	110
B2. Solde primaire	63	64	64	62	61	61	60	58	56	55	54
B3. Exportations	63	68	79	77	76	75	74	71	69	67	64
B4. Autres flux 3/	63	67	66	64	63	63	62	60	58	57	55
B5. Dépréciation	63	75	67	63	60	57	53	50	46	43	40
B6. Combinaison de B1-B5	63	62	65	65	66	67	67	67	67	67	68
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	63	69	65	63	62	62	61	59	57	56	55
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	63	63	59	58	57	57	55	53	52	51	50
Repère dette publique TOTALE	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	204	197	179	170	163	162	159	154	151	148	145
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique	204	201	198	197	197	202	206	210	213	217	220
A2. Scénario de rechange	19	25	28	30	25	26	25	23	18	17	19
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	204	210	233	238	246	261	273	281	292	303	314
B2. Solde primaire	204	201	194	184	177	175	171	166	163	159	156
B3. Exportations	204	213	242	229	219	217	212	205	200	192	185
B4. Autres flux 3/	204	210	201	190	183	181	177	171	167	163	158
B5. Dépréciation	204	236	206	187	173	164	155	143	134	126	117
B6. Combinaison de B1-B5	204	195	196	192	189	192	193	192	193	193	194
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	204	218	197	187	180	178	174	169	165	162	159
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	204	197	179	170	164	163	160	154	150	147	144
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	19	22	24	25	25	26	23	21	18	17	19
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique	19	23	25	28	28	30	27	26	22	22	26
A2. Scénario de rechange	19	25	28	30	25	26	25	23	18	17	19
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	19	23	28	31	32	34	34	35	32	32	37
B2. Solde primaire	19	22	24	26	26	27	25	23	19	19	21
B3. Exportations	19	22	24	28	27	28	25	24	21	23	25
B4. Autres flux 3/	19	22	24	26	26	27	23	22	19	19	21
B5. Dépréciation	19	23	27	30	28	30	26	24	20	18	21
B6. Combinaison de B1-B5	19	22	26	28	28	29	26	26	23	22	24
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	19	22	25	26	26	29	26	23	19	18	21
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	19	22	24	26	26	28	26	26	20	16	18

Sources : autorités nationales; calculs des services du FMI.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo, administrateur pour le Sénégal
Et M. Oumar Diakite, conseiller de l'administrateur
7 juin 2021**

I. Introduction

1. Au nom des autorités sénégalaises, que nous représentons, nous tenons à remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI de leur soutien continu aux efforts déployés par le Sénégal pour mettre en œuvre avec succès son programme économique appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE). Nos autorités apprécient le dialogue constructif entretenu avec les services du FMI dans le cadre de la troisième revue du programme appuyé par l'ICPE et de leur demande d'un nouveau programme de financement au titre de l'accord de confirmation et de la facilité de crédit de confirmation (FCC).
2. La conjoncture macroéconomique au Sénégal s'est avérée plus difficile que prévu depuis l'achèvement de la deuxième revue, en janvier 2021, en raison notamment de la deuxième vague de contamination par la COVID-19 et de la hausse des prix des produits de base. Même si la riposte des pouvoirs publics à la crise a été forte dans le cadre du *Programme de résilience économique et sociale* (PRES), l'évolution de la situation exerce des contraintes supplémentaires sur les comptes budgétaire et extérieur, en accroissant les besoins de financement et en touchant les ménages les plus vulnérables, en particulier les jeunes au chômage.
3. Les autorités restent attachées aux objectifs du programme appuyé par l'ICPE et ont révisé leurs priorités à court terme pour se consacrer à endiguer la transmission du virus en accélérant la campagne de vaccination, à répondre aux aspirations des jeunes et à stimuler la reprise économique. Pour faire face aux nouveaux besoins de financement du budget et de la balance des paiements, elles sollicitent un programme de financement de 18 mois au titre de la facilité de crédit de confirmation (FCC) et de l'accord de confirmation, avec un niveau d'accès équivalent à 140 % de la quote-part.

II. Évolution de l'économie en 2020 et perspectives

4. La pandémie de COVID-19 a profondément perturbé l'économie sénégalaise en 2020. La croissance du PIB réel a chuté à 1,5 %, selon les estimations, contre 4,4 % en 2019. Les services dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des transports ont été frappés le plus durement, avec de graves conséquences sur l'emploi et les revenus, notamment dans l'économie informelle en zone urbaine. Toutefois, les bons résultats du secteur agricole ont permis d'éviter une contraction de l'économie. Même si l'inflation s'est accélérée pour atteindre 2,5 % à la suite des perturbations de l'approvisionnement liées à la pandémie, elle est restée inférieure à la norme régionale de l'UEMOA de 3 %.
5. La situation des finances publiques s'est détériorée en 2020 par rapport aux projections faites avant la pandémie. Les recettes ont chuté en raison notamment de l'affaiblissement

de l'activité économique, tandis que les dépenses ont augmenté pour lutter contre la pandémie et atténuer ses répercussions sur les segments vulnérables de la population. En conséquence, le déficit budgétaire s'est creusé à 6,4 % du PIB. La dette publique a également augmenté, avec un ratio estimé à environ 69 % du PIB à la fin de l'année 2020. Grâce à la participation du Sénégal à l'initiative de suspension du service de la dette, lancée par le G20, une proportion significative des paiements au titre du service de la dette a été différée.

6. Concernant le secteur extérieur, le déficit des transactions courantes s'est creusé à plus de 10 % du PIB, contre 8 % en 2019, en raison notamment du repli prononcé du secteur du tourisme. Toutefois, les envois de fonds des travailleurs expatriés ont résisté et ont augmenté de 1 % en glissement annuel à fin décembre 2020.
7. Le secteur bancaire a également fait preuve de résilience face à la pandémie. Les banques ont abordé la crise avec des niveaux de fonds propres et de liquidités satisfaisants, ce qui, associé à la politique monétaire accommodante de la banque centrale (BCEAO), a permis de maintenir un niveau élevé de flux de crédit à l'État et au secteur privé.
8. Les autorités conviennent que les perspectives sont très incertaines et que les risques de détérioration demeurent. Les prévisions de croissance à moyen terme ont été révisées à la baisse, dans la mesure où la pandémie sera plus difficile à maîtriser qu'initialement prévu, tant au Sénégal que chez ses principaux partenaires commerciaux. Une détérioration des termes de l'échange est également à envisager en raison de la hausse des prix des produits de base. Ces facteurs ralentiraient un retour à la normale de l'activité du secteur touristique par rapport aux prévisions, pèseraient sur les revenus des ménages et saperaient la confiance des entreprises. Sur une note positive, toutefois, une mise en œuvre efficace du plan de relance gouvernemental et l'éventuelle allocation de DTS pourraient améliorer les perspectives et alléger les contraintes de financement. De même, dans la mesure où le Sénégal dispose du savoir-faire pour la fabrication de vaccins grâce à son *Institut Pasteur de Dakar*, le renforcement de la capacité de production de cet institut par la communauté internationale contribuerait considérablement à lutter contre la pandémie dans le pays, ainsi qu'aux efforts actuels déployés par le monde entier pour vacciner l'Afrique.

III. Résultats du programme appuyé par l'ICPE

9. Malgré des circonstances difficiles, les résultats du programme appuyé par l'ICPE ont été globalement satisfaisants. Tous les objectifs quantitatifs à fin décembre 2020 ont été atteints, à l'exception de celui relatif à la proportion de contrats de marchés publics passés sans mise en concurrence en raison des dépenses d'urgence provoquées par la pandémie. Toutefois, depuis septembre 2020, tous les marchés publics ont été attribués conformément aux procédures du Code des marchés publics. Concernant les réformes structurelles, six objectifs de réformes ont été atteints sur neuf et des progrès sont en cours pour mettre en œuvre les réformes restantes.

10. Les autorités continueront d'honorer leurs engagements en matière de transparence et de responsabilité des dépenses liées à la COVID-19. À cet égard, elles ont déjà rédigé et publié tous les rapports d'exécution budgétaire trimestriels présentant les données financières sur la mise en œuvre du PRES, ainsi que sur l'aide alimentaire, en particulier en ce qui concerne le ciblage des bénéficiaires, les contrats avec les fournisseurs et la distribution aux ménages. Le rapport du comité de suivi chargé de la mise en œuvre des opérations du fonds « Force COVID-19 » devrait être publié en juin 2021. Dans le cadre du contrôle annuel des marchés publics, la régularité des procédures de passation de ces marchés pour les dépenses liées à la COVID-19 sera évaluée par l'autorité de réglementation des marchés publics, dont le rapport sera disponible d'ici à la fin de juin 2021. Le rapport de la Cour des comptes consacré aux dépenses liées à la pandémie, qui fait partie de son rapport sur la mise en œuvre de la loi de finances 2020, sera disponible d'ici à la fin du mois d'octobre 2021.

IV. Programme économique et financier 2021-2022

11. Le nouveau programme appuyé par l'accord de confirmation et la facilité de crédit de confirmation (FCC) sera mis en œuvre simultanément avec le programme ICPE et reposera sur les trois piliers de ce programme, à savoir: i) lutter efficacement contre la pandémie tout en maintenant la stabilité macroéconomique, notamment en augmentant les recettes fiscales ; ii) promouvoir une croissance forte, durable et inclusive, tirée par le secteur privé et favoriser l'emploi des jeunes ; et iii) élaborer un cadre pour la gestion durable et transparente du secteur des hydrocarbures.

Affronter la double crise sanitaire et économique tout en maintenant la stabilité macroéconomique

12. La politique budgétaire des autorités telle qu'elle est énoncée dans la loi de finances révisée pour 2021 est axée sur la prise en charge de l'urgence sanitaire et le soutien à la reprise économique, tout en continuant de veiller au retour à la norme de déficit budgétaire de l'UEMOA de 3 % du PIB en 2023. À cette fin, les autorités redoubleront d'efforts pour accroître les recettes intérieures et améliorer l'efficacité des dépenses publiques afin de créer l'espace permettant de renforcer de manière significative les dispositifs de protection sociale et de favoriser l'emploi des jeunes.
13. Du côté des recettes, la loi de finances révisée pour 2021 vise à remédier aux déficits de recettes attendus en mettant résolument en œuvre les mesures d'élargissement de l'assiette de l'impôt, conformément aux priorités de la stratégie des recettes à moyen terme (*SRMT*). Ces mesures relatives à la politique et à l'administration fiscales comprennent notamment l'immatriculation de 150 000 nouveaux contribuables, l'inscription de 80 000 contribuables soumis à des déductions sur salaires et une coopération renforcée entre les administrations fiscale et douanière pour contribuer à améliorer le recouvrement des recettes. Les dépenses, de leur côté, augmenteraient pour financer la campagne de vaccination et le programme d'urgence en faveur de l'emploi et de l'intégration socio-économique des jeunes. Des crédits budgétaires supplémentaires

pour le fonds spécial de soutien au secteur de l'énergie (FSE) sont également envisagés compte tenu des révisions à la hausse des prévisions des cours du pétrole.

14. Le déficit budgétaire se creuserait jusqu'à 5,4 % du PIB et sera financé par des tirages sur les prêts-projets, les prêts-programmes et autres emprunts nets. Les autorités poursuivront également leurs efforts pour réaliser des économies budgétaires en gelant certains coûts de fonctionnement, en différant de nouveaux projets, et en participant à l'initiative de suspension du service de la dette lancée par le G20. Compte tenu des incertitudes persistantes concernant l'évolution de la pandémie et les coûts de la campagne de vaccination, le montant de la réserve de précaution devrait être maintenu.
15. Les autorités poursuivront la mise en œuvre de réformes structurelles de grande envergure des finances publiques à moyen terme. Elles veilleront à ce que les régies de recettes s'approprient pleinement la SRMT de façon à atteindre l'objectif de ratio des impôts au PIB de 20 % en 2023. Elles continueront également de mettre en œuvre la budgétisation par programme, d'améliorer la déclaration des transferts au moyen des comptes de dépôt auprès du trésor et de restructurer les services de la poste. Elles maintiendront leurs efforts pour améliorer la gestion de trésorerie en continuant de consolider le compte unique du trésor (CUT). Afin de renforcer la gestion des risques budgétaires, elles établiront une base de données pour l'ensemble des PPP et élaboreront une déclaration de risque budgétaire qui sera annexée à la loi de finances 2022.
16. Pour maintenir la viabilité de la dette, les autorités continueront de privilégier les financements concessionnels et sur le marché régional. Le recours aux financements non concessionnels ne sera retenu que pour financer des projets dont les taux de rentabilité sont élevés. Les autorités continueront de dialoguer avec tous les créanciers bilatéraux publics de façon à bénéficier pleinement de l'initiative de suspension du service de la dette du G20. Cette politique d'endettement prudente s'accompagnera d'efforts de renforcement des capacités opérationnelles du comité national de la dette publique (CNDP).

Parvenir à une croissance forte et inclusive, portée par le secteur privé

17. Les autorités sont soucieuses d'accélérer la création d'emplois pour les jeunes. Une série de projets a été lancée dans ce domaine, notamment un grand programme d'urgence sur trois ans (2021-2023), avec l'appui du secteur privé et des partenaires techniques et financiers du Sénégal. Ce programme devrait toucher environ 500 000 bénéficiaires, notamment par le biais d'un accord national État-employeur, de projets d'investissements publics à forte intensité de main d'œuvre et de formations en apprentissage. Pour renforcer l'efficacité et la coordination des interventions de l'État, les autorités finaliseront une stratégie de rationalisation de leur dispositif d'appui notamment aux femmes, aux jeunes et aux PME. Plus généralement, elles renforceront le dispositif de protection sociale et l'élargiront à de nouveaux groupes fragilisés par la crise.

18. Le Sénégal continue de bien progresser dans l'amélioration du climat des affaires. Des réformes sont en cours dans d'importants domaines, notamment l'élaboration de la stratégie de développement du secteur privé, la publication de la nouvelle loi sur les PPP et les réformes dans le cadre du programme de réformes de l'environnement des affaires et de la compétitivité et du partenariat pour encourager les réformes (« Pacte avec l'Afrique »).
19. Les réformes du secteur de l'électricité vont également se poursuivre. Il s'agit notamment du renforcement du cadre juridique et institutionnel du secteur de l'électricité au titre du projet « Pacte pour l'énergie », de la finalisation d'un nouveau code du secteur de l'électricité pour attirer les investisseurs privés et d'une étude sur le plan tarifaire pour assurer la viabilité financière du secteur.
20. Dans le secteur financier, bien que le système bancaire ait globalement bien surmonté la crise de la pandémie, il existe des poches de vulnérabilité qui n'ont pas encore été traitées, notamment l'incidence des reports de remboursement des prêts sur le portefeuille d'un certain nombre d'établissements de crédit. La BCEAO et la commission bancaire suivent de près l'évolution de ces fragilités et mettent en œuvre un plan dont l'objectif est un retour à la normale au cours du premier trimestre 2022. De même, la stratégie d'inclusion financière pour faciliter l'accès aux services financiers est en cours de finalisation et vise à mettre en place des produits financiers et une numérisation adaptés, à protéger les utilisateurs des services financiers et à favoriser des cadres réglementaires et institutionnels efficaces.
21. Les autorités tiennent à ce que le Sénégal soit soustrait à la surveillance renforcée du groupe d'action financière (GAFI). À cet égard, elles assurent le renforcement du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) pour remédier aux lacunes stratégiques. Elles mettront en œuvre un plan d'action axé notamment sur la sensibilisation et l'amélioration des capacités techniques des acteurs de la LBC/FT, le renforcement de la surveillance fondée sur le risque par la commission bancaire dans les institutions financières, l'intensification du régime de sanctions en cas de manquement aux obligations de transparence et l'amélioration de la coopération internationale.

Assurer la gestion durable et transparente du secteur des hydrocarbures

22. En raison de la pandémie et des grands chocs subis par l'industrie pétrolière dans le monde entier, le démarrage de la production de pétrole au Sénégal a été repoussé de 2022 à 2023. Entretemps, les autorités renforcent les cadres juridique et budgétaire régissant la répartition et la gestion des recettes pétrolières et gazières en fonction des meilleures pratiques internationales. À cet égard, le projet de loi sur la gestion et la répartition des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures devrait être adopté en conseil des ministres d'ici à la fin de juin 2021. Les grands principes directeurs de ce projet de loi sont notamment la budgétisation intégrale des recettes budgétaires et non budgétaires des hydrocarbures, la création d'un fonds de stabilisation pour se prémunir contre la volatilité

et la création d'un fonds intergénérationnel pour investir dans l'amélioration du niveau de vie de la population.

V. Conclusion

23. Les autorités sénégalaises restent fortement déterminées à continuer de mettre en œuvre les mesures et les réformes visant à préserver la stabilité macroéconomique, à parvenir à une croissance économique forte et inclusive et à améliorer la gestion des finances publiques et le climat des affaires.
24. Compte tenu des résultats satisfaisants du programme appuyé par l'ICPE et de la nécessité de répondre à de nouveaux besoins de financement du budget et de la balance des paiements résultant notamment de l'impact de la pandémie, les autorités demandent aux administrateurs d'approuver à la fois la conclusion de la troisième revue au titre de l'ICPE et la modification d'objectifs quantitatifs, ainsi que leur requête concernant un accord de 18 mois au titre de la facilité de crédit de confirmation (FCC) et de l'accord de confirmation.